J.C. TOURON

RAPPORT DE MISSION A L'ONUDI

AUTRICHE, les 14 et 15 Décembre 1989

J.C. TOURON

Institut de Recherches sur le Caoutchouc
Département du Centre de Coopération Internationale
en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
42, rue Scheffer 75116 Paris (France) - Tél. : (1) 47.04.32.15
Télex : 620871 INFRANCA PARIS

RAPPORT DE MISSION A L'ONUDI

AUTRICHE, les 14 et 15 Décembre 1989

J.C. TOURON

Janvier 1990
WP/DATA/JCT095R

S O M M A I R E

	Page
1. BUT DE LA MISSION	1
2. PRESENTATION DES JOURNEES	
3. PARTICIPANTS AUX JOURNEES	
4. PROGRAMME DES JOURNEES	3
Première journée d'étude Méthode d'analyse et de sélection des projets de développement industriel	
Deuxième journée d'étude La promotion des projets sélectionnés	4
5. ORGANIGRAMME GENERAL DE L'UNIDO	5
6. ANALYSE, OBSERVATIONS SUR LES INTERVENTIONS	
6.1. Allocution d'ouverture de M. SIAZON	
6.2. Allocution de Mr BAEYENS	
6.3. Les relations de l'ONUDI avec les gouvernements et organisations, par Mr N.N. TANDON	
6.4. Le Département des Opérations Industrielles, par H.A. HAMDY	6
6.5. La division des institutions et services industriels, par H.A. HAMDY	
6.6. La division de technologie des opérations industrielles, par Mr TCHEKNAVORIAN-ASENBAUER	
6.7. Les agro-industries, par Mr LEQUIEN	
7. ANALYSE DES INTERVENTIONS DE LA DEUXIEME JOURNEE	
7.1. Les études de faisabilité, par Mr W. BEHRENS	
7.2. Le département de la promotion industrielle, des consultations et de la technologie, par Mr A.B. ARAOZ	7
7.3. Le système des consultations, par Mr S. ABTAHI	
7.4. Les achats de l'ONUDI, par Mr D. GARDELLIN	
7.5. Promotion des investissements industriels, par J.L. JEANROY	
7.6. Les systèmes de financements, par Mr H. MAY	
8. AUTRES CONTACTS	8
8.1. Mr BRIODIN	
8.2. Mr GOMBERT	
8.3. Mme Michele GARDIEN-FUHRMANN	
8.4. Mr GUILLEMAIN	
8.5. Mr YOUSSEF	
9. CONCLUSION	

ANNEXES

1. Note de synthese de Mlle BROCHET, du Ministere des Affaires Etrangeres

2. Organigramme general de l'UNIDO

3. Déclaration liminaire de M. Domingo L. SIAZON Jr, Directeur Général de l'ONUDI à l'occasion de la visite de la délégation française à l'ONUDI

4. "L'ONUDI : une nouvelle approche de la coopération industrielle au niveau des entreprises"

5. Technical co-operation and implementation, présentation (contents)

6. Industrial operations technology division, Department of Industrial Operations presented by Mr A. TCHEKNAVORIAN-ASENBAUER, Director and Head, Chemical Industries Branch

7. UNIDO's pre-investment studies programme. Feasibility studies, prepared by Feasibility Studies Branch, Department of Industrial Operations

8. Présentation du système COMFAR

9. Présentation de la Banque d'Informations Industrielles et Technologiques, INTIB

10. Le système de consultations

11. Le système d'information pour la promotion des investissements, INPRIS

12. Le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, objectifs, réalisations, perspectives

13. Le Fonds de Développement Industriel, contribution de la FRANCE

14. Service de l'ONUDI en FRANCE pour le renforcement de la coopération industrielle entre la FRANCE et les pays en développement.

15. ONUDI, faits et chiffres

1. BUT DE LA MISSION

Il s'agissait de représenter l'IRCA aux "journées" organisées par le Cabinet "Bureau des Opérations Industrielles", sous le patronage du Ministère des Affaires Etrangères. Mademoiselle Christine BROCHET avait adressé plusieurs invitations nominatives à l'IRCA ; en raison de programmes de MM. de PADIRAC, CAMPAIGNOLLE et de LIVONNIERE, aucun n'était libre pour assister à cette manifestation dont l'intérêt pour le Ministère des Affaires Etrangères était grand, comme le démontre la note de synthèse de Mlle BROCHET (cf. annexe 1).

2. PRESENTATION DES JOURNEES

Les "journées d'étude sur la coopération industrielle internationale" ont été conçues avec le concours du Ministère des Affaires Etrangères dans le but de faire connaître aux organismes français d'appui aux entreprises, le fonctionnement de l'ONUDI et ses méthodes, mais surtout sa nouvelle politique de collaboration avec le secteur privé.

Les partenaires institutionnels français des entreprises (Chambres de Commerce et d'Industrie, Organisations Professionnelles, Conseils Régionaux et Généraux, C.N.P.F. et Unions Patronales, Ministères Techniques) qui ont développé aujourd'hui un rôle d'information et d'incitation fondamental en matière de coopération internationale ont été reçus pendant ces deux jours par les différentes directions de l'ONUDI dans cette optique.

En effet, il se produit une évolution dans la coopération industrielle internationale. Les organismes français constatent que les transferts de solutions industrielles d'un pays à l'autre se réalisent de moins en moins sous la forme de fourniture "clé en main" d'unités industrielles ou d'exportation d'équipements. Au contraire, les opérations associent aujourd'hui d'autres éléments indispensables à la réussite des projets :

- Etudes solides en amont, prenant en compte tous les aspects techniques locaux (matières premières, énergie, main-d'oeuvre, communications...) et importés (adaptation des équipements, transferts de technologies), ainsi que les dimensions de faisabilité économique.

- Assistance technique, formation des futurs responsables, assistance à la réalisation.

- Eventuellement : investissement, réexportation des produits, co-gestion de l'unité industrielle. Autant de paramètres qui situent les projets sur le registre de la coopération industrielle internationale.

3. PARTICIPANTS AUX JOURNEES

Ministères

Mlle BROCHET	Ministère des Affaires Etrangères
M. DEMARRE) Mme GIRAUD) M. HERAULT)	Ministère de l'Equipement
M. BRIODIN	Ministère de l'Agriculture
M. SRAIEB	France Télécom

Organisations

Mme AUBRY-SALMON	Fédération des Industries Electriques et Electroniques (FIEE)
M. AYRAL	Association pour le Développement des Echanges Internationaux de Produits et Techniques Agro-alimentaires (ADEPTA)
M. BAYLAC	Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCI - Toulouse)
M. BOCQUET	Association pour la Promotion du Développement Industriel (APRODI)
Mme BORNECQUE	Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)
M. BRESSON	Syndicat National du Caoutchouc et des Plastiques (SNCP)
M. CASCARANO	Association pour le Développement des Echanges Internationaux de Produits et Techniques Agro-alimentaires (ADEPTA)
M. CHABRAT	Mission Régionale du Commerce Extérieur de Bretagne (MIRCEB)
M. CHVIDCHENKO	Association Française de Normalisation (AFNOR)
M. CLAUDON	Groupement Européen pour le Développement des Entreprises par la Coopération Internationale (GEDECI)
M. DECOUPIGNY	Agence Régionale de Développement - Nord Pas-de-Calais (ARD Nord)
Mme FERNANDEZ	Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE)
M. FOK AH CHUEN	Institut de Recherche d'Agronomie Tropicale (IRAT/CIRAD)
M. GODBERG	Société Française d'Exportation des Ressources Educatives (SFERE)
M. HENOCQUE	Institut Français de la Mer (IFREMER)
M. HOLTZ	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
M. LAGIER	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
M. LEJEUNE	Organisation Technique pour l'Echange et la Coopération Internationale (OTECI)
M. MERIEUX	Fondation Mérieux
M. NECH	Bureau des Opérations Internationales (BOI)
Mme NONNE-DESALLE	Laboratoire National d'Essais (LNE)

M. NOVAK	Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
Mme PICOT	GIFOP de Mulhouse
M. SEMAMA	Centre d'Enseignement Supérieur de la Métallurgie (CESMAT)
M. SITBON	Association pour le Développement de la Coopération internationale - Provence Alpes Côte d'Azur (ADECI)
M. THOMAS	Association Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME)
M. TOURON	Institut de Recherche sur le Caoutchouc (IRCA/CIRAD)
M. VALERY	Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie (APCCI)
M. WANIAN	Association des Constructeurs de Matériel pour la Transformation des Fruits et Légumes (ACMATIFEL).

4. PROGRAMME DES JOURNEES

Jeudi 14 Décembre 1989

- 8 h 45 : Accueil des participants

- 9 h 00 : Allocutions d'ouverture :

  - par Monsieur Domingo SIAZON, Directeur Général de l'ONUDI
  - par Monsieur André BAEYENS, Ambassadeur Représentant Permanent de la France auprès des Nations Unies : la politique de coopération de la France avec l'ONUDI.

PREMIERE JOURNEE D'ETUDE

METHODE D'ANALYSE ET DE SELECTION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

9 h 30 : Les relations de l'ONUDI avec les gouvernements et les organisations multilatérales (Mr N.N. TANDON)

10 h 00 : Pause-café

10 h 30 : Approche géographique : les grilles d'analyse de la demande des pays en développement en matière industrielle (Mr N.N. TANDON)

- les demandes officielles émanant des gouvernements par le biais de la programmation du PNUD

- les demandes résultant des missions d'identification des potentialités des marchés.

11 h 30 : La mise en oeuvre des programmes de coopération technique (Mr M. HAMDY)

12 h 30 : Buffet à l'invitation du Directeur Général de l'ONUDI

14 h 30 : Approche sectorielle : les grilles d'analyse par secteur industriel donnant lieu au lancement définitif des projets

- les industries métallurgiques (Mr J. KROUZEK)
- les industries chimiques (Mr A. TCHEKNAVORIAN)
- les industries liées à l'ingénierie (Mr M. DELOS)
- les agro-industries (Mr J. LEQUIEN)

17 h 30 : Fin des travaux

19 h 00 : Cocktail à l'invitation de Monsieur André BAEYENS, Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès des Nations Unies à Vienne. Résidence de l'Ambassadeur, Reisner Strasse 21.

VENDREDI 15 DECEMBRE 1989

8 h 45 : Accueil des participants.

DEUXIEME JOURNEE D'ETUDE

LA PROMOTION DES PROJETS SELECTIONNES

9 h 00 : Les études de faisabilité. Mr W. BEHRENS.

9 h 30 : Présentation du Département de la Promotion Industrielle, des Consultations et de la Technologie, par M. ARAOZ.

Les banques de données technologiques et industrielles, par M. ARAOZ.

10 h 30 : Pause café

11 h 00 : Le système des consultations, par S. ABTAHI

11 h 30 : Les procédures concernant les contrats et les marchés de l'ONUDI (en particulier pour les appels d'offres internationaux), Mr D. GARDELLIN.

12 h 15 : Déjeuner au Centre International

14 h 00 : L'organisation pour la mise en relation des partenaires Pays Industriels/Pays en Développement (Promotion des investissements industriels - Création d'entreprises en partenariat) - Mr J.L. JEANROY.

15 h 00 : La coopération directe des entreprises avec l'ONUDI (Mr H. MAY)

16 h 00 : Synthèse et clôture des journées d'étude, par Mr SIAZON, Directeur Général de l'ONUDI.

16 h 30 : Départ du Centre International pour l'aéroport.

5. ORGANIGRAMME GENERAL DE L'UNIDO

Pour connaître la position de chaque intervenant et son rôle dans la structure de l'ONUDI, l'annexe 2 donne les organigrammes de cet organisme en Français et en Anglais (il y a peu de différence avec celui très complet qui figure dans le rapport de mission de MM. BERTRAND et CHALLOT - CIRAD - 14/16 Novembre 1989).

6. ANALYSE, OBSERVATIONS SUR LES INTERVENTIONS

Pour chaque présentation ou intervention, je ne ferai que de brèves observations qui seront utilement complétées par les textes extensifs ou les documentations de bases qui nous ont été remis.

6.1. Allocution d'ouverture de M. SIAZON

Le texte de Mr SIAZON (Annexe 3), qui vient d'être élu pour un nouveau mandat à la direction de cet organisme, est resté très général. Les points importants :

- ouverture d'un bureau en CHINE,

- l'ONUDI fait appel à 2000 experts, environ, chaque année.

6.2. Allocution de Mr BAEYENS

Ambassadeur de FRANCE auprès de l'ONUDI, Mr BAEYENS, après des souhaits de bienvenue, a insisté sur les points suivants qui marquent une évolution importante dans l'action de l'ONUDI :

- La troisième Conférence Générale de l'ONUDI a marqué le début de la dépolitisation de cette organisation. En effet, dans un passé récent, le fonctionnement courant de l'ONUDI était empoisonné par le rappel constant d'éléments n'ayant rien ou peu à voir avec le développement industriel. Jusqu'alors, chaque occasion était bonne pour rappeler la DETTE des P.V.D. et des autres, le désarmement ou l'attente d'un nouveau système international.

- Depuis, l'ONUDI veut se consacrer à des tâches concrètes et particulièrement à l'encouragement des entreprises, quelles soient publiques ou privées.

- Ses objectifs essentiels sont devenus :

  . Répondre aux besoins réels
  . Monter, participer à des programmes concrets,
  . Respecter des priorités géographiques,
  . Participer aux tâches de réhabilitation, maintenance et formation, autant sinon plus importantes que la création,
  . Travailler le plus en amont possible pour avoir l'effet multiplicateur optimum pour le coût minimum.

6.3. Les relations de l'ONUDI avec les gouvernements et organisations, par Mr N.N. TANDON

Monsieur TANDON a brossé un tableau très général de la structure de l'ONUDI pour couvrir le monde et, en particulier d'installer dans chaque pays un Directeur Responsable qui ait une connaissance particulière de celui-ci.

L'annexe 4 rappelle les grandes lignes de ces relations qui demeurent cependant bien complexes pour engager une coopération industrielle au niveau de l'entreprise, surtout de petite taille.

6.4. Le Département des Opérations Industrielles par H.A. HAMDY

- Le document synthétique (annexe 5) retrace le fonctionnement de ce département et sa capacité d'intervention.

- Les points importants :

. Répondre aux demandes des P.V.D. mais choisir les plus judicieuses
. Jouer au maximum de l'effet multiplicateur ou catalyseur
. Promotion de l'assistance technique
. Finalités pour les années 1990/1995

Développer les ressources humaines
Réhabilitation industrielle
Développements et transferts de technologie
Actions pour PME/PMI
Attention à l'environnement et à la gestion de l'énergie

6.5. La division des Institutions et Services Industriels par H.A. NAMDY

Peu d'observations sur cette intervention qui décrit la mise en oeuvre de la politique définie à la communication précédente. Il est rappelé que le secteur privé est, à présent, préféré au secteur public. Néanmoins, le fonctionnement de l'ONUDI qui nécessite toujours, pour générer une action, une requête gouvernementale du pays intéressé, limite sérieusement la "libéralisation" des actions de celui-ci.

En fait, cette division a l'ambition d'être un "courtier" entre le Nord et le Sud ou le Sud et le Sud.

6.6. La division de Technologie des Opérations Industrielles, par Mr TCHEKNAVORIAN ASENBAUER

Le travail de cette division (cf. annexe 6) subdivisée en 4 branches est très technique. Cette division est une grande consommatrice d'expertises pour assurer sa tâche.

Il faut remarquer que la FRANCE contribue peu (sur 600 projets seulement une trentaine sont assurés par des Français) et il existe pourtant un manque d'experts francophones déploré par tous les intervenants.

6.7. Les agro-industries, par Mr LEQUIEN

- Conversation à bâtons rompus sur le fonctionnement "réel" de cette branche et sur la nécessité absolue de faire du "lobbying" à l'ONUDI.

- La possibilité de "présenter" les projets est encore la façon la plus sûre de les obtenir...

Cela signifie en clair que la préparation, la mise en forme et l'accompagnement d'un projet dans les arcanes de l'ONUDI est une opération payante et indispensable pour bénéficier d'une bonne probabilité de succès.

7. ANALYSE DES INTERVENTIONS DE LA DEUXIEME JOURNEE

7.1. Les études de faisabilité, par Mr W. BEHRENS

L'annexe 7 décrit le système et la méthode de calcul imposés par l'ONUDI pour l'appréciation des projets.

L'annexe 8 présente le système COMFAR qui est un ensemble logiciel permettant de traiter les éléments d'un projet pour présentation à l'ONUDI.

7.2. Le département de la promotion industrielle, des consultations et de la technologie, par Mr A.B. ARAOZ

Mr ARAOZ présente la division de mise au point des technologies industrielles et la banque de données INTIB (Annexe 9).

7.3. Le système des consultations, par Mr S. ABTAHI

Je n'ai pas assisté à cette communication, ayant un entretien prévu à ce moment là avec Mr YOUSSEF. L'annexe 10 décrit ce système.

7.4. Les achats de l'ONUDI, par Mr D. GARDELLIN

- L'ONUDI est un des plus gros acheteurs du monde (2ème rang actuellement).

- Il est également un gros acheteur de services et de conseils. Il faut relever deux éléments qui ne sont pas ceux d'autres organismes internationaux :

. Participer à une phase d'un projet n'exclut pas automatiquement la participation à la phase suivante ;

. De nombreux pays ne pratiquent pas le retour obligatoire (exemple : la NORVEGE contribue pour 1,6 % de son PNB et n'a que 0,006 % de retour) ;

. En conclusion, il faut veiller à ce que la présence de l'IRCA dans le fichier soit constamment remise à jour.

7.5. Promotion des Investissements Industriels, par J.L. JEANROY

La doctrine actuelle est de renforcer les entreprises (surtout privées) par la mise en oeuvre du partenariat, mais la condition sine qua non est la demande du pays.

Pour effectuer cette veille, il existe différents moyens :

- Système d'information INPRIS (annexe 11)
- Les bureaux d'investissement (9 dans le monde)
- L'exploitation des FORUM d'investisseurs (basés sur 4 zones géographiques : AFRIQUE, AMERIQUE LATINE, ASIE, EUROPE et PAYS ARABES). Par exemple, il est prévu un Forum VIETNAM au 4ème trimestre 1990 et l'ONUDI en est l'agence coordinatrice.

7.6. Les systèmes de financements, par Mr H. MAY

Communication longue et difficile à suivre, à l'égal de la complexité des systèmes de financement mis en oeuvre par l'ONUDI.

- Fonds programmables gouvernementaux

. PNUD/UNDF
. FDI/IDF, contributions volontaires
cf annexe 12
cf annexe 13, contribution de la FRANCE

- Fonds d'affectations spéciales gouvernementaux et entreprises non programmables

TF (Trust Fund by Third Party)
SF (Self Financy Trust Fund)

La complexité du système impose avant tout dépôt de projet une recherche minutieuse et de nombreux contacts préalables.

8. AUTRES CONTACTS

A l'occasion de ces journées, j'ai eu les contacts suivants.

8.1. Mr BRIODIN, Ministère de l'Agriculture (rue Barbet de Jouy à PARIS)

Bureau de la Coopération Internationale. Mr BRIODIN a une très bonne position d'observation (pour la veille "économique") sur les projets agricoles et agro-industriels. C'est un contact intéressant comme le prouve le document qu'il nous a envoyé le 29 Décembre sur la THAILANDE (projet CEE pour le caoutchouc).

8.2. Mr GOMBERT, Division Investissement Industriel du Département de la Promotion Industrielle, des consultations et de la technologie. Mr COMBERT suit les programmes interrégionaux.

8.3. Mme Michèle GARDIEN-FUHRMANN (3612), du Comité d'examen des projets.

8.4. Mr GUILLEMAIN, Directeur du Service de l'ONUDI en FRANCE

L'annexe 14 présente ce service. Il me semble indispensable d'utiliser au maximum ce contact pour valoriser nos démarches et nos travaux aurpès des bureaux de VIENNE.

Je crois que ce service peut être un intermédiaire utile pour préparer rendez-vous et discussions avant tout voyage en AUTRICHE.

8.5. Mr YOUSSEF, notre interlocuteur pour les deux contrats de modification du caoutchouc naturel. Je lui ai soumis un certain nombre de questions sur des affaires en gestation de la part de M. de LIVONNIERE :

- CHINE, Mélanges-maîtres
- ITALIE, Projet séchage
- VIETNAM, Chloration
- Visite PARIS (MM. YOUSSEF et MULLINS)

Depuis la visite du 9 Janvier, ces questions ont obtenu des réponses que je ne reprendrai pas dans ce rapport.

9. CONCLUSION

L'ONUDI est un organisme énorme et mondialement implanté (cf. annexe 15) qui dispose, ou a l'accès à des sources de financement importantes.

Il me semble indispensable de prévoir et d'organiser une veille sur cet organisme et d'agir régulièrement en lobbying (de style anglo-saxon) pour être informé en temps utile de tout projet pouvant nous intéresser.

Je pense qu'il faut utiliser également le rapport de mission de MM. BERTRAND et CHALLOT (14/16 Novembre 1989) qui complète très utilement les documents de ce rapport par des exemples appliqués sur des projets en gestation.

ANNEXE 1

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGERES

DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

Sous-Direction
des Questions économiques
Rédacteur : Christine BROCHET
Poste n° : 46.59

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE - 1 DEC. 1989

N O T E

A/s. : La politique de coopération de la France avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel).

Depuis quelques années, de profondes transformations ont marqué les programmes d'assistance technique réalisés par les organisations internationales, liées à la fois aux évolutions structurelles de l'économie mondiale et à la réorientation des politiques nationales des Etats membres des Nations Unies.

Face aux profondes mutations de l'industrie, les priorités concernant la coopération industrielle internationale et le rôle des investissements privés étrangers dans les pays en développement (PED) ont en effet été radicalement révisés, pour s'adapter aux modifications adoptées dans leur processus d'industrialisation. Confrontés à de nouvelles contraintes tant internes qu'externes, au cours des années 80, quatre traits principaux caractérisent en effet leurs politiques industrielles récentes :

- un mouvement de privatisation des sociétés d'Etat,
- l'adoption de stratégies d'ajustement et de mesures concrètes d'assainissement, ayant des répercussions sur l'industrie,
- une tendance à une libéralisation vis-à-vis des investissements étrangers, et le recours croissant aux entreprises privées pour l'industrialisation,
- l'encouragement donné aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la mise en place d'un environnement favorable à l'esprit d'entreprise.

.../...

Au niveau de la coopération industrielle internationale, les demandes des pays en développement ont évolué selon :

- d'une part une approche de plus en plus différenciée de ces pays marquée notamment au niveau régional par le retard de l'Afrique, le phénomène de désindustrialisation de l'Amérique Latine, lié au problème de la dette, et la montée des NPI (Nouveaux Pays Industrialisés) en particulier des pays asiatiques,
- d'autre part une forte priorité donnée à la réalisation de projets concrets et viables, d'intérêts mutuels.

Cette évolution a ainsi profondément modifiée la nature des programmes d'assistance technique de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) depuis sa création en 1967, pour promouvoir et accélérer le développement industriel par le biais de la coopération internationale. Une nouvelle orientation de l'ONUDI est en particulier notable depuis la transformation de cette organisation en institution spécialisée et le changement des équipes de direction qui l'a accompagnée (Partie I). L'approche plus réaliste et plus concrète, qui est privilégiée depuis 1986, est fortement encouragée par la France, qui attache une importance particulière à l'ONUDI au sein des organismes des Nations Unies (Partie II).

I - La nouvelle orientation de l'ONUDI

1. La transformation de l'ONUDI en institution spécialisée

Suite à la décision de la 2ème Conférence Générale de l'ONUDI qui s'est tenue à Lima en 1975, un processus de transformation de l'ONUDI en institution spécialisée a été engagé, qui a permis l'adoption le 8 avril 1979 du nouvel acte constitutif de l'Organisation à la faveur de la ratification des Etats-Unis. Celui-ci est entré en vigueur début 1986, faisant de l'ONUDI la 16ème institution spécialisée des Nations Unies.

La transformation définitive de l'ONUDI en institution spécialisée en janvier 1986 et le changement des équipes de direction qui l'a accompagnée, en particulier l'élection pour quatre ans d'un nouveau Directeur Général M. Domingo SIAZON, représentant des Philippines, ont marqué un nouveau départ de cette organisation sur une voie plus réaliste centrée à la fois sur la demande des pays eux-mêmes et sur la logique d'entreprise.

L'accent a été mis sur un "nouveau mode de coopération élargie dans une optique intégrée, approfondie, globale et dynamique". Celle-ci doit permettre d'élargir les activités de l'ONUDI afin de promouvoir le développement industriel en général et favoriser plus spécialement l'industrialisation dans les PED. Dans cette optique, une coopération plus étroite avec le secteur privé a été recherchée, afin d'associer plus directement les opérateurs industriels.

Un double souci prévaut selon cette nouvelle orientation :

- une priorité aux programmes concrets de coopération industrielle,
- l'accent mis sur la viabilité des projets, menés dans une optique d'intérêts mutuels pour les différents partenaires, afin de fournir une assistance industrielle aux pays en développement.

En 1988, l'ONUDI a exécuté 1784 projets d'une valeur globale de 120 millions de dollars. Face aux demandes croissantes des pays en développement les opérations qu'elle a engagé ont augmenté de 40 % en deux ans et devraient atteindre en 1989 un niveau record de 136 millions de dollars, grâce en particulier à la forte augmentation des contributions volontaires des Etats membres au Fonds de Développement Industriel, signe incontestable de leur attitude de confiance et de soutien aux nouvelles orientations plus réalistes de cette organisation.

2. Les priorités sectorielles et géographiques de l'ONUDI

En intégrant à la fois les principales tendances mondiales du redéploiement industriel et les évolutions en cours des politiques industrielles des pays en développement, certaines priorités sectorielles et géographiques ont été privilégiées, en accord avec les Etats membres de l'ONUDI :

a. D'un point de vue sectoriel, l'accent a été mis, dans le département des opérations industrielles, dirigé par M. VASSILIEF, Directeur Général Adjoint (1) sur des secteurs pour lesquels les besoins d'industrialisation des PED sont considérés comme particulièrement urgents.

Les programmes d'assistance technique de l'ONUDI couvrent ainsi une large gamme de secteurs industriels allant des agro-industries (M. LEQUIEN) aux industries chimiques (Mme TCHEKNAVORIAN) en passant par les industries mécaniques (M. DELOS) et métallurgiques (M. KROUZEK). Ils sont réalisés à la demande des gouvernements des PED désireux d'accélérer l'industrialisation de leur pays.

A cet égard, certaines opérations horizontales sont privilégiées, comme les études de faisabilité (M. BEHRENS), la promotion des PME et le contrôle de la qualité (M. HAMDY), la formation de la main d'oeuvre industrielle (Mme LORENZO) et tout ce qui concerne à la maintenance des unités de production comme l'approvisionnement en pièces détachées, l'appui à des opérations d'entretien et de réparation, etc.

En 1988, la répartition des dépenses de coopération technique par secteur d'activités a été la suivante :

- agro-industries..... 11,6 %
- industries chimiques..... 31,4 %
- industries métallurgiques..... 8 %

---

(1) M. VASSILIEF sera remplacé par M. SOUMAROKOV à partir de janvier 1990.

- industries mécaniques.....	13,7 %
- planification industrielle.....	5,8 %
- infrastructure institutionnelle..	15,8 %
- création d'usines.....	6 %
- formation.....	6,7 %
- études de faisabilité.....	4,9 %
- autres.....	15,9 %

Les projets financés par l'ONUDI comportent quatre éléments principaux

- envoi d'experts de courte et de moyenne durée chargés de conseiller et d'assister,
- fourniture de services consultatifs de firmes d'ingénierie pour la création d'entreprises industrielles,
- attribution de bourses individuelles ou collectives pour le développement de l'expertise locale,
- aide à l'équipement d'installations d'essais et de recherche-développement et d'usines pilotes.

b. Sur la base d'un examen et d'un évaluation géographique des projets, la conception des programmes par régions (Afrique, Pays arabes, Asie et Pacifique, Europe et Méditerranée, Amérique Latine et Caraïbes) a été privilégiée, notamment pour les activités de coopération technique financées par le biais du PNUD (65 % du budget opérationnel de l'ONUDI).

A travers le programme de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique une forte priorité a été donnée à cette région du fait de son retard en matière d'industrialisation (32,1 % du programme d'assistance technique de l'ONUDI en 1988). Dans ce cadre, l'accent est mis sur quatre types d'opérations :

- l'aide à l'élaboration de plans directeurs de développement industriel, à la fois au niveau sectoriel et régional,
- l'accent mis sur les projets agro-industriels afin de favoriser un développement complémentaire de l'agriculture et de l'industrie pour la transformation sur place des produits agro-alimentaires locaux,

- la promotion des PME et de l'esprit d'entreprise, en particulier par des formules de partenariat équilibré, en liaison avec le secteur privé,

- la modernisation et la réhabilitation industrielle des entreprises locales.

Par ailleurs, une large place est consacrée à l'Asie et au Pacifique dans les programmes d'assistance technique de l'ONUDI (36,7 % en 1988). De nombreux pays de la région, en particulier la Chine et l'Inde, affecte une partie assez importante de leur programme de planification du PNUD à l'industrialisation. La forte croissance des projets approuvés au cours des dernières années dans cette région souligne la capacité de l'ONUDI à contribuer au développement des Nouveaux Pays Industrialisés, les plus dynamiques en termes industriels.

Par contre, les autres zones géographiques sont moins importantes, en pourcentage : Amérique (9 %), Europe (3,6 %), Etats Arabes (10,6 %).

Pour tous ces pays, l'ONUDI est en mesure de fournir la liste des projets industriels dans les principales branches, des statistiques industrielles, des informations sur leurs politiques industrielles et leurs stratégies d'industrialisation, le répertoire des institutions locales telles que ministères, offices du développement, chambres de commerce, association de fabricants, etc...

3. Un renforcement des activités de promotion des investissements, dirigées par M. JEANROY, a été recherché non seulement par une meilleure préparation des activités classiques de l'ONUDI dans ce domaine (identification, élaboration et promotion des projets industriels dans les PED, mise en relation de partenaires potentiels, accueil de délégations de ces pays, etc...) mais également par l'attribution de nouveaux moyens pour :

- le développement des services de promotion des investissements à travers les bureaux de l'ONUDI localisées dans certains pays (Cologne, Milan, Paris, Séoul, Tokyo, Varsovie, Vienne, Washington et Zurich). Ces services ont pour

vocation de favoriser, dans un cadre multilatéral, le renforcement de la coopération industrielle interentreprises, et d'encourager l'investissement industriel dans les pays en développement.

C'est le cas du service de l'ONUDI à Paris, dirigé depuis 1986 par M. GUILLEMIN, qui a été créé en 1980 par un accord signé entre le Gouvernement français et l'ONUDI. Ce service a ainsi développé un programme entre la France et les pays en développement comprenant un certain nombre d'activités :

. programme d'accueil de délégués de pays en développement,

. promotion de projets industriels des pays en développement auprès des entreprises françaises,

. accueil en France de délégations de pays en développement,

. organisation de missions d'entreprises françaises dans différents pays en développement.

- la coordination des activités avec les institutions financières nationales, internationales et régionales comme la Banque Mondiale, la SFI, les banques régionales de développement, etc... En fonction de cette priorité, l'ONUDI vient notamment de lancer un programme d'action conjoint ONUDI/FRANCE/SFI pour le développement des investissements industriels dans les pays en développement. Ce projet vise à renforcer, du fait même de leur complémentarité, les activités spécifiques de chacune des deux organisations dans le domaine de la promotion des investissements. Il devrait permettre de trouver les ressources financières nécessaires à la concrétisation de certains projets identifiés en amont par l'ONUDI.

4. Une réorientation du système des "consultations"

Une place particulièrement importante est donnée au sein de l'ONUDI au système de consultations qui permet, en amont des projets industriels, sur un thème spécifique et/ou sur un secteur donné de recenser les principaux problèmes rencontrés

par les PED dans leur développement industriel, les solutions qui pourraient y être apportées et les mesures qui devraient être privilégiées au niveau de la coopération internationale.

Afin d'éviter que ces réunions ne restent trop générales et déconnectées des préoccupations industrielles des pays et des entreprises, une réorientation de ce système de consultations dirigé par M. Hablé Sélassié est en cours, afin de permettre notamment :

- un accroîssement de la participation des professionnels de l'industrie,
- une démarche plus pragmatique axée notamment sur trois actions : l'échange d'informations et de données d'expériences, la demande et l'offre en matière d'investissements industriels, enfin les contacts officieux entre participants,
- l'adoption de conclusions et recommandations opérationnelles axées sur des propositions concrètes pour les programmes de coopération avec les PED pouvant être réalisées soit directement par les entreprises, soit au niveau bilatéral, soit au niveau multilatéral.

Compte tenu de l'importance que le Gouvernement français attache aux questions de formation pour le développement industriel des pays en développement, la France a été le pays hôte de la deuxième Consultation sur la formation industrielle. Celle-ci s'est tenue à Paris du 14 au 18 septembre 1987, sous la double égide de l'ONUDI et du BIT, au Centre de Conférences de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette et était la première manifestation de cette ampleur à se tenir en France à la demande de l'ONUDI.

Concernant les thèmes sectoriels retenus pour le biennum 1988-89 (1) la priorité donnée à une approche intégrée entre

---

(1) Engrais phosphatés en Afrique, industrie sucrière, développement des petites et moyennes entreprises, transformation et conservation des fruits et légumes, électronique, matériel de transport pour le secteur rural.

l'industrie et l'agriculture constitue une orientation positive, conforme aux besoins de la plupart des PED.

5. Une participation directe des entreprises du secteur privé et public

Un nouveau programme dit "Programme Spécial", dirigé par M. MAY, a été lancé par l'ONUDI afin de travailler directement avec les entreprises pour favoriser l'industrialisation des PED.

Dans cette optique, le Directeur Général de l'ONUDI a créé dans le département des programmes et activités spéciaux une cellule chargée de la coopération avec des entreprises industrielles des pays industrialisés et des pays en développement.

a. Pour certaines activités, l'ONUDI peut recevoir directement des entreprises privées ou publiques des pays industrialisés des contributions, en nature ou en espèces, par l'intermédiaire du Fonds de développement Industriel (par exemple, cas de Vittel en France pour la construction d'une usine d'eaux minérales dans plusieurs pays).

b. L'ONUDI peut également apporter une assistance directe aux entreprises des PED que celles-ci peuvent demander pour mener à bien leurs plans de modernisation. Certaines financent elles-mêmes les projets (par exemple, cas de la Cement Company of Northern Nigéria).

Cette nouvelle orientation de l'ONUDI permet un resserrement des liens avec l'industrie se traduisant par un meilleur échange d'informations et d'expériences, une connaissance approfondie des nouveaux marchés et la promotion de projets bénéfiques à toutes les parties.

II - Les relations de la France avec l'ONUDI et les effets en retour pour l'industrie française

1 - L'appui donné par la France à la nouvelle orientation de l'ONUDI

Depuis quelques années, la France attache une importance particulière à l'ONUDI au sein des organismes des Nations Unies pour deux raisons principales :

- Depuis la nomination de M. Domingo SIAZON, Directeur Général de l'ONUDI, une nouvelle impulsion a été donné aux programmes opérationnels, en mettant l'accent sur une coopération étroite avec le secteur privé et sur des projets plus concrets. Cette évolution qui permet des actions plus conformes au mode de fonctionnement des entreprises, et en particulier des entreprises françaises, est fortement encouragée par la France.

- Au cours des dernières années, la France a accentué ses efforts de coopération avec l'ONUDI, non seulement au niveau multilatéral en devenant l'un des tous premiers contributeurs au Fonds de Développement Industriel, mais également au niveau bilatéral par la réalisation croissant d'opérations "multi-bi" avec les Ministères français concernés.

Compte tenu de ce qui précède, la France a adopté vis-à-vis de l'ONUDI une attitude ouverte, tout en cherchant à orienter les activités de cette organisation sur quelques programmes prioritaires, en insistant sur la constitution d'entreprises industrielles viables et compétitives, selon un double objectif :

- d'une part, répondre à la demande en matière de coopération industrielle des PED partenaires de la France, en particulier d'Afrique,
- d'autre part, favoriser les intérêts à long terme de l'industrie française.

2 - L'importance pour les entreprises françaises de participer aux programmes d'assistance technique de l'ONUDI

a. **Les effets d'entraînement pour l'industrie française**

Le budget opérationnel de l'ONUDI représente une enveloppe de ressources de plus de 120 millions de dollars par an pour l'assistance technique aux PED, s'étendant à la plupart des secteurs industriels intéressant le développement.

Ce montant financier peut paraître relativement modeste par rapport aux investissements industriels nécessaires pour la réalisation des projets industriels. Il tient à la spécialisation de l'ONUDI en amont de ces projets industriels, notamment dans la phase d'identification des projets, de mise en relations des partenaires, d'envoi d'experts, d'études de faisabilité, etc... Cette phase amont est cependant essentielle dans la mesure où les entreprises, qui sont déjà engagées dès le démarrage et la conception d'un projet, ont de fortes chances d'être retenues au stade de la réalisation de ce projet. La masse induite par ces 120 millions de dollars est beaucoup plus importante en réalité du fait de ses implications sur la phase aval des projets.

Pour l'industrie française, le fait de participer aux programmes opérationnels de l'ONUDI peut avoir un triple avantage :

- la possibilité de faire connaître l'offre française dans les PED,
- une meilleure connaissance des demandes des pays partenaires,
- des effets d'entraînement à terme pour des projets de co-entreprises.

D'où la nécessité pour les industriels français de mieux se faire connaître des services de l'ONUDI au stade de l'approbation des projets.

b. **La nécessité de répondre aux appels d'offre internationaux**

La majorité des ressources du budget opérationnel de l'ONUDI (65 %) proviennent du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'ONUDI étant l'agence d'exécution de la programmation du PNUD par pays pour tout ce qui touche à l'industrie. Le reste de ses sources de financement se répartissent essentiellement entre le Fonds de Développement Industriel (contributions volontaires) et des Fonds d'affectation spéciale.

Pour la réalisation de ces programmes, l'ONUDI a le plus souvent recours à des opérations de sous traitance à des organismes et/ou des entreprises de tous les Etats membres. Elles font l'objet d'une procédure d'appels d'offres internationaux, lancés par la division des Marchés et des contrats dirigée par M. GARDELLIN, pour les achats d'équipement, les contrats d'ingénierie et la fourniture des services. La division procède sur la base de listes succinctes agréées de candidats, elles mêmes établies d'après ses listes complètes de fabricants, de fournisseurs et de bureaux d'ingénierie. Le champ des adjudications s'étend d'études techniques et de faisabilité à la livraison d'unités pilotes ou de démonstration clefs en main, en passant par la prestation d'une aide pour l'amélioration et la rénovation d'équipements existants.

Bien qu'en croissance depuis deux ans, le poids de la France dans les contrats et marchés de l'ONUDI pourrait encore s'améliorer.

- pour les achats d'équipement et de fournitures, la France a bénéficié en 1988 d'une centaine de commandes d'un montant total de 2.365.501 dollars, soit 6,5 % du total (contre 854.157 en 1987 soit 4,2 %), ce qui la situe à la 6ème place (derrière la RFA, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse et le Japon),

- par contre, elle est mieux placée pour les contrats de services et d'études, où elle se situe au 2ème rang (après la Hongrie) pour un total de 1.521.486 dollars soit 12 % du total

(contre 1.089.549 en 1987, soit 6 %). Il faut noter cependant que ce poste concerne essentiellement le recours à des consultants de courte et de moyenne durée.

Il est donc souhaitable que les entreprises françaises fassent un effort significatif pour être associées à ces programmes :

1. en s'inscrivant de façon plus systématique dans les fichiers de l'ONUDI.

2. en répondant régulièrement aux appels d'offre internationaux publiés à New-York dans la revue "Development Business".

Seul un effort de promotion de l'offre française peut permettre d'améliorer la position de la France à l'égard des marchés et contrats de l'ONUDI.

3 - La contribution volontaire de la France à l'ONUDI

Un "Fonds de Développement Industriel" a été créé en 1976, financé par des contributions volontaires des Etats membres et plus récemment des entreprises industrielles, qui permet à l'ONUDI de réaliser des programmes spécifiques. Dès sa création, la France en tant qu'Etat membre de l'ONUDI, a souhaité participer à un niveau multilatéral à la réalisation de projets concrets permettant de promouvoir l'industrialisation des pays en développement. Cette priorité s'est traduite par une forte progression de notre contribution volontaire au FDI. Elle a été renforcée récemment par la mise à la disposition de l'ONUDI d'une dotation spécifique dans le secteur agro-alimentaire, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture.

Des cofinancements multi-bilatéraux sont de plus susceptibles d'augmenter ce montant à l'occasion de projets intéressant les différents ministères et organismes français,

en particulier, les services bilatéraux des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'ACTIM, l'AFME, etc...

Concernant les projets industriels qui peuvent être financés par le biais de notre contribution volontaire au FDI, des priorités ont été fixées par le Gouvernement français. A court terme, son but n'est pas le financement des investissements industriels eux-mêmes, mais principalement celui des actions d'accompagnement en amont des projets. Une priorité toute particulière est donnée au secteur des PME-PMI.

a. Les priorités sectorielles et géographiques

Pour éviter toute dispersion de notre effort financier, des priorités sectorielles et géographiques ont été retenues pour notre contribution volontaire au FDI.

Compte tenu des besoins les plus urgents des pays en développement dans leur industrialisation, et des domaines de spécialisation de l'industrie française, cinq secteurs ont été plus particulièrement retenus :

- la liaison énergie/industrie (approvisionnement en énergie de l'industrie, économie d'énergie dans l'industrie, etc...).
- la liaison agriculture/industrie (valorisation des produits agro-alimentaires, augmentation de la productivité de l'agriculture avec des programmes dans le domaine du machinisme agricole, des engrais et des pesticides).
- les industries pour les besoins de santé (notamment dans le domaine des médicaments essentiels, des produits biologiques, etc...).
- les industries pour les besoins de l'habitat (programmes dans l'industrie du ciment, utilisation de produits traditionnels ou nouveaux, etc...).
- la production de certains équipements de base (en particulier matériel nécessaire à l'agriculture, l'électronique et les transports).

En ce qui concerne les priorités géographiques, la contribution volontaire de la France au FDI est essentiellement destinée à financer, par le biais des procédures multilatérales, des projets industriels à destination de pays et/ou de régions prioritaires selon une double orientation : d'une part une complémentarité avec l'aide bilatérale française, d'autre part une coordination avec les milieux professionnels français, pour la définition des programmes et des opérations de cofinancement.

Ainsi, pour les pays d'Afrique noire francophone, notre intervention reste ponctuelle par pays dans la mesure où la coopération bilatérale dispose de moyens d'interventions considérables sur ces pays. En revanche, les projets à vocation régionale sont encouragés.

Pour les pays "hors champ" nous intervenons de préférence sur les pays porteurs pour l'industrie française, en liaison avec les services bilatéraux de la DCSTD au Ministère des Affaires Etrangères et de la DREE au Ministère de l'Economie. Il s'agit notamment des pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie) et de l'Asie (Chine, Inde, Asie du Sud-Est). Pour l'Amérique latine, les interventions sont plus ponctuelles pour des projets à caractère pilote (Brésil, Mexique, Venezuela, etc...).

Selon ce qui précède, les projets qui sont soumis à la France par le secrétariat de l'ONUDI, sont ainsi sélectionnés en fonction de trois objectifs :

1. Mettre l'accent sur des résultats opérationnels en fonction des besoins prioritaires des pays en développement.
2. Encourager les programmes concrets réalisés avec l'ONUDI sur certains secteurs spécifiques, correspondant aux créneaux de spécialisation de l'industrie française.
3. Permettre à terme la réalisation d'accords de coopération industrielle entre industriels français et partenaires des pays en développement.

b. Les principaux projets financés par la France en 1988-1989

En 1988-1989, la contribution volontaire de la France a permis de financer une quarantaine de projets dont certains sont présentés à titre illustratif :

- une forte priorité donnée au programme d'activités du service de promotion des investissements de l'ONUDI à Paris, dans nos opérations multilatérales pour le renforcement de la coopération industrielle entre la France et les pays en développement, en particulier à travers le programme d'accueil des délégués de pays en développement ;

- le renforcement des opérations menées avec la division de promotion des investissements, en particulier par l'Organisation de forums d'investissement dans le secteur agro-alimentaire et le lancement d'un programme conjoint ONUDI/FRANCE/SFI pour le développement des investissements privés vers les pays en développement ;

- l'appui à la préparation et au suivi des consultations organisées par l'ONUDI, pour des secteurs et/ou des thèmes prioritaires. La deuxième Consultation sur la formation, qui a été organisée par l'ONUDI, à Paris du 14 au 18 septembre 1987, conjointement avec le Gouvernement français, était ainsi centrée sur les questions touchant à la maintenance industrielle.

- la réalisation de programmes sectoriels conjoints, en particulier dans le secteur des produits biologiques, l'assistance à la conception de traitement des eaux usées à Pékin, la coopération interentreprises dans le domaine des composants électriques et électroniques du Brésil, etc... qui a permis une valorisation de l'offre française dans des projets d'intérêts mutuels.

- le lancement de certaines opérations de formation, permettant une meilleure connaissance des techniques françaises, sur les économies d'énergie dans l'industrie du raffinage, sur la gestion de la qualité, sur la maintenance des équipements biomédicaux, sur les industries frigorifiques, etc.

En conclusion, la France à la possibilité, par le biais de sa contribution volontaire au FDI, de financer dans un cadre multilatéral des actions d'accompagnement situés en amont des projets industriels. En privilégiant une optique d'intérêts mutuels, ces projets, qui sont réalisés à la fois en complémentarité avec les opérations conduites au titre de la coopération bilatérale et en coordination étroite avec les milieux professionnels français, permettent de nombreux effets en retour pour l'industrie française, en débouchant à terme sur des opérations d'investissements industriels profitables à toutes les parties./

ANNEXE 2

UNIDO Organization Chart
as at 1 August 1989

Mr. D.L. STAZIN Jr.

DIRECTOR-GENERAL

Mr. L.C. ALEXANDRENNE

DEPUTY DIRECTOR-GENERAL

Department of External Relations, Public Information, Language and Documentation Services

Mr. A. Kayalar

External Relations
- External Liaison and Protocol Section
- Secretariat of Policy-making Organs
- New York Liaison
- Geneva Liaison

Ms. R. Sokal

Public Relations and Information

Mr. Agaiaents

Languages and Documentation
- Translation
- Editorial Control and Publications
- Documents Control

Mr. L.R. FAORO

DEPUTY DIRECTOR-GENERAL

Department of Administration

Mr. S. Gardelliano

Human Resource Planning

Mr. K. Ahmed

Personnel Services
- Recruitment
- Personnel Administration
- Social Security
- Language Training

Mr. H. Pichler

Financial Services
- Budget
- Financial Management of Technical Co-operation
- Accounts and Payments
- Treasury

Mr. D. Gardellin

General Services
- Purchase
- Contracts
- Buildings Management
- Inventory Control and Property Management
- Travel, Transportation, Shipment and Insurance
- Archives and Records Management

Mr. H. Marin-Guzman

Electronic Data-processing and Office Automation Service

Mr. H.P.F. WIESEBACH

DEPUTY DIRECTOR-GENERAL

Department for Programme and Project Development

Mr. G. Latortue

Special Measures and Activities
- Project Appraisal
- Field Representation
- Programme Development Support

Mr. N.N. Tandon

Area Programmes
- Africa
- Arab Countries
- Asia and Pacific
- Europe, Mediterrenean, Global and Interregional Programmes and Projects
- Latin America and Caribbean
- Least Developed Countries
- ECDC

Mr. H.P.F. Wiesebach

Industrial Policy and Perspectives
- Regional and Country Studies
- Global Issues and Policy Analyses
- Industrial Statistics and Sectoral Surveys

Mr. H. May

Industrial Co-operation and Funds Mobilization
- PRC Secretariat and Funds Administration
- Industrial Co-operation
  Co-operation with Non-governmental Organizations and Industrial Enterprises
  Special Trust Fund Projects
- Integration of Women in Industrial Development

Mr. A.A. VASSILIEV

DEPUTY DIRECTOR-GENERAL

Department of Industrial Operations

Interregional Advisers

Integrated Industrial Projects

Central Reference and Monitoring

Ms. A. Tcheknavorian-Asenbauer

Industrial Operations Technology
- Agro-based Industries
- Chemical Industries
- Metallurgical Industries
- Engineering Industries

Mr. M. Hamdy

Industrial Institutions and Services
- Industrial Planning
- Institutional Infrastructure
- Industrial Management and Rehabilitation

Dr W Behrens

Industrial Operations Support
- Feasibility Studies
- Industrial Human Resource Development
- Project Personnel and Administrative Service

Mr. A.B. ARAOZ

DEPUTY DIRECTOR-GENERAL

Department for Industrial Promotion, Consultations and Technology

Mr. J. L. Jeanroy

Industrial Investment
- Investment Project Identification and Formulation
- Investment Promotion

Mr. S. Hable-Selassie

System of Consultations
- Light Industries Sector
- Heavy Industries Sector
- Process Industries Sector
- Common Topics

Mr. K. Fujita

Industrial Technology Promotion
- Industrial and Technological Information
- Technology Policy, Acquisition and Negotiation
- Basic Technologies
- Special Technologies Promotion

Mr. K. Venkataraman

Industrial Technology Development
- Industrial Technology Monitors
- Informatics
- Biotechnology and Genetic Engineering
- New Technologies

Organigramme de l'ONUDI

au 1er août 1989

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Département des relations extérieures, de l'information et des services des langues et de la documentation

Relations extérieures
- Section des relations extérieures et du protocole
- Secrétariat des organes directeurs
- Liaison à New York
- Liaison à Genève

Relations publiques et information

Langues et documentation
- Traduction
- Contrôle de la rédaction et publications
- Contrôle des documents

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Département de l'administration

Planification des ressources humaines

Services du personnel
- Recrutement
- Administration du personnel
- Sécurité sociale
- Cours de langues

Services financiers
- Budget
- Gestion financière de la coopération technique
- Comptabilité et paiements
- Trésorerie

Services généraux
- Achats
- Marchés
- Bâtiments
- Contrôle des stocks et gestion du matériel
- Voyages, transports, expéditions et assurances
- Gestion des archives et des dossiers

Service de l'informatique et de la bureautique

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Département de l'élaboration des programmes et des projets

Mesures et activités spéciales
- Examen préalable des projets
- Représentation sur le terrain
- Appui à l'élaboration des programmes

Programmes par région et domaine
- Afrique
- Pays arabes
- Asie et Pacifique
- Programmes et projets pour l'Europe et la Méditerranée, et programmes et projets mondiaux et interrégionaux
- Amérique latine et Caraïbes
- Pays les moins avancés
- CEPD

Politiques et perspectives industrielles
- Etudes par région et par pays
- Questions globales et analyse des politiques
- Statistiques industrielles et études sectorielles

Coopération industrielle et mobilisation des ressources
- Secrétariat du CEP et administration des fonds
- Coopération industrielle
  Coopération avec les organisations non gouvernementales et les entreprises industrielles
  Projets financés par fonds d'affectation spéciale
- Intégration des femmes au développement industriel

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Département des opérations industrielles

Conseillers interrégionaux

Projets industriels intégrés

Groupe central de références et de contrôle

Technologie des opérations industrielles
- Agro-industries
- Industries chimiques
- Industries métallurgiques
- Industries mécaniques

Institutions et services industriels
- Planification industrielle
- Infrastructure institutionnelle
- Gestion et modernisation industrielles

Appui aux opérations industrielles
- Etudes de faisabilité
- Mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie
- Agents engagés au titre de projets et service administratif

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Département de la promotion industrielle, des consultations et de la technologie

Investissement industriel
- Identification et formulation des projets d'investissement
- Promotion des investissements

Système de consultations
- Industries légères
- Industries lourdes
- Industries de traitement
- Questions d'intérêt commun

Promotion des technologies industrielles
- Information industrielle et technologique
- Politiques, acquisitions et négociations en matière de technologie
- Technologies de base
- Promotion des technologies spéciales

Mise au point des technologies industrielles
- Suivi des technologies industrielles
- Informatique
- Biotechnologie et génie génétique
- Technologies nouvelles

GONGERT
Programmes Interrégional

ANNEXE 3

DECLARATION LIMINAIRE

DE

M. DOMINGO L. SIAZON JR

DIRECTEUR GENERAL DE L'ONUDI

A

L'OCCASION DE LA VISITE DE

LA DELEGATION FRANCAISE

A L'ONUDI

V.89-62304 9732A

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir que de vous accueillir à l'ONUDI, dans le cadre de ces journées d'étude. Je souhaite en particulier la bienvenue aux représentants des trois ministères - affaires étrangères, équipement et agriculture - car leur présence témoigne de la coopération de plus en plus étendue et de plus en plus fructueuse qui s'est établie entre la France et notre Organisation. Je remercie en particulier la Mission permanente de la France pour tous les efforts qu'elle a déployés afin de rendre possible votre visite.

Les liens étroits qui unissent la France et l'ONUDI revêtent des formes très diverses. Les contributions généreuses que verse votre pays au Fonds de développement industriel en sont un bon indicateur. Outre une contribution de quinze millions de francs, soit 2,4 millions de dollars, versée pour 1990 par le ministère des affaires étrangères, et qui marque une progression par rapport à la contribution de l'année précédente qui était de 2 millions de dollars, le ministère de l'agriculture a offert l'équivalent en francs de trois millions de dollars pour appuyer le développement agro-industriel de l'Afrique durant une période de trois ans commençant en 1987. Et tout laisse à penser que cet appui sera élargi et renforcé dans un avenir proche.

La mesure dans laquelle le secteur privé français coopère avec l'ONUDI est également un indicateur intéressant. En vertu de son nouvel Acte constitutif, entré en vigueur lorsqu'elle est devenue une institution spécialisée, l'ONUDI a notamment pour mandat d'appuyer le secteur privé et de coopérer avec lui. Ainsi, les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, sont invitées à collaborer avec nous. L'ONUDI joue maintenant un rôle d'intermédiaire impartial, dégagé de toute considération de profit et à l'abri des pressions commerciales; il s'agit là d'une nouvelle forme de coopération industrielle internationale, qui n'exclut personne et profite à tous.

Jusqu'à ce jour, l'appui qui nous a été accordé a été des plus encourageant. A tel point que des sociétés se sont déclarées disposées à fournir à l'ONUDI les fonds requis pour lui permettre d'exercer ce nouveau rôle d'intermédiaire, par le biais de fonds d'affectation spéciale financés par des tiers.

Ayant adopté ces nouvelles formes de coopération, l'Organisation entretient des liens plus étroits avec l'industrie. Les pays en développement bénéficient de conseils de haute qualité sur une vaste gamme de sujets : réhabilitation d'usines et d'équipements, gestion, technologie, commercialisation et financement. Les entreprises participantes acquièrent quant à elles une connaissance approfondie de nouveaux marchés et pays et peuvent établir des contacts utiles.

Je me réjouis tout particulièrement de pouvoir vous rappeler que c'est la France qui, la première, a adopté ce nouveau type de coopération. Vittel a en effet été la première société privée de l'histoire de l'ONUDI à financer un projet d'assistance technique, dans le cadre du Fonds de développement industriel. Cette activité s'est révélée si fructueuse - cela coulait d'ailleurs de source, si je puis dire - que Vittel a financé depuis divers projets connexes en Afrique et en Chine. Grâce aux bons offices de l'ONUDI, ces efforts ont abouti notamment à la conclusion d'un accord de coentreprise avec d'importants producteurs d'eau minérale et de produits de beauté en Chine. Nous aidons en outre cette société à régler rapidement les formalités administratives dans le cadre d'une autre proposition de coentreprise envisagée pour la Géorgie, en Union soviétique.

D'autres entreprises lui ont emboîté le pas : Pernod-Ricard, par exemple, compte envoyer une délégation dans un autre pays d'Asie. Cette fois ci, l'accent sera mis sur le transfert de technologies de transformation des fruits et de techniques oenologiques françaises. D'autres entreprises encore devraient suivre cette voie.

Ces activités ont été facilitées par les deux bases dont dispose l'ONUDI en France. Il s'agit tout d'abord du Service de promotion des investissements de Paris qui, bénéficiant de l'appui actif des pouvoirs publics français, a assuré la promotion de projets d'investissement industriel d'un montant total de 126 millions de dollars dans les pays en développement au cours des dernières trois années et demie. Les services de promotion des investissements, qui sont au nombre de neuf à travers le monde, permettent aux pays en développement d'accéder directement à la technologie, aux capacités de gestion et aux ressources financières des pays hôtes. Ce sont d'excellents laboratoires d'idées.

L'autre base, pour ainsi dire, est le Groupement européen pour le développement des entreprises pour la coopération internationale, créé à Strasbourg l'année dernière avec l'appui total de l'ONUDI. Lui aussi chargé de promouvoir la coopération dans l'intérêt de tous, il s'appuie sur le potentiel industriel de quelque 66 régions industrielles de la Communauté européenne - facteur d'autant plus important que l'on se rapproche de l'échéance de 1992. L'impact de ce groupement a été amplement démontré par les initiatives qu'il a lancées avec l'aide de l'ONUDI en Amérique latine et en Chine.

Trois projets financés par des fonds d'affectation spéciale d'un montant de près de 15 millions de dollars sont à l'examen en Amérique latine; ils portent sur les industries d'aval dans l'aluminium et sur les industries alimentaires. Des projets plus importants encore ayant trait à l'aménagement urbain et au transfert de technologie, qui seraient en partie financés par la Banque mondiale, sont envisagés en Chine.

Les deux bases que je viens de mentionner vont pouvoir tirer parti d'une initiative récemment lancée par l'ONUDI. Le mois dernier, en effet, l'ONUDI a ouvert à Moscou et à Pékin des centres de coopération industrielle auxquels peuvent pleinement participer les entreprises étrangères. Je note avec plaisir qu'une entreprise française a manifesté un vif intérêt pour le Centre de Moscou et j'ai la conviction que d'autres entreprises feront de même.

La présence française n'est pas un phénomène nouveau à l'ONUDI. En effet, la France a toujours été au premier plan de nos activités traditionnelles, qu'il s'agisse de l'assistance technique ou de la fourniture d'experts aux pays en développement. L'année dernière, les entreprises françaises ont fourni à nos projets sur le terrain du matériel d'une valeur de 2,6 millions de dollars et des prestations contractuelles équivalant à 1,5 million de dollars, ce qui marquait dans les deux cas une augmentation sensible par rapport à l'année précédente.

Dans le même temps, la France a toujours compté parmi les principaux fournisseurs d'experts. L'année dernière, elle venait au troisième rang avec 138 experts et se situait au quatrième rang l'année précédente avec 126 experts. D'autre part, le nombre de consultants français participant à diverses activités au Siège est lui aussi en augmentation : 10 consultants en 1987 et 17 en 1988.

De toute évidence, la France accompagne la progression des activités de l'ONUDI qui a vu le volume de son assistance technique augmenter de près de 40 % ces deux dernières années - on est passé de 98 millions de dollars en 1987 à 136 millions en 1989. Sur ce total, les fonds d'affectation spéciale, financés par des tiers ou autofinancés, représentaient environ 6 millions de dollars en 1987 et devraient représenter 19 millions de dollars cette année. Le partenariat avec les entreprises semble donc porter ses fruits.

Au cours de ces deux journées, vous allez pouvoir vous informer plus amplement sur nos activités et sur la contribution que vous pouvez apporter à une organisation qui recrute en moyenne près de 2 000 experts par an pour ses projets sur le terrain, attribue des marchés d'une valeur proche de 14 millions de dollars et passe des commandes de matériel pour un montant avoisinant les 29 millions de dollars. Enfin, pour son Siège, elle attribue des marchés complémentaires d'une valeur de 7 millions de dollars et passe des commandes d'un montant de 5 millions de dollars. J'espère que cela vous incitera à coopérer avec nous de diverses manières. Non seulement en tant que fournisseurs de matériel ou de services, ou en tant que participants à nos consultations consacrées à l'évolution des différents secteurs industriels, mais aussi en tant que partenaires dans nos activités nouvelles.

Votre emploi du temps pour ces deux journées est bien rempli, comme l'est le nôtre pour la prochaine décennie. L'industrialisation restera l'un des facteurs critiques du développement des pays du tiers monde. Les années 90 nous offrent une occasion unique de coopérer pour faire face à l'évolution rapide des besoins de nos Etats Membres. Le vent de réforme qui souffle aujourd'hui sur l'Europe de l'Est doit nous inciter à faire preuve d'imagination et d'audace. C'est l'occasion pour nous et pour ceux qui travaillent avec nous de mettre sur pied un programme multilatéral afin de restructurer et moderniser l'industrie, d'une manière qui soit à la fois efficace et durable. Dans ce domaine, l'ONUDI peut jouer un rôle clef en renforçant la coopération industrielle internationale, au sens le plus large du terme. Je suis convaincu que vous associerez vos forces aux nôtres et qu'ensemble nous essaierons de bâtir un monde meilleur pour tous.

ANNEXE 4

ONUDI

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

CENTRE INTERNATIONAL DE VIENNE
B.P. 300, A-1400 VIENNE (AUTRICHE)
TÉLÉPHONE : ~~26 310~~ 211310 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : UNIDO VIENNE TÉLEX : 135612

RÉFÉRENCE :

DATE : Le 8 septembre 1988

L'ONUDI : une nouvelle approche de la coopération industrielle au niveau des entreprises

1. L'ONUDI occupe une place unique parmi les organisations du système des Nations Unies en ce sens que son Acte constitutif lui donne pour mandat, en tant qu'institution spécialisée, de coopérer étroitement avec l'industrie du secteur privé, au même titre qu'avec l'industrie des secteurs public et mixte. Aussi, depuis 1986, l'ONUDI a-t-elle mis au point et testé de nouveaux mécanismes de promotion de la coopération industrielle au niveau des entreprises dans le cadre de projets exécutés par elle, par le biais notamment d'arrangements d'autofinancement ou de fonds d'affectation spéciale financés par des tiers.

2. Par coopération industrielle, nous entendons une forme de coopération beaucoup plus large que la coopération technique normalement assurée par l'ONUDI et financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou par son propre Fonds de développement industriel (FDI). La coopération industrielle englobe l'ensemble du cycle du projet, de la première idée de projet jusqu'à l'achèvement de l'installation industrielle et à son exploitation en tant qu'entité industrielle viable. Elle englobe tous les aspects de la vie et de la santé de l'installation industrielle, non seulement ses aspects techniques ou technologiques, mais également ses aspects financiers, administratifs et commerciaux. En outre, la coopération industrielle peut faire appel à des mécanismes tels que les coentreprises, les arrangements de participation aux bénéfices, les arrangements de construction-exploitation-transfert, etc., qui n'entrent en général pas dans le cadre des projets de coopération technique classiques. L'essentiel est que

V.88-28919 8216A

l'ONUDI doit avoir un rôle à jouer dans ces mécanismes de coopération, par le biais de projets exécutés par elle et financés au moyen de fonds d'affectation spéciale.

3. A long terme, l'ONUDI veut transcender son rôle d'agent d'assistance technique exerçant ses activités dans les limites qui lui sont fixées par le PNUD et par d'autres mécanismes de financement multilatéral et devenir un agent actif de la coopération industrielle au sens le plus large du terme. La gamme des services qu'elle peut offrir s'élargira progressivement et englobera tous les services de planification et de gestion des projets, notamment les études et activités de préinvestissement; des services de supervision et d'inspection durant la phase de la construction; des programmes d'appui technique et administratif et des programmes de perfectionnement de la main-d'oeuvre durant les premières années d'exploitation; des programmes de diversification et d'expansion lorsque l'installation atteint sa maturité; et des programmes de modernisation, d'adaptation et de remise en état lorsque l'installation commence à avoir des problèmes.

4. Les arrangements relatifs à la constitution de fonds d'affectation spéciale autofinancés ou financés par des tiers qui ont été mis au point sont décrits dans les trois diagrammes ci-joints. L'ONUDI veut fournir un service à l'industrie - notamment à l'échelon des entreprises - dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés. L'expérience montre qu'elle peut jouer un rôle particulièrement efficace en tant qu'intermédiaire impartial, sans but lucratif et à l'abri des pressions commerciales, en aidant les industriels du tiers monde à prendre les bonnes décisions et à chosir les technologies et les partenaires commerciaux appropriés, économisant ainsi du temps et de l'argent. Nous nous efforçons de jouer plus activement ce rôle de catalyseur en favorisant les transferts de ressources techniques, administratives et financières des entreprises des pays développés vers celles des pays en développement, ou entre les entreprises des pays en développement. Il apparaît de plus en plus clairement que cette activité profite aux entreprises des deux côtés et que toutes les parties intéressées en sont satisfaites. Le véritable défi auquel est confrontée l'ONUDI pour la période du Plan à moyen terme 1990-1995 consiste à prouver qu'elle peut être un vecteur efficace pour la promotion de la coopération au niveau des entreprises dans le secteur industriel. Si les partenaires industriels des

pays développés et des pays en développement sont disposés à recourir à l'ONUDI en tant qu'intermédiaire important, voire unique, et s'ils sont disposés à financer l'ONUDI pour qu'elle puisse jouer ce rôle, alors l'Organisation aura prouvé qu'elle est un catalyseur efficace de la promotion de la coopération industrielle internationale. Des signes positifs sont déjà apparus, comme il ressort des exemples donnés ci-dessous.

5. Durant les deux dernières années environ, l'ONUDI a intensifié son dialogue avec les communautés industrielles et commerciales du tiers monde et des pays industrialisés. Nous sommes en contact avec des dirigeants d'entreprises et avons étudié et analysé les problèmes que connaissent les différentes entreprises - activité distincte des études sectorielles ou sous-sectorielles - dans différents pays en développement et nous nous sommes familiarisés avec les ressources et moyens dont disposent de nombreuses sociétés et institutions industrielles des pays en développement. L'objectif visé est de recenser les possibilités concrètes de coopération et de les transformer en projets de coopération industrielle qui pourront avoir des incidences commerciales importantes et auxquels l'ONUDI pourra participer activement.

6. Grâce aux relations de travail plus étroites qu'elle entretient avec des sociétés et des associations industrielles (chambres de commerce, fédérations industrielles, etc.) des pays développés, l'ONUDI a pu obtenir des capitaux de lancement pour le recensement, la mise au point et l'élaboration de projets conjoints, ainsi que des services d'experts et d'autres moyens (formation, essais, analyses, etc.), soit gratuitement, soit à prix réduits. Le nombre des sociétés qui sont entrées en contact avec l'ONUDI pour faire connaître leurs capacités et leurs compétences spécialisées a également fortement augmenté durant ces dernières années. Ces sociétés ont communiqué à l'ONUDI une masse de renseignements techniques et nombre d'idées de projets concrètes que l'Organisation pourra mettre à profit pour concevoir de meilleurs projets pour ses partenaires des pays en développement. Plusieurs sociétés de renommée mondiale, telles que Bechtel aux Etats-Unis, SNC au Canada, Energoprojekt en Yougoslavie et IHI au Japon ont conclu des accords stand-by avec l'ONUDI en vue de la fourniture d'experts et d'autres services à bref délai. Parmi celles qui ont constitué des fonds d'affectation spéciale pour l'identification et l'élaboration des projets, on notera la Fédération danoise

des industries, utilisant des fonds de l'Organisme danois de développement international (DANIDA), l'Association danoise des industries pharmaceutiques et un certain nombre de sociétés danoises, françaises, italiennes, polonaises, hongroises et japonaises. Les négociations sont à un stade très avancé avec nombre d'autres sociétés et nous espérons que cette liste s'allongera rapidement. On notera en particulier le fonds d'affectation spéciale constitué par l'Engineering Consulting Firms Association (ECFA) du Japon, en vue du développement des industries d'exportation dans la région de l'ANASE. Après la mission entreprise conjointement par l'ONUDI et l'ECFA aux Philippines et en Indonésie à la fin de 1987, un certain nombre de projets ont été recensés qui pourront faire l'objet d'une coopération au niveau des entreprises. Les activités financées par le Gouvernement japonais concernant le secteur agro-industriel en Afrique donnent également des résultats encourageants.

7. L'ONUDI a en outre resserré ses liens avec des institutions internationales de financement telles que l'Overseas Economic Co-operation Fund (OECF), la Commonwealth Development Corporation, la Banque islamique de développement, la Banque africaine de développement, l'Association internationale de développement (IDA), l'IFU du Danemark, pour n'en nommer que quelques-unes. De plus, des fonds d'affectation spéciale ont été constitués afin de fournir une aide à des institutions nationales de financement du développement telles que la Nigerian Industrial Development Bank (NIDB), qui a constitué un fonds d'affectation spéciale autorenouvelable auprès de l'ONUDI, afin de pouvoir faire appel à bref délai à l'assistance technique de l'Organisation et obtenir des consultants à court terme. Au moyen de fonds fournis par la Banque mondiale, la NIDB a également constitué un fonds d'affectation spéciale auprès de l'ONUDI, afin de recenser les possibilités d'investissement dans certains secteurs industriels du Nigéria. Au Soudan, l'ONUDI a récemment constitué un fonds d'affectation spéciale afin d'élaborer un programme de formation pour l'industrie du sucre, au moyen de fonds fournis par l'IDA.

8. Dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale autorenouvelable et autofinancé, l'ONUDI aide une société égyptienne d'ingénierie à renforcer ses capacités, afin de répondre à la demande de travaux d'ingénierie dans les

secteurs de la chimie et du pétrole. L'Organisation espère fournir une assistance similaire à des sociétés d'ingénierie d'autres pays en développement.

9. Des équipes d'experts en gestion et exploitation d'usines ont été fournies, dans le cadre de fonds d'affectation spéciale autofinancés, à un certain nombre d'entreprises industrielles, notamment au Nigéria, au Cameroun, en Libye, en Egypte et en République arabe du Yémen. Il est encourageant de noter qu'un certain nombre de sociétés privées de plusieurs pays en développement, par exemple du Nigéria, de l'Arabie saoudite, du Soudan et de la Yougoslavie, ont constitué des fonds d'affectation spéciale autofinancés afin d'obtenir une aide de l'ONUDI en matière de modernisation, de diversification et d'amélioration de l'efficacité des installations.

10. Durant les années à venir, l'ONUDI ne sera plus simplement un agent d'assistance technique exerçant ses activités dans le cadre fixé par le PNUD et d'autres mécanismes de financement multilatéral. Elle sera devenue un instrument efficace de coopération industrielle au sens le plus large du terme.

SYSTEME DE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE AUTOFINANCE

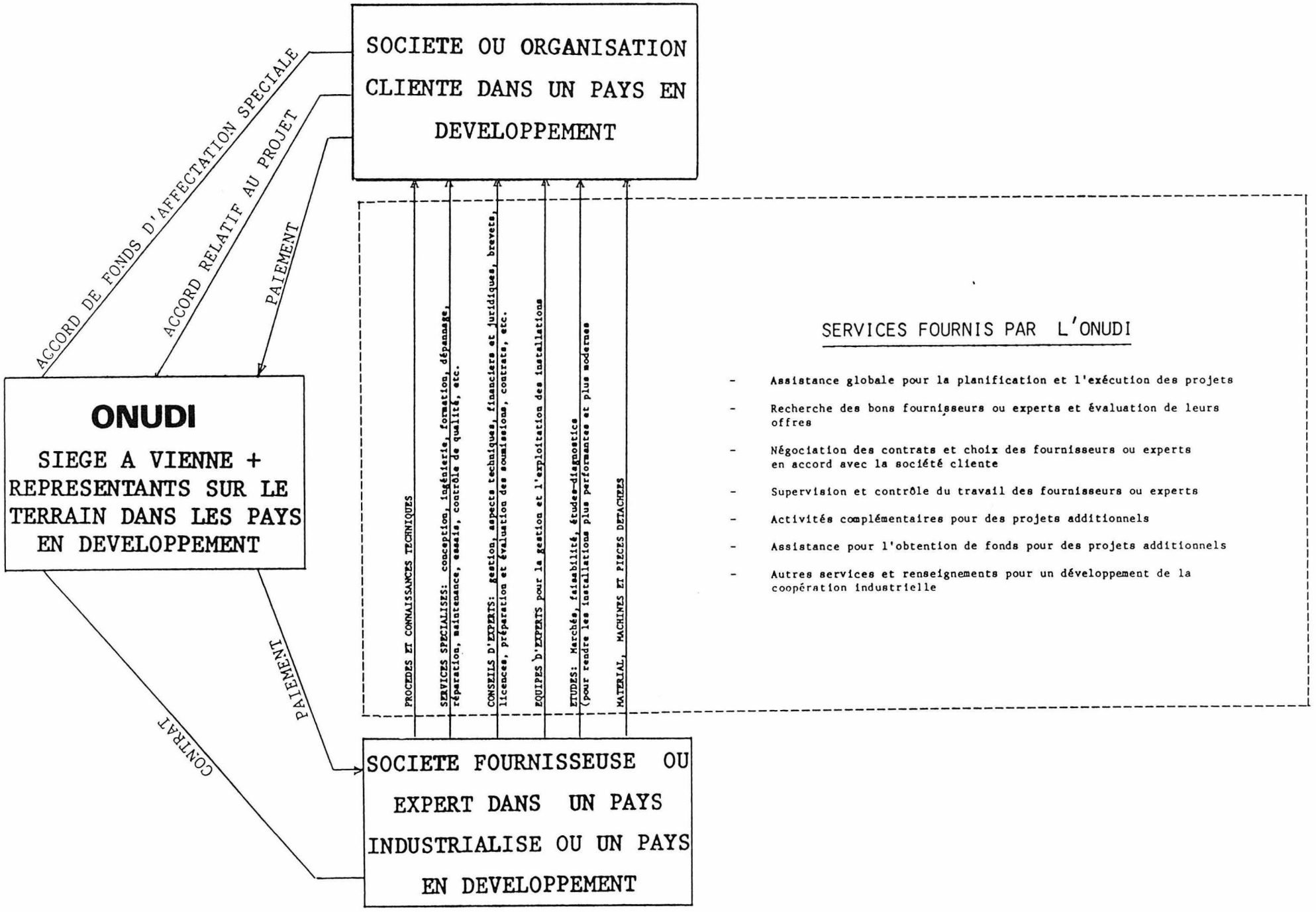

SYSTEME DE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE FINANCE PAR UN TIERS

[TYPE 1]

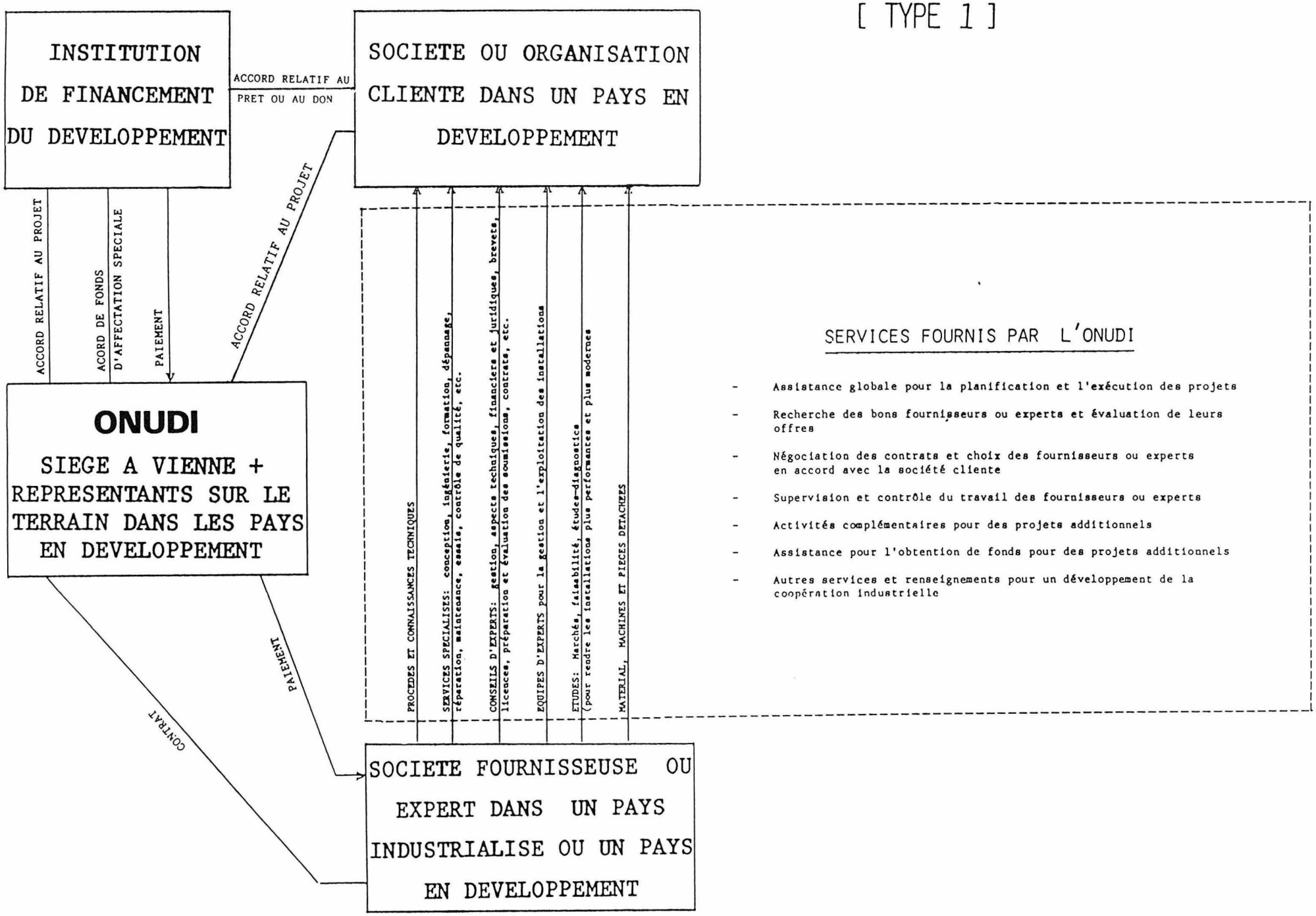

SYSTEME DE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE FINANCE PAR UN TIERS

[TYPE 2]

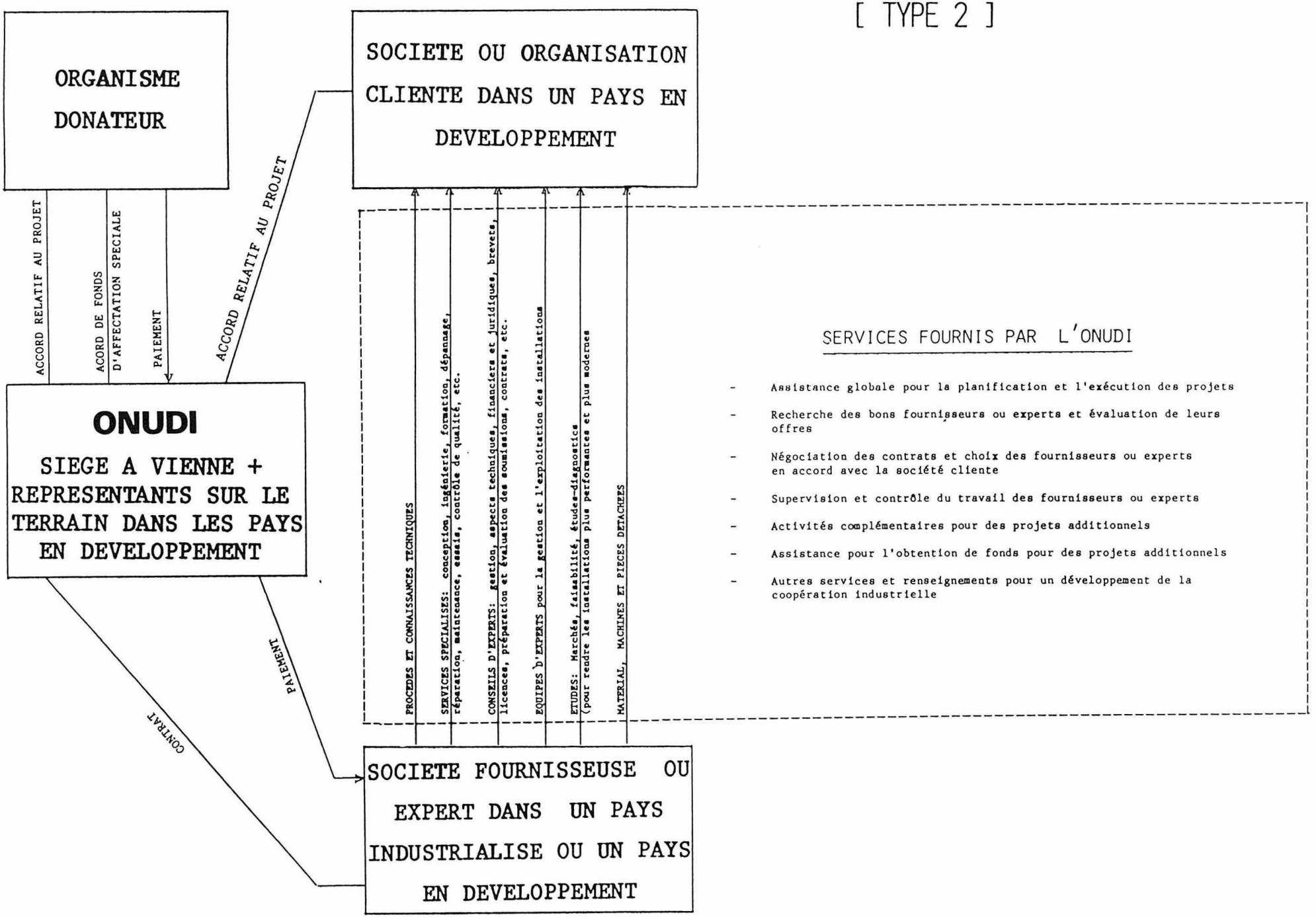

ANNEXE 5

Vienna, December 1989

M.H.A.Hamdy, Director, IO/IIS

TECHNICAL CO-OPERATION AND IMPLEMENTATION

PRESENTATION (CONTENTS)

I. The Trend of UNIDO Technical Assistance

II. The Qualitative Aspects of UNIDO Technical Assistance

III. Main Thrust of UNIDO Technical Assistance

IV. The Department of Industrial Operations (DIO)

1. Relation to other Departments

2. The Organization of DIO

a) The Industrial Operations Technology Division (IOT)

b) The Industrial Institutions and Services Division (IIS)

c) The Industrial Operations Support Division (IOS)

V. Medium Term Plan (MTP), 1990-1995

Five Priority Programme Areas:

- Human Resource Development
- Industrial Rehabilitation
- Development and Transfer of Technology
- Small and Medium Industries
- Environment and Energy

VI. Small and Medium Industries (as an Example)

U N I D O

TECHNICAL COOPERATION DELIVERY

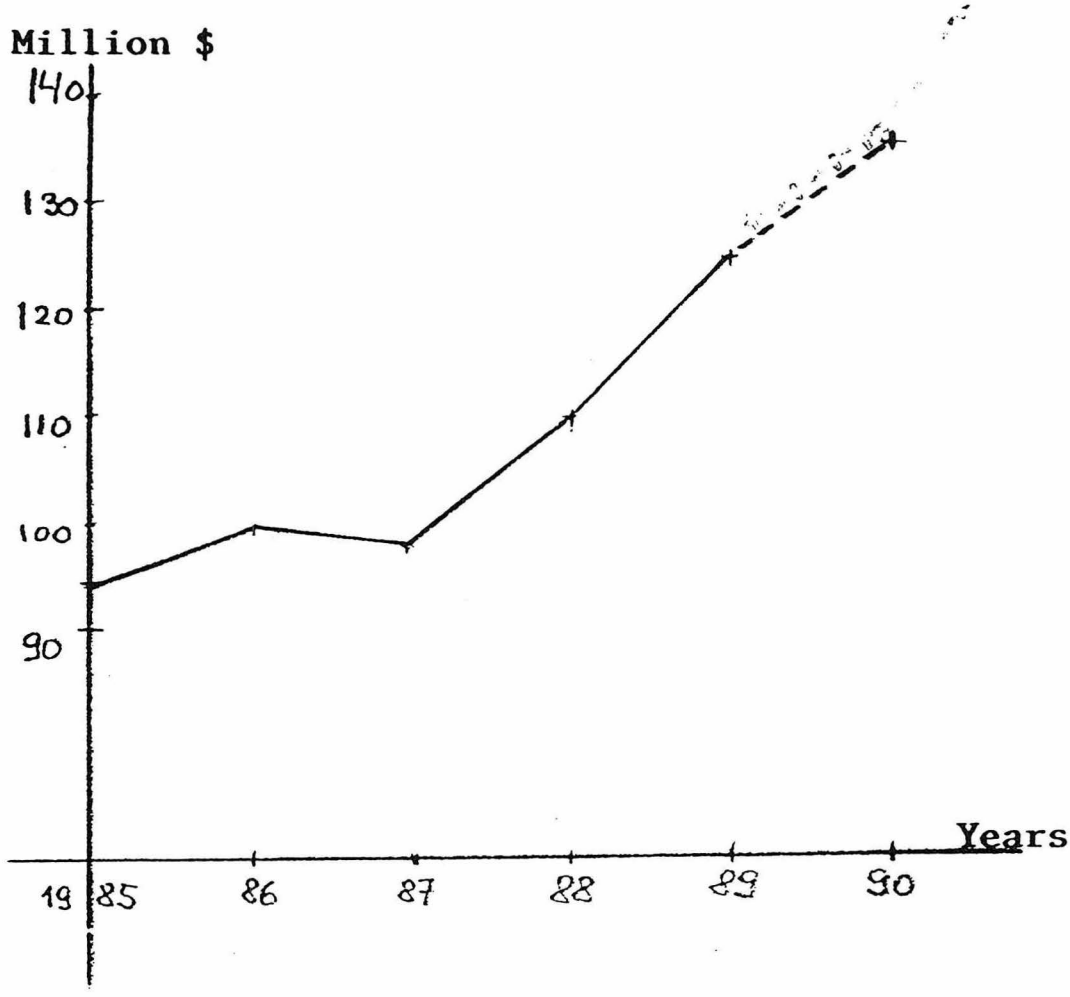

Year	$
1985	94,468
1986	99,600
1987	97,726
1988	119,780
1989	134,856
1990	145,351 (est.)

T C - FUNDING COMPOSITION

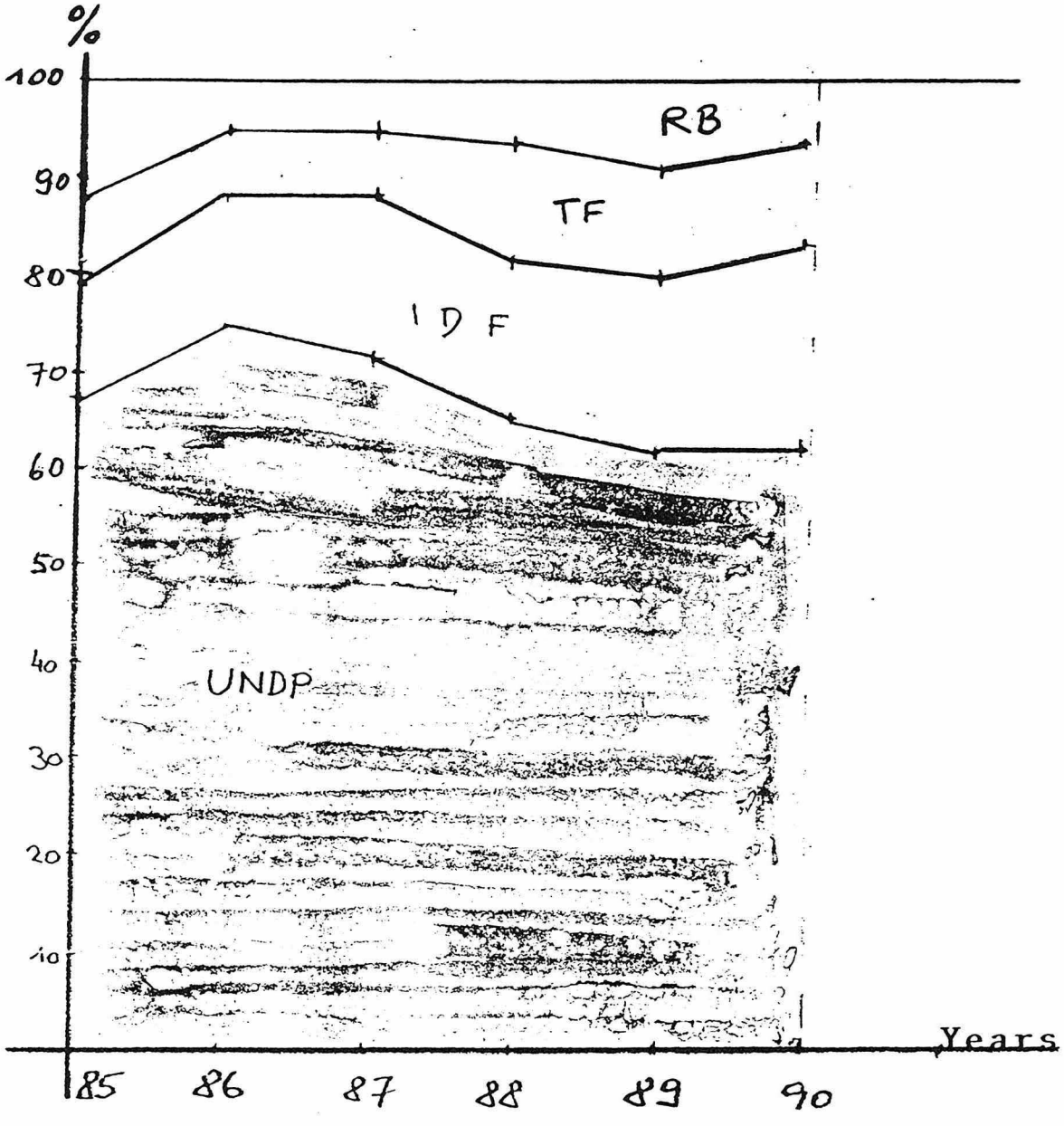

('000 $)	UNDP	UNIDF	TF	RB&OTHER	
1985	63,494	10,938	8,232	9,031	2,773
1986	73,703	13,203	6,692	3,753	2,249
1987	70,793	16,610	6,049	2,079	2,195
1988	77,967	19,849	14,187	2,513	5,264
1989	83,159	24,516	15,278	6,141	3,169
1990	90,440	30,675	14,865	4,417	2,216

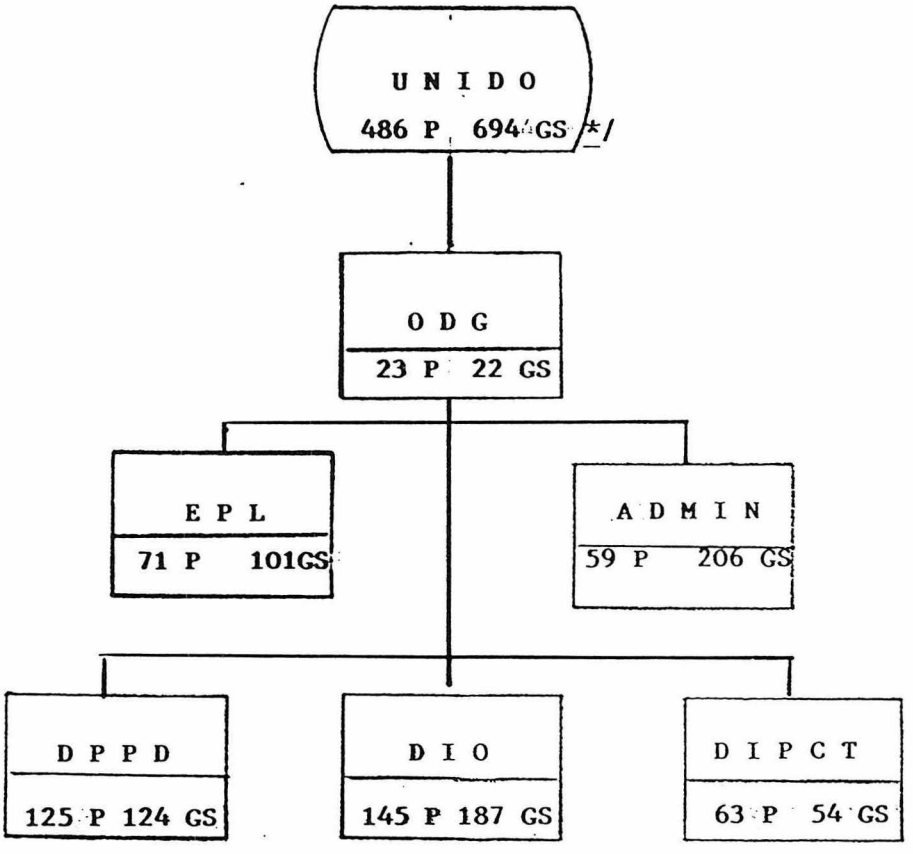

PROGRAMME AND PROJECT DEV.	INDUSTRIAL OPERATIONS	INDUSTRIAL PROMOTION, CONSULTATIONS & TECHNOLOGY
REGION/COUNTRY ORIENTATION AREA: LAC ASIA & P. AFR	IO/T	IND. INVESTMENT
IPP	IO/IIS	SYSTEM OF CONSULTATIONS
FUND RAISING & ADMIN. TF ECDC INTEGRATION OF WOMEN	IO/S	IND. TECHNOLOGY -PROMOTION -DEVELOPMENT

*/ established posts

D I O

IMPLEMENTATION RESPONSIBILITY

PROJECT MANAGEMENT:

a) DELIVERY OF INPUTS/OUTPUTS

b) SUBSTANTIVE GUIDANCE
- project staff
- contractors
- training facilities
- equipment selection

c) MAINTENANCE OF BASIC ADMIN. RECORDS AND PROJECT REPORTING

PROJECT AND PROGRAMME DEVELOPMENT RESPONSIBILITY

a) technical inputs

b) cross country experience

c) emerging trends

ENTRY LEVEL OF TC OF DIO

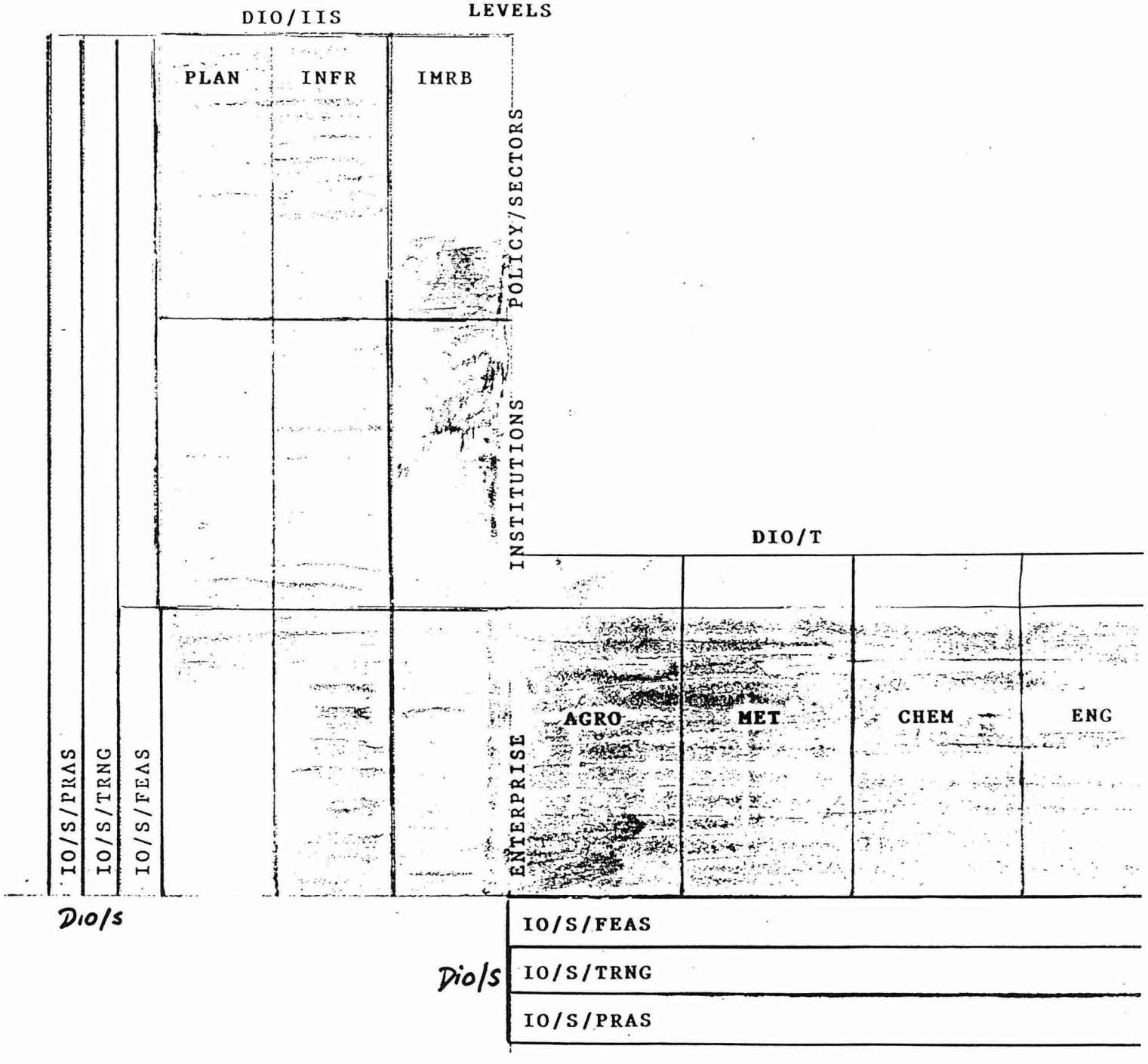

DEPARTMENT OF INDUSTRIAL OPERATIONS

A. The Industrial Operations Technology Division (IOT)

The Agro-based Industries Branch

* Textiles and garment manufacturing
* Food Processing
* Leather and rubber products
* Agro-based raw materials
* and By-products and waste utilization

The Chemical Industries Branch

* Building materials
* Petrochemicals
* Fertilizers
* Pharmaceuticals
* Pesticide
* Basic inorganic and pulp and paper
* Biotechnology, energy and fuel technology
* and Industrial pollution control and clean technologies

The Metallurgical Industries Branch

* Iron and steel
* Non-ferrous and other metals
* New and advanced metals and materials
* and Forming and transformation processes

The Engineering Industries Branch

* Design, manufacture and maintenance and repair of machinery
* Agricultural tools, implements and machinery
* Electrical and electronics machinery and equipment
* Fine instruments and control equipment
* Land and water-borne transport equipment
* Application of computers and other advanced techniques to engineering industries
* Energy engineering

B. The Industrial Institutions and Services Division (IIS)

The Industrial Planning Branch

* Formulation of strategies and policies for industrialization
* Regional co-operation and integration
and * Integrated sectoral planning

The Industrial Management and Rehabilitation Branch

* Management development, including enterprise management
* Industrial rehabilitation at the macro, sectoral and enterprise levels
* Development of consultancy services for industries
and * Special programmes of management of wood processing sector

The Institutional Infrastructure Branch

* Industrial research and development institutions and information centres
* Institutions for quality control, standardization and metrology
* The development of small and medium industries and rural industries
* The development of entrepreneurship
* The development of privatization strategies and mechanisms
* The establishment of specialized service institutions
* The establishment and strengthening of institutions for industrial promotion such as Chambers of Commerce, etc.
and * Industrial co-operation through the promotion of partnerships:
    - Enterprise-to-enterprise co-operation (N/S and S/S)
    - Industrial sub-contracting (national, regional and international
    - Industrial complementation

C. The Industrial Operations Support Division (ISD)

The Feasibility Studies Branch

* The preparation and evaluation of feasibility studies for investment projects

and * The upgrading of national capabilities to conduct pre-investment studies

The Human Resource Development Branch

* The organization and implementation of group training programmes, fellowships and study tours
* The establishment of "centres of excellence"

and * The formulation of strategies and methodologies for human resource development

The Project Personnel Administration Service

UNIDO MEDIUM TERM PLAN (MTP), 1990,1995

Five Priority Programme Areas

1. Human Resource Development
2. Industrial Rehabilitation
3. Development and Transfer of Technology
4. Small and Medium Industries
5. Environment and Energy

..... in the 1 9 9 0 - ies

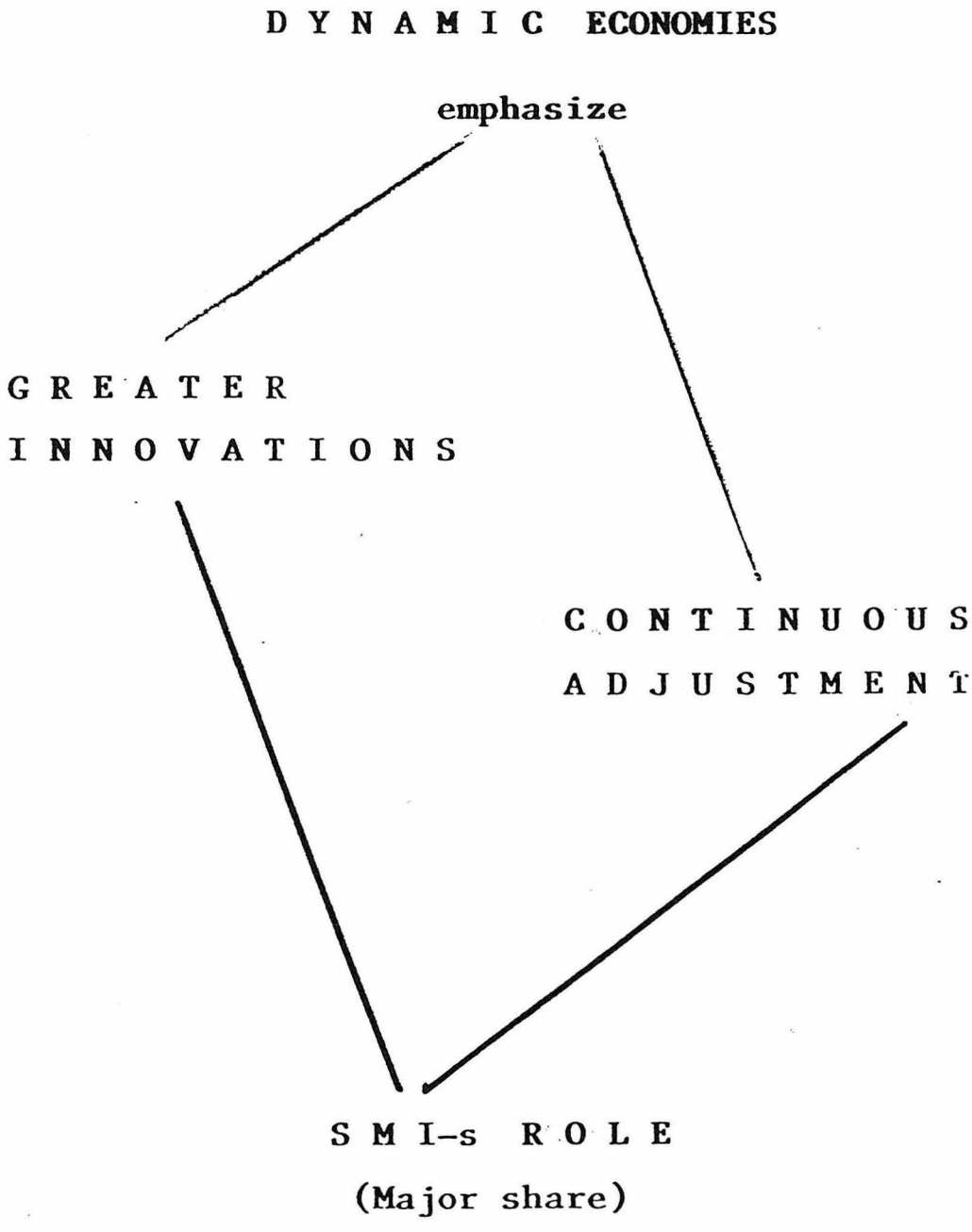

... in the 90-ies SMIs will face a:

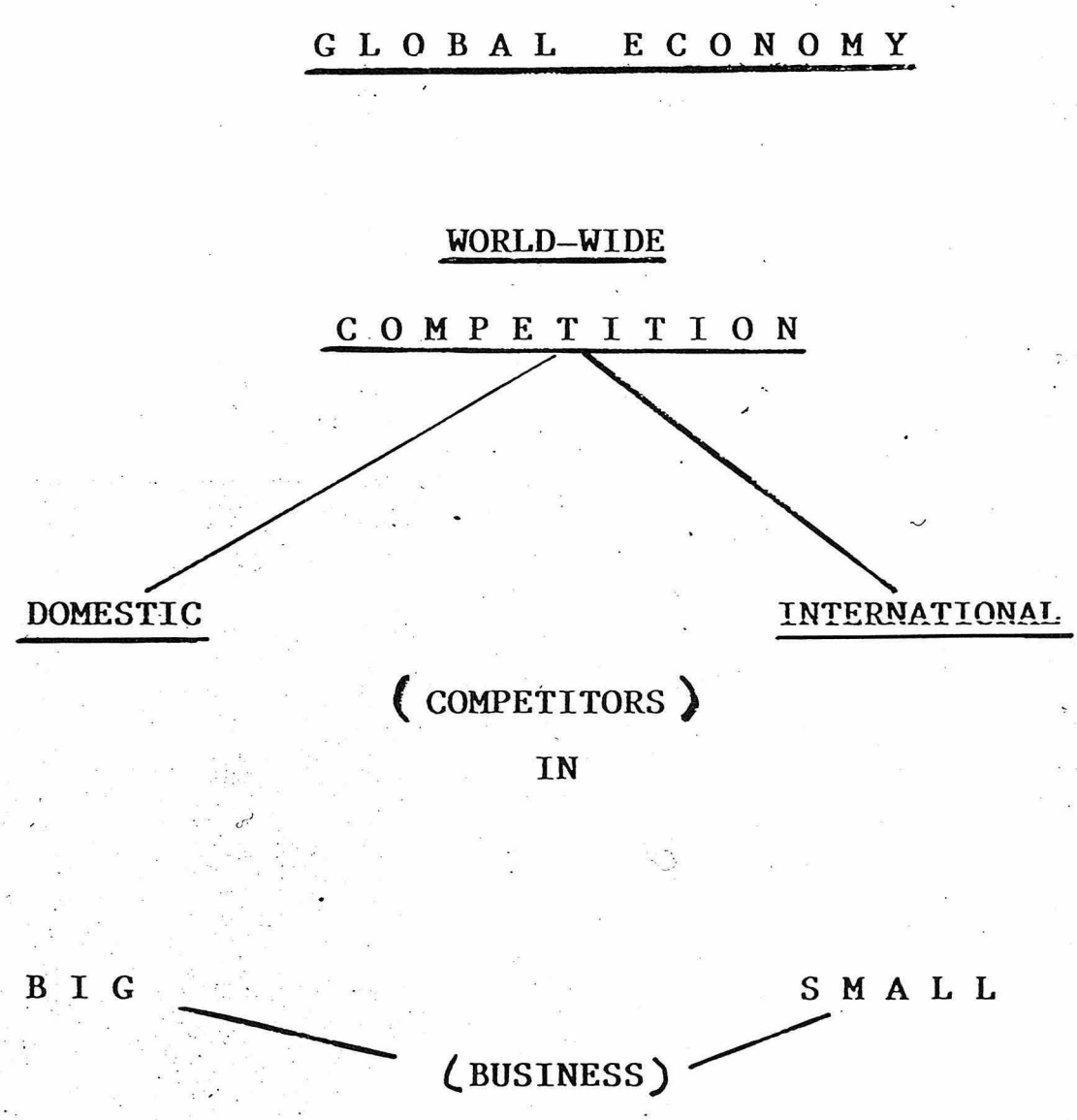

.... in the 1 9 9 0 - ies ...

R E QUI R E M E N T S

relating to:

1) SMI ENTREPRENEURS

will be : - COMPETENCE AND FLEXIBILITY

- RESPONSIVENESS TO MARKET FORCES

2) HIS|HER ENVIRONMENT

to be : EQUALLY ENTREPRENEURIAL

ON-GOING TRENDS : Emphasis on PRIVATE SECTOR and DECENTRALIZATION measures,

on RESTRUCTURING, DEREGULATION and PRIVATIZATION

S M I – SUBPROGRAMME OBJECTIVES (in the 1990-ies)

FOCUS ON

THE ENTREPRENEUR | HIS|HER ENVIRONMENT

through

MODULAR | APPROACH

considering

- POLICY LEVEL
- INSTITUTIONAL LEVEL
- ENTERPRISE LEVEL

within

NATIONAL DIMENSION | INTERNATIONAL DIMENSION

ANNEXE 6

INDUSTRIAL OPERATIONS TECHNOLOGY DIVISION

DEPARTMENT OF INDUSTRIAL OPERATIONS

PRESENTED BY

MS. A. TCHEKNAVORIAN-ASENBAUER

DIRECTOR

AND HEAD, CHEMICAL INDUSTRIES BRANCH

INTRODUCTION

The New International Economic Order and the Lima Declaration have as a central goal the achievement by third world countries of a 25 per cent share of world industrial output by the year 2000.

Since 1967 UNIDO has adhered to its mandate to promote and accelerate the industrialization of the developing countries by responding to requests for technical co-operation in all aspects of industry. This commitment to industrialization is a means of improving the living standard of nearly three-quarters of the world's population.

Industrialization, though not the only route to developmental objectives, is the means of producing a large variety of goods and services and of ensuring adequate employment opportunities, generating income and improving quality of life. With the growth of industrial potential - as represented by more effective exploitation of natural resources, improvement of human skills and technological progress and adaptation - the modern industrial sector with its sophisticated processes must expand rapidly to meet, primarily, the internal demand of basic production inputs and, secondarily, the demand for products for international trade.

At the same time, however, there is an essential need for a more comprehensive developmental and industrial strategy designed to meet basic socio-economic needs and achieve adequate growth of technological capability in these countries. The importance to be attached to nation-building as an objective compared with growth and distribution may be difficult to determine because of its political nature, but in most developing countries it underlies the industrialization effort and is closely related to the aims of self-reliance, education and technological improvement.

The developing countries are fully aware of the importance of technology for development. Conscious of the impact of new technologies and their implications on industry and productivity, in the first instance, and on other sectors and society as a whole, encompassing skills, employment, working environment, leisure, family and social life, they have sought to initiate a series of policy measures to respond to technological change.

The problems of industrial growth are varied and complex. They must be tackled in many ways and by many people, through political determination, economic understanding and concern for social betterment, and individual commitment.

The Industrial Operations Technology Division within DIO and UNIDO plays a central role in providing technical assistance for the basic needs of developing countries as well as towards more sophisticated technological requirements. IO/T is the most specialized division within DIO covering a wide range of industries ranging from simple to sophisticated ones. IO/T is creating industrial infrastructure through technology development and adaptation manpower development, improvement and expansion of existing industries by improving managerial and technical capabilities, repair and maintenance.

The four branches of IO/T, namely the Agro-based Industries Branch, Chemical Industries Branch, Engineering Industries Branch and Metallurgical Industries Branch do not only cover their specific industrial subsectors, but also complement each other in their activities. This approach allows the implementation of full-fledged industrial projects starting from design, equipment and instrumentation, technology, raw materials processing, manpower development and quality control leading to the final product for consumer needs and export. The activities of IO/T start in many cases with building an industrial infrastructure on pilot plant level and may lead to investment projects. To assess the viability of such investments or to determine the techno-economic parameters in large scale projects, the Feasibility Studies Branch plays a role. IO/T cooperates with the Industrial Training Branch in the organization of training programmes, study tours and placement of fellows. In the implementation phase of the projects IO/T has considerable interaction with the Project Personnel Recruitment Branch and Purchase and Contract Service.

In addition to our responsibility to implement technical assistance projects, IO/T is heavily involved in programme development by providing substantive technical inputs to pipeline projects and concepts in cooperation with the Area Programmes Division. IO/T also provides expertise to the System of Consultations and Studies and Research. Our professional staff-members participate in all technical meetings of UNIDO and represent UNIDO in international conferences and fora. IO/T is among the most dynamic divisions in DIO constantly adapting its programmes to the actual industrial requirements thus fullfilling the responsibilities entrusted to us by the Member States.

A. Tcheknavorian

A. Tcheknavorian-Asenbauer
Director
Industrial Operations Technology Division
Department of Industrial Operations

PART I: **Industrial Operations Technology Division**

- Organization Chart
- Staffing
- Branches of IO/T
- Areas of technical assistance
- New areas

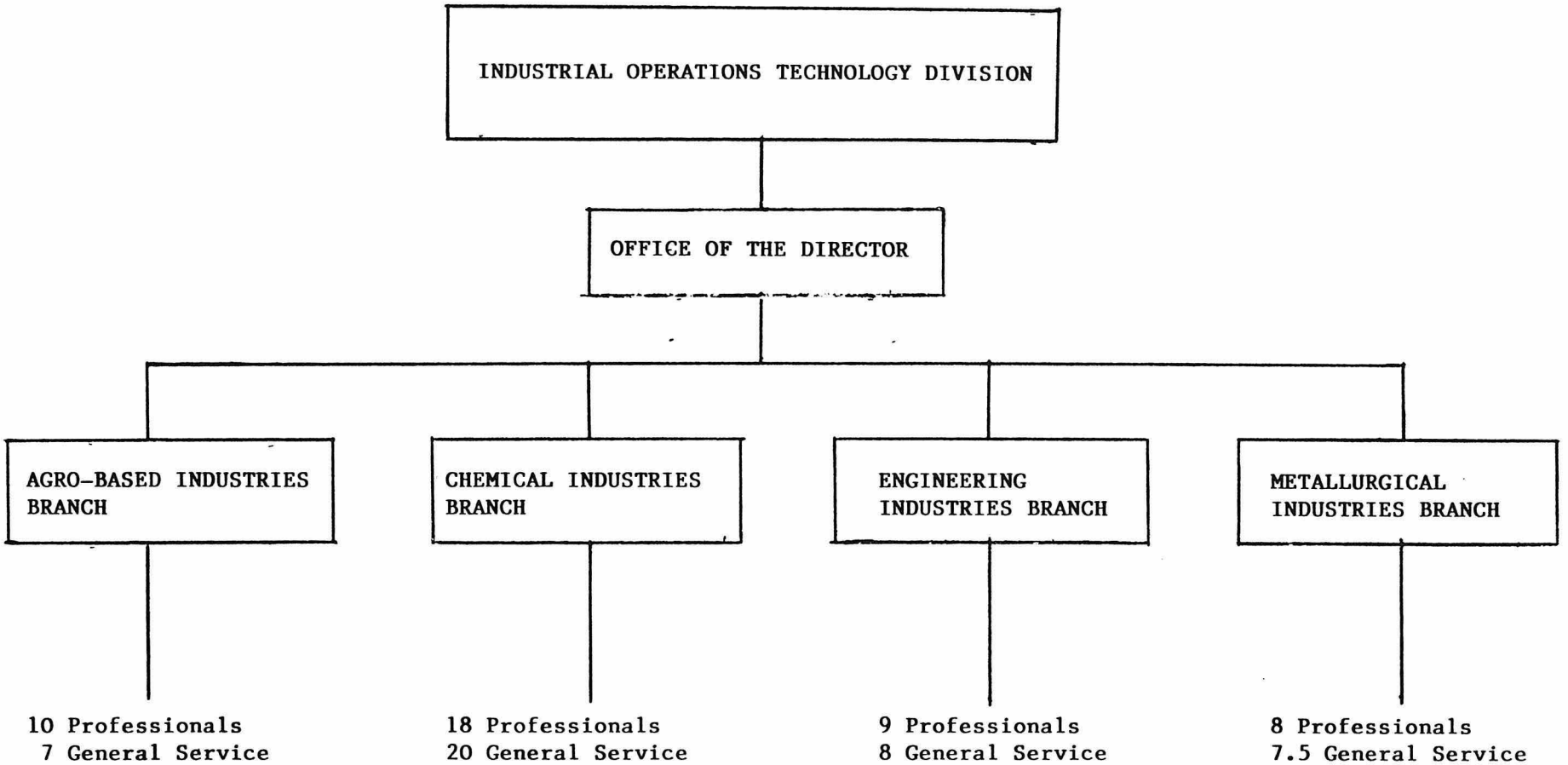
INDUSTRIAL OPERATIONS TECHNOLOGY DIVISION
OFFICE OF THE DIRECTOR
AGRO-BASED INDUSTRIES BRANCH
CHEMICAL INDUSTRIES BRANCH
ENGINEERING INDUSTRIES BRANCH
METALLURGICAL INDUSTRIES BRANCH
10 Professionals
7 General Service
18 Professionals
20 General Service
9 Professionals
8 General Service
8 Professionals
7.5 General Service

INDUSTRIAL OPERATIONS TECHNOLOGY DIVISION

STAFF ALLOCATION - COMPARISON SHEET

	Staff allocation in 1988 programme budget	Staff on board January 1988
P-staff	53	45
GS-staff	45	42.5 *
Total	98	87.5

* out of which 3 staff-members are on maternity leave therefore actually on board = 39.5

Staff of IO/T implemented in 1987 56.5 million US$ which represents 55% of the total UNIDO implementation.

Number of projects:

TOTAL IO/T/AGRO	112
TOTAL IO/T/MET	104
TOTAL IO/T/ENG	149
TOTAL IO/T/CHEM	255
G R A N D T O T A L	620

IO/T/AGRO		Number of projects
AFRICA (excl. J13101):		
	DP	6
	IW	1
	SI	7
	TF	1
	UC	3
	US	3
ASIA (excl. J13101):		
	DG	2
	DP	28
	SI	6
	UC	1
	US	4
LATIN AMERICA (excl. J13101):		
	DG	1
	DP	11
	DU	2
	FD	2
	SI	4
	TF	1
	UC	6
	US	3
EUROPE:		
	DP	1
	SI	2
AFRICAN ARAB:		
	DP	3
	SI	1
	US	1
WEST ASIA ARAB:		
	SI	2
	UC	1
	UT	1
ARAB REGION:		
	DP	1
GLOBAL (excl. J13101):		
	US	6
INTERREGIONAL (excl. J13101):		
	US	1
TOTAL IO/T/AGRO		112

INDUSTRIAL OPERATIONS TECHNOLOGY DIVISION

AGRO-BASED INDUSTRIES BRANCH

Head: J. Lequien

TEXTILE AND GARMENT INDUSTRIES UNIT (J-13102)

Mr. A. Eräneva	Chief of Unit (SIDO)	Cotton, Jute, Man-made Fibres, Silk, Wool,
Mr. J.-P. Moll	Industrial Development Officer	

FOOD TECHNOLOGY AND PACKAGING UNIT (J-13103)

Mr. H. Koenig	Chief of Unit (SIDO)	Cereals, Oils and Fats, Spices, By-products, waste
Mr. U. Antinori	Industrial Development Officer	Vegetables, Fruits, Tobacco
Mr. S. Miranda da Cruz	Industrial Development Officer	Cocoa, Sugar, Beverages, R+D
Mr. B. Galat	Industrial Development Officer	Meat and Dairy Products, Fish
Mr. J. Belo (J-13105)	Industrial Development Officer	Packaging

LEATHER AND LEATHER PRODUCTS UNIT (J-13104)

Mr. J. Berg	Chief of Unit (SIDO)	Leather Products
Mr. J. Buljan	Industrial Development Officer	Tanning of Leather

IO/T/CHEM

		Number of projects
AFRICA:		
	DP	16
	SF	1
	SI	10
	TD	1
	TF	2
	UC	7
	US	4
	XA	1
	XP	2
ASIA:		
	DG	3
	DP	77
	DU	1
	SI	10
	ST	1
	TF	3
	UC	8
	US	10
LATIN AMERICA:		
	DG	3
	DP	11
	SI	3
	ST	1
	TF	1
	UC	3
	UD	1
	US	1
EUROPE:		
	DP	20
	SI	6
AFRICAN ARAB:		
	DC	1
	DP	11
	PF	1
	SF	5
	SI	2
	UC	3
	US	1
WEST ASIA ARAB:		
	DP	2
	SF	2
	SI	1
	UC	3
ARAB REGION:		
	DU	1
	UC	1
GLOBAL:		
	UC	3
	US	2
INTERREGIONAL:		
	UC	3
	US	4
	UT	1
	XP	1
TOTAL IO/T/CHEM		255

CHEMICAL INDUSTRIES BRANCH

Head: A. Tcheknavorian-Asenbauer

June 1988

PETROLEUM REFINERIES AND PETROCHEMICAL INDUSTRIES UNIT

Mr. M.A. Youssef	Chief of Unit (SIDO)	Petrochemicals, polymers, plastic processing, additives to plastics, synthetic fibres, carbon fibres and their composites, rubbers - natural and synthetic, dyestuffs.
Mr. V. Bysyuk	Industrial Development Officer	Petrochemicals, plastics, paints and pigments and rubbers.
Mr. M. Derrough	Industrial Development Officer	Petroleum technology, petroleum refining operations, storage and distribution.

PHARMACEUTICAL INDUSTRIES UNIT

Ms. M. Quintero de Herglotz		Biotechnology, formulation packaging, quality control.
Mr. R.O.B. Wijesekera	Special Technical Adviser	Chemical technology of medicinal plants|essential oils, industrial application.
Mr. Z. Cziser	Industrial Development Officer	Biologicals, vaccines, biotechnology.
Ms. M. Sanchez	Industrial Development Officer	Synthetic pharmaceuticals and fermentation products.

AGROCHEMICAL INDUSTRIES UNIT

Mr. B.Sugavanam	Chief of Unit (IDO)	Pesticides (insecticides, fungicides, herbicides, rodenticides, etc.)
Mr. I.Volodin	Industrial Development Officer	Fertilizers (nitrogen, phosphorus, potash) .
Mr. M.Judt	Senior Ind. Dev. Officer	Inorganic Chemicals, pulp and paper, agricultural waste utilization.
under recruitment	Industrial Development Officer	Inorganic Chemicals.

ENERGY, FUEL TECHNOLOGY AND ENVIRONMENT UNIT

Mr. R. Williams	Chief of Unit (IDO)	Biofuels, water and waste water treatment, coal processing technology.
Ms. S. Maltezou	Industrial Development Officer	Environment, waste recycling, hazardous waste management, industrial safety.
under recruitment	Industrial Development Officer	Microbiological industry operation, fermentation and enzymatic processes.

CEMENT, LIME AND CONCRETE BUILDING MATERIALS UNIT

Mr. C. Rydeng	Chief of Unit (SIDO)	Cement and lime
Mr. K.O. Hagan	Industrial Development Officer	Cement and lime

NON-METALLIC MINERALS, CERAMICS, GLASS AND BUILDING MATERIALS UNIT

Mr. N. Biering	Chief of Unit (IDO)	Glass, ceramics and non-metallic minerals, building materials.
Ms. H. Yalçindag	Industrial Development Officer	Glass, ceramics and non-metallic minerals, building materials.

INTERREGIONAL ADVISER

Mr. J. Kopytowski	Senior Interregional Adviser	Plant operation|design and engineering, integrated planning of chemical industries.
Mr. J. Oxley	Senior Interregional Adviser	Petrochemicals, synthetic fibres.

IO/T/ENG:		Number of projects
AFRICA:		
	CD	2
	DG	1
	DP	9
	IW	1
	SI	2
	TF	1
	UC	1
	US	2
	XA	1
ASIA:		
	DC	1
	DG	3
	DP	52
	DU	2
	SI	4
	ST	1
	TF	1
	UC	1
	UD	1
	US	1
LATIN AMERICA:		
	DP	6
	SI	1
	TF	6
	UC	2
	UD	1
EUROPE:		
	DP	12
	SI	7
	UC	2
	XP	1
AFRICAN ARAB:		
	DC	1
	DP	7
	SI	2
WEST ASIA ARAB:		
	DP	1
	SI	4
	TF	1
GLOBAL:		
	TF	1
INTERREGIONAL:		
	UC	2
	UD	1
	US	1
	UT	1
	XP	2
TOTAL IO/T/ENG		149

ENGINEERING INDUSTRIES BRANCH

Head: Mr.M. Delos

METAL WORKING UNIT

Mr. H.J. Fritz	Senior Industrial Development Officer	Design, development and production of metal products and tools
Mr. P. Prijapratama	Associate	Repair and maintenance of industrial equipment; general engin.

TRANSPORTATION EQ. AND ENERGY GEN. UNIT

Mr. H.H. Seidel	Senior Industrial Development Officer	Design, development and manufacture of machinery and equipment
Mr. E. Sharapov	Industrial Development Officer	Design, development and manufacture of transport equipment
Mr. H.J. Fürkus	Industrial Development Officer	Design, development and manufacture of energy generation eq.
Ms. N. Louvat	Associate Officer	Repair and maintenance of transport and energy generation eq.

ELECTRICAL AND ELECTRONICS EQUIPMENT UNIT

Mr. C. Gürkök	Industrial Development Officer	Application of computer and high technology to industry
Mr. V. Smirnov	Industrial Development Officer	Design, development and manufacture of electronics and fine instruments

AGRICULTURAL MACHINERY AND RURAL EQUPMENT UNIT

Mr. Y. Gladilov	Industrial Development Officer	Design, development and manufacture of agricultural mach/impl.
Mr. G. Kopolo	Industrial Development Officer	Design, development and manufacture of rural engineering eq.

IO/T/MET		Number of projects
AFRICA:		
	DG	1
	DP	13
	SI	4
	UC	4
	UD	3
	US	2
	UT	1
ASIA:		
	DP	28
	SI	6
	SM	1
	ST	1
	UC	4
	UD	2
	XP	1
LATIN AMERICA:		
	DP	9
	SI	2
	UC	1
	UD	1
EUROPE:		
	DP	7
	SI	1
AFRICAN ARAB:		
	DC	3
	DP	3
	SF	1
	SI	1
WEST ASIA ARAB:		
	DP	1
	SI	2
ARAB REGION;		
	DP	1
TOTAL IO/T/MET		104

DEPARTMENT OF INDUSTRIAL OPERATIONS

Industrial Operations Technology Division

Metallurgical Industries

Head: J. Krouzek

Iron & Steel Industries Unit

Mr. Y. Grebtsov	Industrial Development Officer	Technology and Production of Iron and Steel, Special Steels, Computerized Managed Maintenance Systems
Mr. B. Crowston	Industrial Development Officer	Iron & Steel Industry, specialized fields, e.g. Bacterial Leaching
Mr. T. Kikutake	Industrial Development Officer	Iron & Steel Industry, Steel Manufacturing (rolling, forming), Laboratory Technology, Welding

Foundry and Metal Transformation Unit

Mr. A. Buckle	Industrial Development Officer	Foundry, Metal Processing, Heat Treatment, Materials Engineering
Mr. V. Iliev	Industrial Development Officer	Iron & Steel Industry, forming and transformation of Steel

Other Metallurgical Industries Unit

Mr. J. Somnay	Industrial Development Officer	Mineral Beneficiation, especially related to ferrous and heavy non-ferrous metals
Mr, M. Nogueira	Industrial Development Officer	Ferrous metallurgy, Energy Conservation

EMPHASIS OF TECHNICAL ASSISTANCE AND THRUST AREAS IN THE TECHNOLOGY BRANCHES

AGRO-BASED INDUSTRIES BRANCH:

Textile and leather industries , food technology and packaging

CHEMICAL INDUSTRIES BRANCH:

Petrochemicals, rubber, plastics, agro-chemicals (fertilizers, pesticides, pulp and paper), cement, non-metallic minerals, ceramics, fine chemicals for pharmaceuticals, medicinal plants, biologicals (vaccines, blood products)

ENGINEERING INDUSTRIES BRANCH:

Electronics, CAD/CAM , repair and maintenance

METALLURGICAL INDUSTRIES BRANCH:

Aluminium, iron and steel, foundry industries , centres for metallurgical technology

The Industrial Operations Technology Division represents practically all manufacturing industries. The activities and projects of the Division focus on the areas of technology transfer and development, institution building through training, maintenance and environment. The projects are designed to create an industrial infrastructure in developing countries through the establishment of semi-industrial facilities on pilot plant level.

The challenge of our work lies in the dynamics of the industry with its changing emphasis and constant advancement of technologies which goes parallel to traditional industrial areas. The previous sheets revealed that almost every staff member in IO/T has a very specific expertise corresponding to a very specific industrial subsector. Thus the staff-members are highly specialized experts whose knowledge is not interchangable.

To give a more transparent picture concerning the involvement of IO/T in the establishment of pilot plants one has to take note that there are two different kinds of pilot plant operations:

(a) The case of a pilot plant using locally available raw materials:

Where it is decided to use locally available raw materials which have different specifications than those originally used by the technology holder , the technology is adapted and personnel is trained in the pilot plant prior to embarking in a large scale industrial investment project.

(b) The case of transfer of a highly sophisticated technology:

Prior to the transfer of a highly sophisticated technology to a developing country, the technology is tested in the pilot plant. The main objective however, is to find and train personnel in the operations of the technology and to create the required infrastructure, market and adaptation according to the country. After positive conclusion of this phase the project can be cleared for consideration of industrial scale production.

However, in both cases, after the first phase is completed, prior to launching an industrial scale production, a full fledged feasibility study has to be carried out. This is the only time where the feasibility study should come in. In the pilot phase, if considered necessary, only a techno-economic appraisal of the different parameters can be prepared in order to give some directives to the project.

IO/T branches, dealing with technologies, are heavily involved in this type of projects which require a heavy equipment component, industrial design and technology.

NEW AREAS OF TECHNICAL ASSISTANCE

The Industrial Operations Technology Division is today dealing with areas like biotechnology, electronics, computer sciences, environment, energy, sugar chemicals, marine chemicals, large scale cultivation of medicinal plants, metal forging and heat treatment, wood extractions etc. which five years ago were rarely demanded by developing countries. The Division therefore needs the flexibility to grow according to the demands of the industry otherwise existing programmes which remain essential for certain groups of developing countries would have to be reduced or phased out.

The policy which can be derived from the above facts is that the budget for a Division like IO/T must have utmost flexibility in order to dynamically move in the directions dictated by the industry. A much wider range of expertise would be required to deal with very specialized areas. Under prevailing circumstances some industrial areas cannot be dealt with or are dealt with by staffmembers who do not consider them as their primary field of specialization.

It is a requirement for UNIDO to keep pace with the dynamics of industry. At the same time it has to be recognized that developing countries cannot give up certain activities which remain essential for them in favour of other activities. UNIDO is obliged to offer the whole range of industrial activities in order to be able to respond to the needs of all groups of developing countries.

PART II: THE DUAL FUNCTION

PROJECT IMPLEMENTATION : PROGRAMME DEVELOPMENT

A. PIPELINE

The activities of backstopping officers are multi-facetted and are carried out parallel to each other, as they carry the same weight and are equal to small and large branches. These activities comprise the development of pipeline portfolios with the increasing emphasis of sound design, - towards this end, we have introduced the questionnaire "Technical Assessment and Management Plan"; backstopping of operational projects in its multifarious aspects as described in the following sheets. The two activities described above require intensive travelling, a factor which cannot be disregarded as it encroaches on the ability and capability of General Service staff to cope with the administration and routine of the backstopping officers' work. This one factor will be dealt with below. Further activities are reporting and administration and routine correspondence. The requirements for reporting and administration activities involve an enormous amount of time of the backstopping officers, a brief outline is shown in the sheet "Activities by backstopping officers". The backstopping officer is, additionally, the focal point in his field of activities: the key and resource person for the whole of UNIDO not only for his projects but also for consultations, inter-agency co-operation, ECDC, LDC, studies and preparation of technical documents as required for missions to different countries.

As stated above with regard to the travelling requirements it is absolutely necessary that recognition be given to the role played by the General Service staff during the absence of BSOs. Lack of capable GS staff would lead to a halt in the activities of a project, or would entail the staffing of a further professional to carry out administrative work while the BSO in question is on mission.

It is of the utmost importance that both professional and GS staff be allowed to further improve their knowledge in their respective fields of work, through courses, seminars, etc., as well as through a well-endowed technical library accesible to all professional staff within the Division, as the VIC library is too far away for immediate reference. The establishment at the Divisional level of a reference library, with technical documentation on the industrial activities of the Division is of the utmost importance.

ACTIVITIES BY BACKSTOPPING OFFICERS

DEVELOPMENT OF PIPELINE - PROJECT DESIGN/FORMULATION	IMPLEMENTATION OF OPERATIONAL PROJECTS	REPORTING: ANNUAL REPORT IMPLEMENTATION REVIEW	ADMINISTRATION/ ROUTINE CORRESPONDENCE: Comments to Country Programmes, reports from Economic Commissions, U.N. Agencies, JPOs/SIDFAs reports; contribution to programme budget, mid-term plans; preparation of project mandatory revisions; participation in meetings with outside organizations, briefings of ResReps and SIDFAS, etc.
TRAVEL REQUIRED			
PROGRAMMING PROJECT FORMULATION PROJECT FINALIZATION	EQUIPMENT SPECIFICATIONS TRIPARTITE REVIEW EVALUATION		

DEVELOPMENT OF PIPELINE

PROJECT DESIGN AND FORMULATION

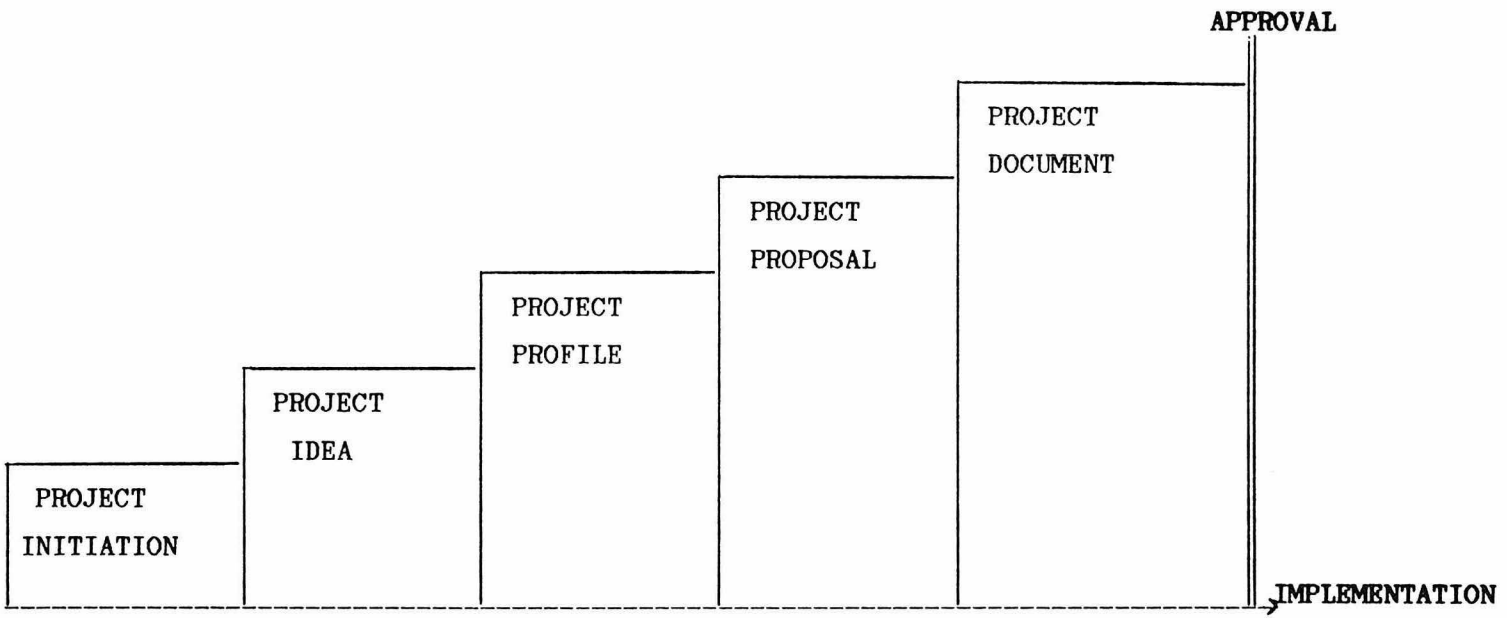

SIS REQUESTS ARE HANDLED ON AD HOC BASIS, AS THEY ARE OF URGENT NATURE

SUMMARY TABLE OF PIPELINE PROJECTS OF THE
INDUSTRIAL OPERATIONS TECHNOLOGY DIVISION AS PER END 1987

BRANCHX	PROJECT	TOTBUDGET$	BSPROGRAMX
IND.OPERATIONS TECHNOLOGY D	7*	3200000*	IND.OPERATIONS TECHNOLOGY D
	7**	3200000**	
AGRO-BASED INDUST. BRANCH	6*	1311000*	AGRO-BASED INDUST. BRANCH
	25*	12403050*	TEXTILE & GARMENT MANUF.IND
	62*	19544600*	AGRO-FOOD & RELATED IND.
	24*	12071057*	LEATHER,FOOTWEAR,RUBBER IND
	13*	6205500*	PACKAGING INDUSTRIES
	7*	1851500*	AGRO-BASED,BYPROD. & WASTES
	137**	53386707**	
METALLURGICAL INDUSTRIES	17*	10385024*	METALLURGICAL INDUSTRIES
	9*	3217480*	NON-FERROUS METALS
	15*	7545591*	IRON AND STEEL
	13*	5998600*	FOUNDRY & OTHER TRANSFORMAT
	8*	16863900*	CENTERS METALLURGICAL TECH
	1*	48000*	ASSESS PROP.& PROC.MINERALS
	63**	44058595**	
ENGINEERING INDUSTRIES	51*	20850160*	ENGINEERING INDUSTRIES
	18*	9490207*	MACHIN. EQUIPM. INSTALL.
	15*	8868650*	ELECTR.&ELECTRON.MACHIN.ETC
	9*	2630820*	TRANSPORT EQUIPMENT
	16*	10119900*	METAL PROD.R+M MACHIN,EQUIP
	11*	7926600*	APPLIC.COMPUTERS,ADVANC.TEC
	2*	126500*	ENERGY ENGINEERING
	122**	60012837**	

SUMMARY TABLE OF PIPELINE PROJECTS OF THE
INDUSTRIAL OPERATIONS TECHNOLOGY DIVISION AS PER END 1987

BRANCHX	PROJECT	TOTBUDGET$	BSPROGRAMX
CHEMICAL INDUSTRIES	6*	99800*	CHEMICAL INDUSTRIES
	69*	40135891*	BUILDING & CONSTRUCTION MAT
	54*	38594269*	BASIC CHEMICALS & PETROCHEM
	16*	7475150*	FERTILIZERS & PESTICIDES
	61*	39576881*	PHARMACEUTICALS
	10*	5719200*	PULP AND PAPER PROD.
	26*	7613033*	BIOFUELS, SYNTHETIC FUELS
	7*	2489800*	ENVIRONMENTAL ENGINEERING
	249**	141704024**	
	578***	302362163***	

TECHNICAL ASSESSMENT AND MANAGEMENT PLAN

1. GENERAL DATA

Country _____ Project number _____ Value $_____

Project title: _____

_____

Duration _____ Starting date _____ Completion date _____

2. AIM OF PROJECT

Technology transfer/development	Yes ( )	No ( )
Infrastructure building	Yes ( )	No ( )
through fellowships ( ) study tours ( )		
on-the-job training ( ) seminars/workshops ( )		
Is the project a pilot plant?	Yes ( )	No ( )
Will it remain a pilot plant?	Yes ( )	No ( )
Will it be transformed into an industrial scale?	Yes ( )	No ( )
Will there be an industrial follow-up?	Yes ( )	No ( )
Is it a research and development project?	Yes ( )	No ( )
Is it a service oriented project?	Yes ( )	No ( )
Will the project lead to investment?	Yes ( )	No ( )
Will it remain service oriented?	Yes ( )	No ( )

3. SPECIAL CONSIDERATIONS

Environment: Hazardous wastes involved?	Yes ( )	No ( )
Measures planned/taken to protect environment?	Yes ( )	No ( )
Are raw materials available in the country?	Yes ( )	No ( )
Is infrastructure available?	Yes ( )	No ( )

4. PROJECT IMPACT

Is the impact of the project social ( ), economic ( ), technical ( )?

5. TECHNOLOGY ASPECTS

Is technology available?	Yes ( )	No ( )
Limited technology?	Yes ( )	No ( )
Classified technology?	Yes ( )	No ( )

Sources of technology: _____

_____

6. NEEDED EXPERTISE

Experts available in roster? Yes ( ) No ( ); known to BSO? Yes ( ) No ( )

Do you need additional

- consultancy? ( )
- HQ staff travel? ( )
- national staff travel? ( )

for project formulation ( )
subcontracting arrangements ( )
equipment specifications ( )
eventual trouble-shooting( )

launching the project ( )
throughout project life ( )

Prepared by (BSO): _____ Date: _____

Cleared by (Branch Head): _____ Date: _____

Approved by (Division Director): _____ Date: _____

TECHNICAL ASSESSMENT AND MANAGEMENT PLAN

1. GENERAL DATA

Country General Project number UF/INT/88/— Value $ 49500-

Project title: Preparation of design construction and Operation manuals for Cupola, Arc, Rotary and Crucible Furnaces

Duration 7 months Starting date JAN Completion date July

2. AIM OF PROJECT

Technology transfer/development	Yes (✓)	No ( )
Infrastructure building	Yes ( )	No (✓)
through fellowships ( ) study tours ( )		
on-the-job training ( ) seminars/workshops ( )		
Is the project a pilot plant?	Yes ( )	No (✓)
Will it remain a pilot plant?	Yes ( )	No (✓)
Will it be transformed into an industrial scale?	Yes ( )	No (✓)
Will there be an industrial follow-up?	Yes ( )	No (✓)
Is it a research and development project?	Yes ( )	No (✓)
Is it a service oriented project?	Yes ( )	No (✓)
Will the project lead to investment?	Yes (✓)	No ( )
Will it remain service oriented?	Yes (✓)	No ( )

3. SPECIAL CONSIDERATIONS

Environment: Hazardous wastes involved?	Yes ( )	No (✓)
Measures planned/taken to protect environment?	Yes ( )	No (✓)
Are raw materials available in the country?	Yes ( )	No (✓)
Is infrastructure available?	Yes ( )	No ( )

4. PROJECT IMPACT

Is the impact of the project social ( ), economic (✓), technical (✓)?

5. TECHNOLOGY ASPECTS

Is technology available?	Yes (✓)	No ( )
Limited technology?	Yes ( )	No (✓)
Classified technology?	Yes ( )	No (✓)

Sources of technology: _____

_____

6. NEEDED EXPERTISE

Experts available in roster? Yes ( ) No ( ); known to BSO? Yes (✓) No ( )

Do you need additional

consultancy?	( )	for project formulation	( )	launching the project	( )
HQ staff travel?	( )	subcontracting arrangements	( )	throughout project life	( )
national staff travel?	( )	equipment specifications	( )		
		eventual trouble-shooting	( )		

Prepared by (BSO): A. Bonne Date: 1986

Cleared by (Branch Head): E.T. Balazs, Head, IO/T/MET Date: 11/I/88

Approved by (Division Director): _____ Date: _____

TECHNICAL ASSESSMENT AND MANAGEMENT PLAN

1. GENERAL DATA

Country PHI Project number US/PHI/87/122 Value $ 680,000

Project title: DEVELOPMENT OF NOVEL PROCESSING TECHNIQUES FOR RAMIE

Duration 22 months Starting date Feb-88 Completion date Dec 89

2. AIM OF PROJECT

Technology transfer/development	Yes (✓)	No ( )
Infrastructure building	Yes ( )	No (✓)
through fellowships ( ) study tours ( )		
on-the-job training ( ) seminars/workshops ( )		
Is the project a pilot plant?	Yes ( )	No (✓)
Will it remain a pilot plant?	Yes ( )	No (✓)
Will it be transformed into an industrial scale?	Yes ( )	No (✓)
Will there be an industrial follow-up?	Yes ( )	No (✓)
Is it a research and development project?	Yes (✓)	No ( )
Is it a service oriented project?	Yes ( )	No (✓)
Will the project lead to investment?	Yes ( )	No (✓)
Will it remain service oriented?	Yes ( )	No (✓)

3. SPECIAL CONSIDERATIONS

Environment: Hazardous wastes involved?	Yes ( )	No (✓)
Measures planned/taken to protect environment?	Yes ( )	No (✓)
Are raw materials available in the country?	Yes (✓)	No ( )
Is infrastructure available?	Yes (✓)	No ( )

4. PROJECT IMPACT

Is the impact of the project social (✓), economic ( ), technical (✓)?

5. TECHNOLOGY ASPECTS

Is technology available?	Yes (✓)	No ( )
Limited technology?	Yes (✓)	No ( )
Classified technology?	Yes ( )	No (✓)

Sources of technology: TNO

6. NEEDED EXPERTISE

Experts available in roster? Yes (✓) No ( ); known to BSO? Yes (✓) No ( )

Do you need additional

consultancy?	(✓)	for project formulation	(✓)	launching the project	(✓)
HQ staff travel?	(✓)	subcontracting arrangements	( )	throughout project life	( )
national staff travel?	(✓)	equipment specifications	( )		
		eventual trouble-shooting	( )		

Prepared by (BSO): [signature] Date: 13/1-88

Cleared by (Branch Head): [signature] Date: 13/I/88

Approved by (Division Director): _____ Date: _____

Pipeline projects of the Industrial Operations Technology Division as per end 1987 .

In accordance with summary statement attached 578 pipeline projects were on hand at the year end totall $ 302,362,163 .

As an example to show the flow of approval of advanced pipeline projects we would like to point out in particular the statistics available from the Chemical Industries Branch showing the following comparison ratio from the time of a project proposal till the eventual approval of the project:-

Chemical Industries Branch.

A. Total project budget of all pipeline projects.	B. Total of advanced pipeline projects (1) plus (2)	C. Cumulative implementable amount approved in 1987 (4)
$	$	$
141,704,024	21,124,232 + 18,644,462 39,768,694	7,693,905

From the above figures it shows that column B "advanced pipeline projects" approved against column A is 28%. This is a recurring amount of approximately 40 million US$ a year for Chemical Industries Branch to keep a standard amount required for project implementation every year.

CHEMICAL INDUSTRIES : 1987 PIPELINE PROJECTS
SITUATION AS AT 31 December 1987

Monitoring Unit
M.Jordan
A.Kayalar

UNIT	Updated Total budget of Proj.pipeline proposals 1987	Total budget of project pipeline proposals approved 1987	Pipeline Proposals approved in Nov. (PAD phasing for 1987)	Cumulative Implementable amount from funds approved for 1987.
PHARMACEUTICAL INDUSTRIES	6,248,438 (1)	TOTAL: 6,160,185 (2)	17,100 (3)	2,430,600 (4)
J.Lanet	NIL	NIL	NIL	NIL
C.Chari	2,270,586	NIL	NIL	NIL
Z.Csizer	1,410,000	478,000	NIL	129,000
M.Quintero	985,500	5,279,690*	NIL	2,035,950
R.Wijesekera	1,582,352	402,495	17,100	265,650
BUILDING MATERIALS & CONSTRUCTION INDUSTRIES:	4,916,286	TOTAL:3,326,405	75,000	1,431,494
H.Biering	1,910,700	675,591	NIL	442,580
B.Der Petrosian	546,800	50,000	NIL	2,400
C.E. Rydeng	658,786	131,400	NIL	131,400
S.Yalcindag	NIL	2,275,610	75,000	661,310
K.Hagan	1,800,000	193,804	NIL	193,804
FERTILIZERS,PESTICIDES & ORGANIC CHEMICAL INDUSTRIES:	3,494,283	TOTAL: 5,319,421	43,617	1,911,390
I.Volodin	1,012,000	172,300	NIL	172,300
B.Sugavanam	222,100	1,408,450	NIL	680,200
R.Williams	367,183	1,624,610	46,617	725,554
M.Derrough	1,893,000	2,114,061	NIL	336,336
BASIC CHEMICALS: PULP & PAPER & ENVIRONMENTAL Ind.:	1,628,475	TOTAL: 595,790	41,000	344,090
M.Judt	1,052,600	544,390	41,000	344,090
S.Maltezou	575,875	51,400	NIL	NIL
PETROCHEMICAL INDUSTRIES:	4,567,750	TOTAL: 3,204,538	NIL	1,540,208
V.Bysyuk	3,567,750	1,472,838	NIL	1,003,998
M.Youssef	1,000,000	1,731,700	NIL	536,210
A.Tcheknavorian/ K.Kopytowski	269,000	TOTAL: 38,123	5,000	33,123
GRAND TOTAL:	21,124,232	18,644,462	184,717	7,693,905

REMARKS: PHARMACEUTICAL IND: QUINTERO

(2)* Includes $1,360,400 Algeria-Project Funds for Chari

(4)** $1,015,000 Algeria - already implemented in 1986 for project Backstopped by Chari (GUINEA).

15 January 1988

Proposals submitted by IO/T to PPD during September-December 1987

	AGRO	MET	ENG	CHEM	TOTAL
Number of Projects	9	5	20	21	55
Total value	5,446,088	1,890,696	3,981,782	6,691,088	18,009,654
Africa - 15	0	50,000	2,216,482	2,609,188	4,875,670
Asia - 22	3,900,788	119,096	1,013,300	3,785,500	8,818,684
Europe - 4	0	0	624,400	0	624,000
Arab - 4	0	1,600,000	64,600	58,400	1,723,000
Latin Am - 5	778,600	0	25,000	120,000	923,600
Interreg. 1	0	121,600	0	0	121,600
Global - 4	766,700	0	38,000	118,000	922,700
Personnel	122.5 w/m	171 w/m	228.7 w/m	249.3 w/m	771.5 w/m
Subcontracts	2,085,000	185,139	631,200	490,000	3,391,339
Training	485,046	345,060	314,250	1,116,940	2,261,296
Equipment	2,475,652	840,000	1,437,282	2,780,000	7,532,934

B. IMPLEMENTATION

- Project Personnel Recruitment
- Subcontracts
- Equipment
- Fellowships/Study tours
- Group training
- Tripartite review meetings - staff travel
- Sources of funds

PROJECT PERSONNEL RECRUITMENT

Phases of activity

1.	Specification phase:	Establishment of the job description; recruitment action is initiated
2.	Selection phase:	Search and evaluation of candidates; submission of candidates to the government; interest/availability of candidates is checked; selection of expert
3.	Appointment phase:	Appointment -personnel action initiated, offer made, offer accepted, reporting dated confirmed; medical and administrative formalities; travel arrangements
4.	Assignment phase:	Briefing; assignment; personnel and financial administration of experts; debriefing
5.	Final phase:	Separation formalities; evaluation of expert; clearance and distribution of technical/terminal report.

TABLE I
BACKSTOPPING OFFICERS REPORT
PERSONNEL RECRUITMENT
SITUATION FOR JULY 1987

	Number of Posts	Number of Candidates Evaluated	Number of Candidates Recommended	Number of Submissions to Governments	Number of Offers Made	Number of Offers Accepted	m/m obligated for rest 1987
N. Biering	21	50	44	27	2	0	-0-
V. Bysyuk	30	75	60	36	6	4	5.6
C. Chari	7	11	10	8	3	3	3.0
Z. Csizer	3	5	5	2	2	-0-	-0-
B. der Petrossian	5	4	4	4	1	1	0.2
M. Derrough	25	29	22	17	12	10	13.8
K. Hagan	47	29	28	26	18	27	87.2
M. Judt	14	25	25	18	6	4	4.0
J. Kopytowski	4	8	8	6	1	1	4.0
S. Maltezou	19	49	48	23	7	7	12.4
M. Quintero	4	4	4	4	3	3	9.1
C. Rydeng	45	51	49	47	36	31	3.5
L. Volodin	3	7	5	1	0	0	0
B. Sugavanam	22	29	27	18	9	4	6.5
R. Wijesekera	15	34	32	24	5	3	11.0
R. Williams	34	44	39	33	15	15	21.2
H. S. Yalcindang	9	10	10	4	4	4	4.5
M. Youssef	45	51	50	40	18	12	8.2
	352	515	470	338	148	129	194.2
				Critical	period .		
	%	146%	134%	96%	42%	35%	

Source : computer print-out UKU57, Backstopping Officer Report of 6 July 1987

28.07.87

****
* TOTAL NR. OF EXPERTS APPOINTED DURING 1987 *
* (EOD 1987) *
* SORTED BY PROJECT PROGRAMME COMPONENT *
****

CUMULATIVE LIST PER END OF DECEMBER 1987

POST NUMBER	NAME OF CANDIDATE	NAT-LTY	EOD DATE	COB DATE	DURATION	MM86	MM87	MM88	MM89	EXTENSI
UC/SUD/86/026/17-02/B/J13424	ABDELMAGED, S.I.	SUD	870701	870731	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
UC/SUD/86/026/17-02/C/J13424	ABDELGADER HAJ, R.	SUD	870701	870731	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
UC/SUD/86/026/17-03/A/J13424	ELAMIN AHMED, A.	SUD	870701	870731	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
UC/SUD/86/026/17-04/A/J13424	ABU SHOKE, E.W.	SUD	870701	870731	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
UC/SUD/86/026/17-05/B/J13424	MAGZOUB, E.	SUD	870701	870731	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
UC/SUD/86/026/17-05/C/J13424	MOHAMED, J.J.	SUD	870701	870731	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
DP/RAF/83/022/11-52/J13424	RUSSEL, T.W.	UK	870710	870723	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
SI/URT/87/801/11-51/J13424	YOSTOS, M.	EGY	870711	880110	6.0	0.00	5.70	0.30	0.00	
UC/TON/87/028/11-51/J13424	GEROFI, J.P.	AUL	870730	870929	2.0	0.00	2.00	0.00	0.00	
DP/CPR/85/005/11-03/J13424	BERCIK, J.	CZE	870820	870904	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/CPR/85/013/11-02/J13424	VERGNANO, L.P.	UK	870831	870930	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
UC/VAN/86/066/11-51/J13424	PALMER, E.R.	NZE	870922	871021	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
DP/CPR/86/023/11-01/J13424	HOELL, W.	GFR	870929	871015	0.6	0.00	0.60	0.00	0.00	
DP/CPR/85/013/11-03/J13424	RAINS, C.	USA	871014	871020	0.2	0.00	0.20	0.00	0.00	
DP/IND/80/003/11-03/D/J13424	BULLOCK, J.D.	UK	871031	871114	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/URU/87/026/11-01/J13424	RIJSSENBEEK, W.L.	NET	871101	871130	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
DP/URU/87/026/17-01/J13424	GLEJBERMAN, D.	URU	871104	871124	0.7	0.00	0.70	0.00	0.00	
DP/RAF/83/022/11-62/J13424	MOHR, J.H.	NOR	871108	871118	0.4	0.00	0.40	0.00	0.00	
DP/RAF/83/022/11-63/J13424	RUSSEL, T.W.	UK	871108	871118	0.4	0.00	0.40	0.00	0.00	
DP/RAF/83/022/11-64/J13424	BREZULA, L.	CZE	871108	871118	0.4	0.00	0.40	0.00	0.00	
DP/RAF/83/022/11-61/J13424	HUBER, H.	AUS	871109	871113	0.2	0.00	0.20	0.00	0.00	
DP/IND/87/007/11-01/J13424	CSICSERY, S.	USA	871115	871206	0.7	0.00	0.70	0.00	0.00	
DP/CPR/83/002/11-01/J13424	LACEY, J.J.	USA	871121	871127	0.2	0.00	0.20	0.00	0.00	
DP/IND/80/003/11-04/D/J13424	THERWATH, A.	FRA	871126	871212	0.6	0.00	0.60	0.00	0.00	
DP/CPR/85/005/11-01/J13424	ENT, W.L.	USA	871205	871218	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/PAR/83/010/11-02/J13424	LEONEL MARTINS, J.A.	UK	871205	871219	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/PAR/83/010/11-04/J13424	OJIMA, M.	BRA	871205	871219	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/PAR/83/010/11-05/J13424	TORRALVO, F.	BRA	871205	871219	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-03/B/J13425	GRABER, M.	ISR	870308	870328	0.7	0.00	0.70	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-04/J13425	KEMPA, E.S.	POL	870401	870512	1.4	0.00	1.40	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-06/J13425	WAIN, J.G.	UK	870503	870530	0.9	0.00	0.90	0.00	0.00	
US/GLO/85/149/11-51/J13425	BISWAS, A.	CAN	870601	870615	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-53/J13425	GRABER, M.	ISR	870624	870804	1.4	0.00	1.40	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-08/J13425	FISHER, C.P.	CAN	870830	870929	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-04/J13425	KEMPA, E.S.	POL	870905	870919	0.5	0.00	0.50	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-62/J13425	DUCHEK, P.	CZE	871001	871021	0.7	0.00	0.70	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-02/B/J13425	MAYER, A.	FRA	871008	871104	0.9	0.00	0.90	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-10/A/J13425	FEDRA, K.	AUS	871019	871115	0.9	0.00	0.90	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-13/J13425	WRAMNER, P.I.	SWE	871117	871216	1.0	0.00	1.00	0.00	0.00	
DP/IND/83/008/11-10/C/J13425	BISWAS, A.K.	CAN	871216	880215	2.0	0.00	0.50	1.50	0.00	
# J134 TOTAL 431					1618.2	0.00	1050.40	567.80	0.00	
DP/PAK/75/071/11-09/J19102	RYTERSKI, T.	POL	870922	880121	4.0	0.00	3.30	0.70	0.00	
DP/MEX/87/003/17-16/J19102	DIAZ GARCIA, M.C.	MEX	871001	871231	3.0	0.00	3.00	0.00	0.00	
# J191 TOTAL 2					7.0	0.00	6.30	0.70	0.00	

****
* VACANT POSTS *
* SORTED BY PROJECT PROGREMME COMPONENT *
****

PER END OF DECEMBER 1987

PPCSA	NUMBER OF POSTS	DURATION	MM85	MM86	MM87	MM88	MM89
D003	1	12.0	0.0	3.0	9.0	0.0	0.0
E021	1	1.8	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0
E022	2	7.0	0.0	0.0	7.0	0.0	0.0
E023	1	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0
E032	19	115.3	0.0	0.0	26.5	88.0	0.8
E041	3	4.2	0.0	0.0	1.5	2.7	0.0
E042	1	6.0	0.0	0.0	6.0	0.0	0.0
E043	1	12.0	0.0	0.0	12.0	0.0	0.0
E044	1	6.0	0.0	0.0	0.0	6.0	0.0
G011	4	48.0	0.0	0.0	24.0	24.0	0.0
G033	7	18.6	0.0	1.0	1.3	16.3	0.0
J121	110	460.8	0.0	3.0	228.4	215.9	13.5
J122	52	270.3	0.0	13.0	127.6	129.7	0.0
J123	15	62.0	0.0	0.0	50.0	12.0	0.0
J124	43	243.3	0.0	0.0	123.5	119.8	0.0
J125	32	139.1	0.0	13.0	69.4	56.7	0.0
J131	82	232.3	0.0	0.0	111.8	108.5	12.0
J132	61	170.1	0.0	0.0	96.7	72.4	1.0
J133	156	459.3	0.0	37.3	190.6	222.4	9.0
J134	380	1524.6	8.0	9.1	787.6	716.4	3.5
J151	1	12.0	0.0	0.0	12.0	0.0	0.0
J191	1	12.0	0.0	0.0	3.0	9.0	0.0
J192	2	14.4	0.0	0.0	0.0	14.4	0.0

Vacant posts under recruitment	380
Experts recruited	431
Total	811

VIC COMPUTER CENTRE

SUBCONTRACTS

Phases of activity

1.	Specification phase:	Establishment of the terms of reference
2.	Selection phase:	Establishment of list of invitees; call for and evaluation of proposals; selection of contractor
3.	Award phase:	Award and contract
4.	Execution phase:	Briefing of contractor's team; implementation of contract, including interim and final reports; interim payments; debriefing of contractor's team.
5.	Final phase:	Evaluation of contractor; final payment of contract and distribution of final report.

Timing of the contract selection and award phase

Requisition is recorded.....o
3 days to 2 weeks

List of Invitees is submitted to government.....o
1 month to 1 years

List of Invitees is cleared by the government...o
3 days to 2 weeks

Proposals are requested.....o
6 to 7 weeks

Deadline for proposals.....o
3 to 6 weeks

Contractor is selected.....o
1 week

Award is made.....o
1 week

Award is accepted.....o
1 to 4 weeks

Contract begins.....o

EQUIPMENT

Phases of activity

1.	Requisition phase:	List of equipment items is established on the basis of the project document/workplan
2.	Selection phase:	List of potential vendors established; quotations requested and recorded; equipment and suppliers are selected
3.	Instructions phase:	Purchase order(s) issued
4.	Delivery phase:	Equipment is shipped, received and paid for
5.	Operational phase:	Equipment is used, maintained and its property controlled
6.	Disposal phase:	Equipment is disposed of and/or transferred to the government authorities.

Timing of Headquarters purchases

Establishment of list of potential vendors	1 - 3 weeks, depending on the ease or difficulty of identification of vendors
Deadline for request of proposals	1 week to 1 month, depending on complexity and nature of the equipment
Selection of equipment and suppliers	1 - 2 weeks if CTR/expert is not involved; 3 - 4 months if quotations forwarded to CTA for evaluation and recommendations; another week to be added if purchase is submitted to the Committee on Contracts
Issuance of purchase order	1 day to 1 week

FELLOWSHIPS AND STUDY TOURS

Phases of activity

1.	Specification phase:	Nomination of candidate(s) by the government, evaluation of candidates by UNIDO; design of the training programme.
2.	Placement phase:	Placement of the fellow/traveller with suitable institutions/firms
3.	Arrangement phase:	Award; arrangements of travel and payments of subsistence, other allowances and fees
4.	Programme phase:	Training/study programme
5.	Final phase:	Final report and final payments of subsistence, other allowances and training fees, if any.

Timing for the processing of a nomination for a fellowship

Nomination Form is recorded.....o
3 weeks to 2 months
(1.2 months)*

Placement is requested.....o
2 to 8 months
(4.8 months)*

Placement is confirmed.....o
1 week

Fellow confirms availability.....o
1 week

TPI is certified.....o
1 to 3 weeks
(1.5 weeks)*

Training starts.....o

Total = 3.4 to 11.2 months
(7 months)*

*() = average

GROUP TRAINING PROGRAMMES

Phases of activity

1.	Invitation phase:	Preparation of the invitation documents; invitations to the selected documents
2.	Selection phase:	Nomination and evaluation of candidates; selection of participants
3.	Arrangements phase:	Award, travel and payment arrangements
4.	Training phase:	Training programme
5.	Final phase:	Evaluation of programme and final payments of perdiem and travel.

TIMING

1.	Invitation phase:	Establishment of Aide Mémoire to dispatch of invitation documents	2 weeks
		Deadline	3 months
		(First NomForms are received one months after invitation has been sent)	
2.	Selection phase:	Including selection of panel	2 weeks
3.	Arrangement phase:	Depending on time pressure and convertibility of currency - GTPs funded with non-convertible currency take more time to organize especially the travel of the participants if it is organized by a national airline	2-7 weeks
4.	Training phase:		2 weeks to several months
5.	Final phase:	It takes from 9 to 15 months	
		Submission to UNIDO of final invoice	6-9 months
		Payments with convertible funds	1 week
		Payments with non-convertibel funds	1 month

PETROCHEMICAL UNIT, CHEMICAL INDUSTRIES BRANCH

Travel for 1988 relating to monitoring, reviewing, participation at TPRM, etc.

M.A. Youssef

1.	February	Côte d'Ivoire	- 10-14 February (incl. travel time) - monitoring of project US/GLO/85/151 and mid-term evaluation.
		Pakistan	- 20-28 February (incl. travel time) - TPR meetings of projects DP/PAK/84/022 and DP/PAK/84/028.
2.	April	China	- one week from 11 April - TPR and TAC meetings of projects DP/CPR/85/(and US/CPR/86/130.
3.	May	Korea (ROK)	- 7 days from beginning May - TPR meetings of projects DP/ROK/86/005 and DP/ROK/87/020.
		Turkey	- 5 days end May - TPR and TAC meeting of project DP/TUR/80/00:
4.	August	Argentina	- one week end August. - TAC and TPR meeting of project DG/ARG/87/00:
5.	November	China	- twelve days - TPR meetings of projects DG/CPR/82/004, DG/(84/003, DP/CPR/85/021 and DP/CPR/85/016.

V. Bysyuk

1.	February	Vietnam	- ten days end February - monitoring projects DP/VIE/80/029, DP/VIE/8! DP/VIE/85/001 and DP/VIE/86/035.
2.	May	Yugoslavia	- five days beginning May - monitoring project DP/YUG/87/001.
3.	September	Yugoslavia	- one week beginning September - monitoring project DP/YUG/82/005.

Management and planning of implementation in 1987

Approvals reaching UNIDO and the Branches are not only in the power of the Organization but depending also on Governments and UNDP. Managers of projects are faced with difficulties to plan travel for supervising implementation progress and tri-partite review meetings in addition to implement components of the projects, especially recruitment of experts, placement of fellowships and award of subcontracts when the total allocation of approved funds is mostly received by the Branches in the middle of the year or at year end. The attached Project Allotment Document flow-charts refer.
This is a big constraint to management taking into consideration staff resources available which are not adequate.

1987 PAD's FLOW CHART.

PAD.87
IO/CRU

INDUSTRIAL OPERATIONS TECHNOLOGY : P A I for 1 9 8 7

Proj. Personnel	Jan.Febr. $	March $	April $	May $	June $	July $	August $	September $	October $	November $	December $
AGRO	3,052,772	4,091,473	4,526,933	4,890,455	4,904,919	4,957,496	5,108,503	5,109,269	5,146,145	5,167,868	
MET	2,733,452	2,859,377	2,879,445	2,988,716	3,447,207	3,398,831	3,363,830	3,345,554	3,461,029	3,531,472	
ENG	6,028,781	6,281,733	6,514,565	6,596,263	5,928,110	5,997,525	6,267,967	6,425,084	6,535,822	6,404,429	
CHEM	13,444,556	14,091,731	14,314,185	14,880,823	16,197,415	14,078,909	14,585,026	13,857,260	14,029,928	12,806,723	
Subtotal	25,259,561	27,324,314	28,235,128	29,356,257	30,477,651	28,432,761	29,325,326	28,737,167	29,172,924	27,910,492	

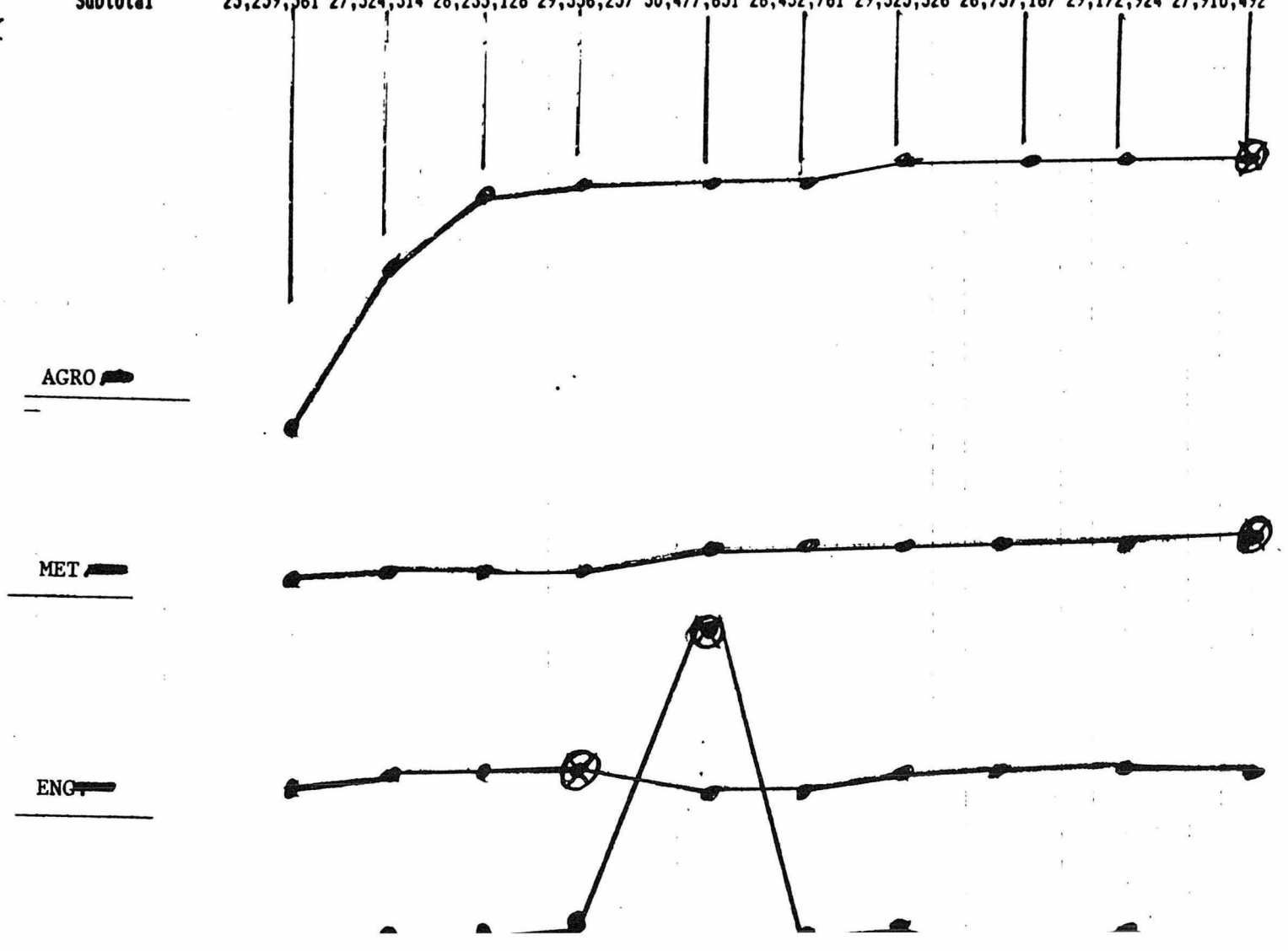

1987 PAD's

FLOW CHART.

Subcontracts	Jan/Feb	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.
AGRO	902,363	1,280,089	1,280,089	1,370,185	1,352,568	1,427,568	1,457,568	1,569,891	1,569,891	1,684,543
MET	1,866,814	1,992,464	1,992,464	2,044,189	2,157,958	2,211,122	2,263,644	2,257,777	2,247,459	2,390,292
ENG	2,039,826	2,293,326	2,322,326	2,224,326	1,408,326	1,388,326	1,146,347	1,146,347	1,146,347	1,146,347
CHEM	3,936,110	3,741,995	3,741,995	3,752,495	3,992,945	5,718,514	5,849,528	6,050,514	7,069,122	7,138,588
Subtotal	8,745,113	9,307,874	9,336,874	9,391,195	8,911,797	10,745,530	10,717,087	11,024,529	12,032,819	12,359,770

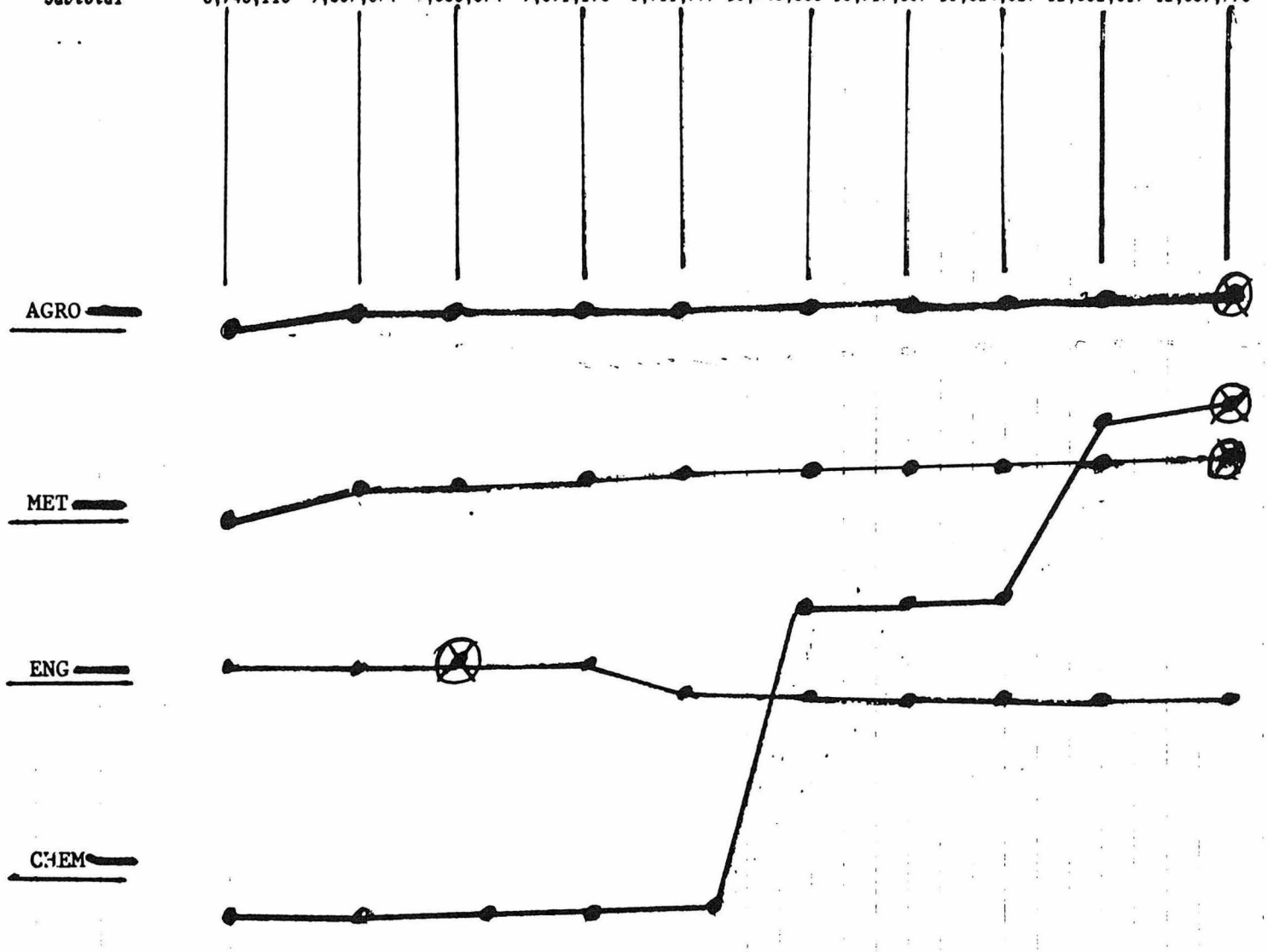

⊗ = highest point of PAD value.

1987 PAD's FLOW CHART.

Equipment	Jan/Feb	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.
AGRO	1,930,482	2,542,768	2,857,942	2,916,094	3,185,715	3,289,889	3,022,749	3,310,074	3,361,140	3,410,040
MET	1,597,652	1,638,423	1,763,513	2,674,788	3,097,482	3,551,892	4,291,469	3,993,067	4,154,257	4,513,857
ENG	4,302,970	5,778,933	5,786,836	6,304,771	8,257,045	8,171,949	9,182,409	8,719,619	8,787,839	8,633,512
CHEM	5,108,383	5,729,015	5,872,015	6,698,332	6,588,671	7,430,213	7,438,726	7,753,771	7,914,216	8,301,950
Subtotal	12,939,487	15,689,139	16,280,306	18,593,985	21,128,913	22,443,943	23,935,353	23,776,531	24,217,452	24,859,359

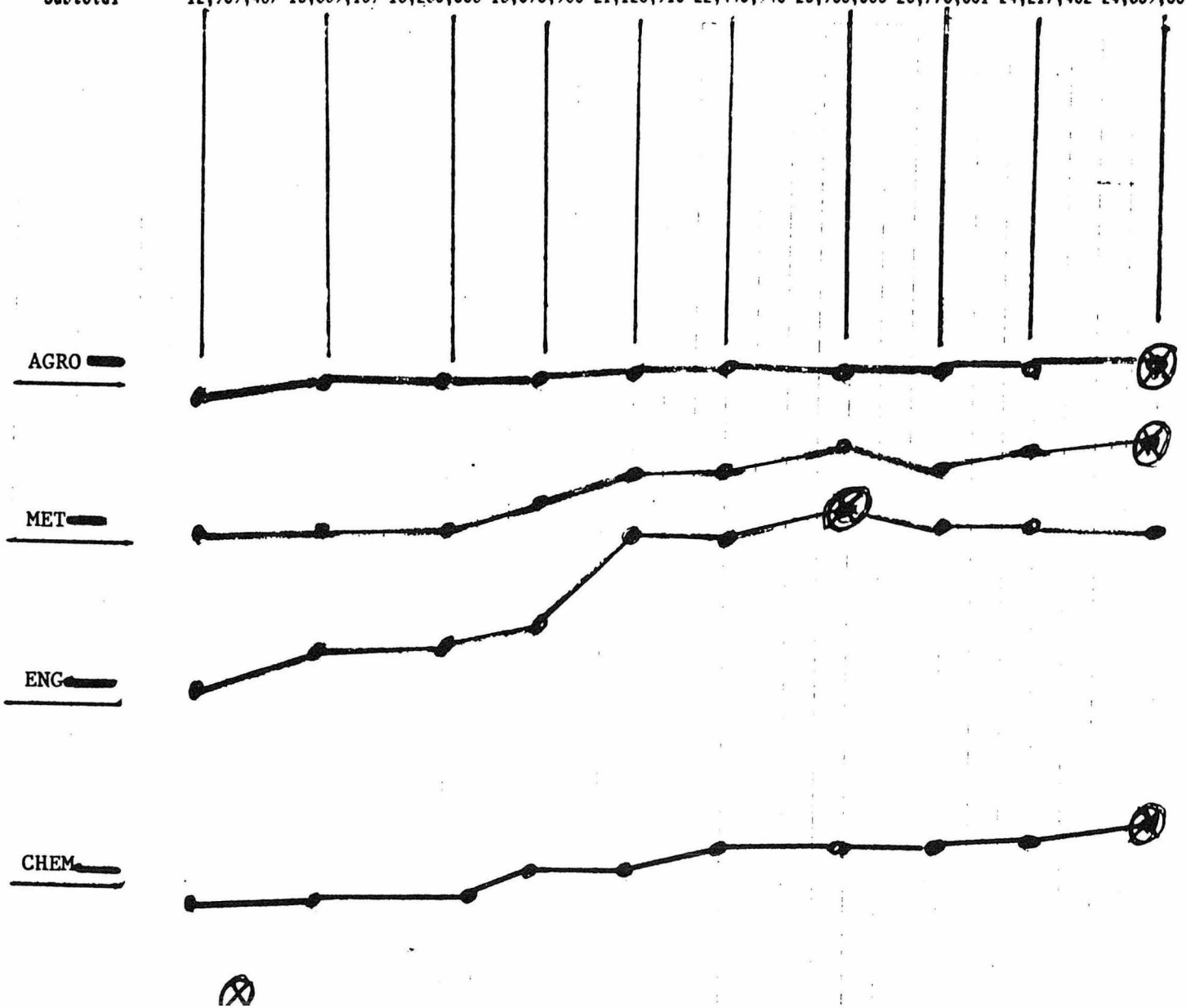

1987 PAD's FLOW CHART.

Training	Jan/Feb	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.
AGRO	1,110,531	1,504,903	1,699,888	1,807,573	1,807,381	1,814,510	1,782,986	1,762,426	1,727,422	1,837,505
MET	1,012,471	1,024,505	1,034,689	1,103,057	1,317,261	1,390,994	1,466,666	1,476,578	1,520,928	1,593,703
ENG	2,966,318	3,201,575	3,235,542	3,370,949	3,030,539	3,138,286	3,348,374	3,328,718	3,322,327	3,201,031
CHEM	4,255,629	4,336,002	4,354,002	4,528,770	4,357,645	4,924,796	4,993,496	5,185,067	5,250,351	4,991,483
Subtotal	9,344,949	10,066,985	10,324,121	10,810,349	10,512,826	11,268,586	11,591,522	11,752,789	11,821,028	11,623,722

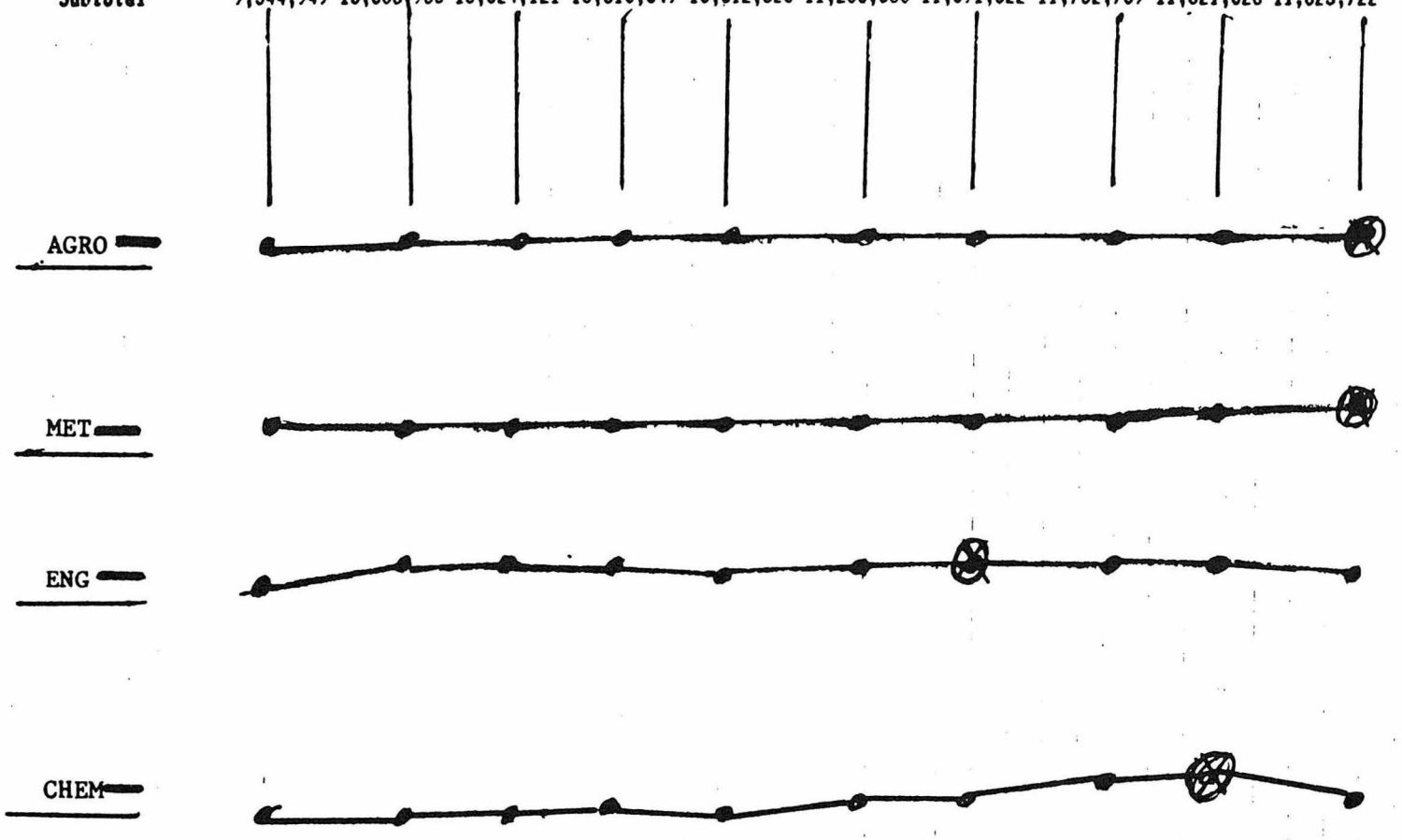

⊗ = highest point of PAD value

1987 PAD's FLOW CHART.

Miscellaneous	Jan/Feb.	March	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.
AGRO	144,898	251,544	275,004	335,622	367,188	378,784	387,712	391,611	388,607	390,271
MET	135,613	144,272	150,113	166,043	193,926	202,820	219,445	231,219	244,836	239,933
ENG	248,681	333,863	343,303	360,097	353,564	372,074	425,887	402,945	441,003	423,796
CHEM	483,092	545,857	726,581	798,052	900,943	913,753	923,030	927,507	928,364	937,460
Subtotal	1,012,284	1,275,536	1,495,001	1,659,814	1,815,621	1,867,431	1,956,074	1,953,282	2,002,810	1,991,460

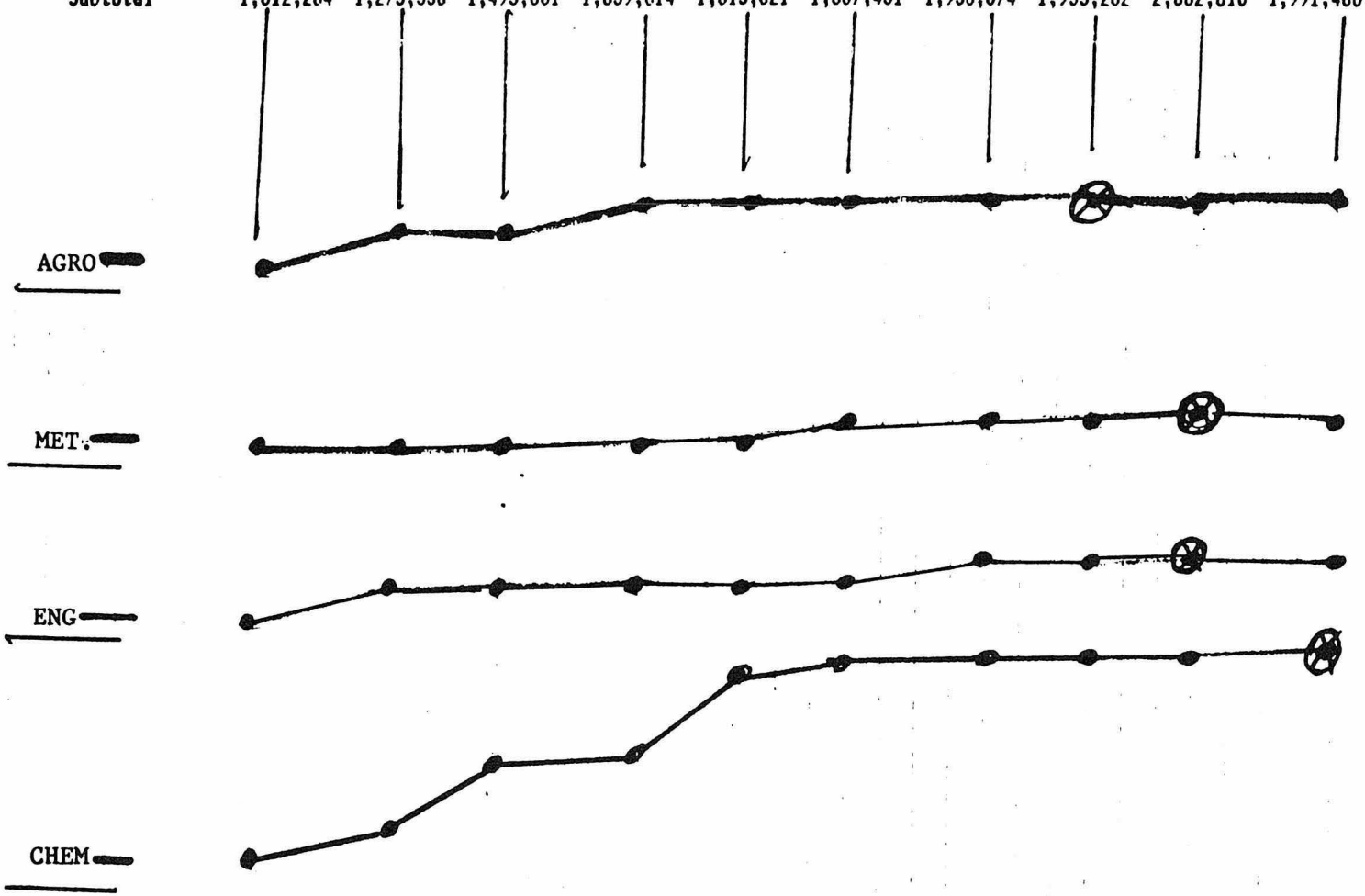

⊗ = highest point of PAD value.

1987

PAD'S

FLOW

CHART.

Grand totals:	Jan/Feb	Mar	April	May	June	July	August	Sept.	Oct.	Nov.
AGRO	7,141,046	9,670,777	10,639,856	11,319,929	11,617,771	11,868,247	11,759,518	12,143,271	12,193,205	12,490,227
MET	7,346,002	7,659,041	7,820,224	8,976,793	10,213,834	10,755,659	11,605,054	11,304,195	11,628,509	12,269,257
ENG	15,586,576	17,889,430	18,202,572	18,856,406	18,977,584	19,068,160	20,370,984	20,022,713	20,233,338	19,809,115
CHEM	27,227,770	28,444,600	29,008,778	30,658,472	32,037,619	33,066,185	33,789,806	33,774,119	35,191,981	34,176,204
IND.OP.TECHNOL.	57,301,394	63,663,848	65,671,430	69,811,600	72,846,808	74,758,251	77,525,362	77,244,298	79,247,033	78,744,803

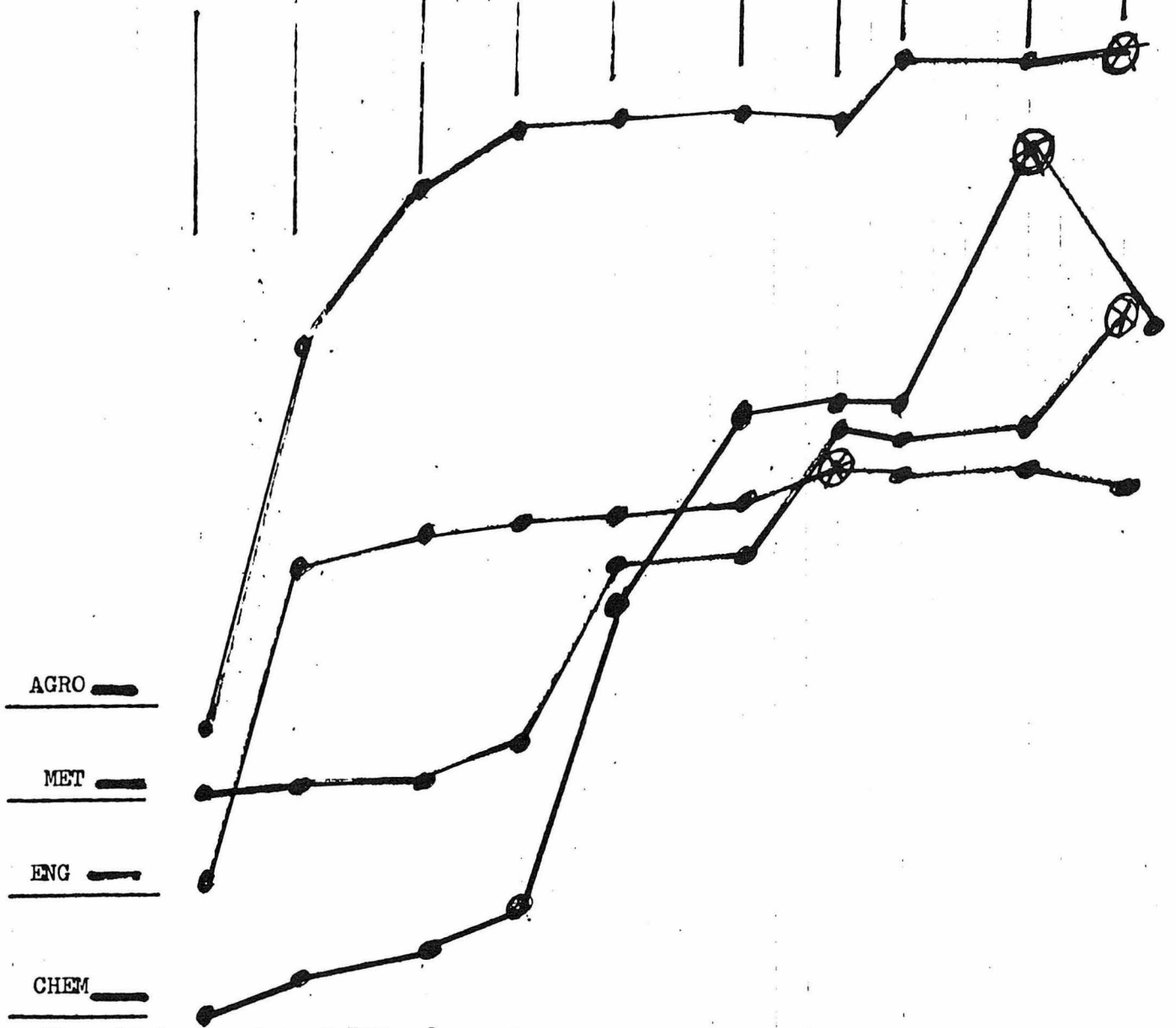

⊗ = highest point of PAD value

Revised target
August 1988

DIO PROGRAMME COMPON.	1987 DELIVERY	1987 PADS FOR CURR.YEAR	1987 PERCENTAGE OF PADS CR.Yr.	REVISED 1988 TARGET August 1988	1988 DELIVERY	1988 PADS FOR CURR.YEAR	1988 PERCENTAGE OF PADS CR.Yr.	PAD INFLO DURING AUGUST 198
	$000	$000	%	$000	$000	$000	%	$000
Ind. Inst. & Services:								
INFR	8,026	14,553	55.2%	13,000	11,326	19,530	58.0%	91
IMR	3,214	4,916	65.4%	6,400	4,142	8,937	46.3%	15
PLAN	4,727	8,658	54.6%	6,200	5,449	9,401	58.0%	14
Subtotal	15,967	28,127	56.8%	25,600	20,917	37,868	55.2%	1,21
Ind. Operat.Technology:								
AGRO	5,814	11,759	49.4%	12,700	7,196	16,907	42.6%	1,54
MET	4,430	11,605	38.2%	10,260	4,316	14,383	30.0%	48
ENG	8,543	20,371	41.9%	12,500	8,981	16,466	54.5%	65
CHEM	16,605	33,790	49.1%	28,000	22,039	41,637	52.9%	2,25
Subtotal	35,392	77,525	45.7%	63,460	42,532	89,393	47.6%	4,93
Ind. Operat. Support:								
FEAS	4,357	6,969	62.5%	5,200	3,614	7,684	47.0%	93
TRNG	4,900	7,288	67.2%	6,500	5,731	8,442	67.9%	78
Subtotal	9,257	14,257	64.9%	11,700	9,345	16,126	57.9%	1,71
ODDG	0	36	0.0%	870	208	1,180	17.6%	-5
D I O TOTAL	60,616	119,945	50.5%	101,630	73,002	144,567	50.5%	7,81
DIO SOURCE OF FUND								
Reg. Budget: XA	419	709	59.1%		62	1,549	4.0%	-
Reg. Budget: XP	210	416	50.5%		486	1,355	35.9%	21
UNDP	45,058	89,823	50.2%		49,539	101,941	48.6%	4,22
UNFDAC	295	1,172	25.2%		173	235	73.6%	
SIS	1,934	3,653	52.9%		1,698	3,647	46.6%	43
IDF	7,871	12,308	64.0%		11,106	19,403	57.2%	2,40
UNDP Trust Funds	1,145	1,267	90.4%		908	1,135	80.0%	
Other Trust Funds	2,477	6,985	35.5%		7,272	11,564	62.9%	36
Work for other Agencies	1,207	3,612	33.4%		1,758	3,738	47.0%	17
I O TOTAL	60,616	119,945	50.5%	101,630	73,002	144,567	50.5%	7,81
DIO PROJECT COMPONENT								
Project personnel	28,803	50,632	56.9%		31,472	56,728	55.5%	1,52
Subcontracts	9,563	16,601	57.6%		11,098	18,938	58.6%	1,48
Felloships & training	10,344	20,192	51.2%		13,546	24,879	54.4%	1,37
Equipment	10,175	29,101	35.0%		14,762	40,275	36.7%	3,29
Miscellaneous	1,731	3,419	50.6%		2,124	3,747	56.7%	17
D I O TOTAL	60,616	119,945	50.5%	101,630	73,002	144,567	50.5%	7,8
UNIDO PROJECT COMPONENT								
Project personnel	33,352	58,199	57.3%		39,123	67,868	57.6%	2,3
Subcontracts	9,826	16,917	58.1%		11,614	19,912	58.3%	1,5
Fellowships & training	10,869	22,269	48.8%		14,852	27,105	54.8%	1,5
Equipment	10,839	32,814	33.0%		17,632	45,633	38.6%	3,6
Miscellaneous	2,015	4,261	47.3%		2,634	4,973	53.0%	2
UNIDO GRAND TOTAL	66,901	134,460	49.8%		85,855	165,491	51.9%	9,4
including UNFDAC	0	0	-	UNFDAC	1,493	3,374	44.3%	

CONCLUSION

A great potential lies in the areas of technical assistance covered by the four branches of the Industrial Operations Technology Division. This applies not only to each individual subsector of the industry, but the trend goes more and more towards a multi-sectorial approach for solving industrialization problems. Through the experience gained from our activities IO/T is well prepared to offer this type of assistance to developing countries. The development of multi-sectorial programmes will in the long run create more large scale projects for IO/T which will facilitate an effective planning of work and staff-resources. IO/T like other departments of UNIDO have during the past years steadily increased their performance and efficiency. Surely, there is still room for further improvement. An increased involvement of qualified GS-staff (project assistants) to release professional officers from administrative workload and to initiate administrative actions during their absences on duty travel can greatly contribute to the efficiency of implementation as well as to more programme development work. New office technology i.e. computers and word-processors would tremendously facilitate both routine administration as well as monitoring of implementation progress. Another requirement is to set up a technical reference library within IO/T so reference material is handy for backstopping officers and time can be saved which otherwise has to be spent in the library. Last but not least resources should be made available to allow the professional officers to attend scientific congresses and courses to keep up-to-date with the technological advancements in their respective fields. The expertise of our staff is the wealth of our department and constitutes a resource for technical co-operation to respond to the needs of developing countries.

The success of our projects and programmes does not depend on UNIDO alone but is a joint venture involving three parties, i.e. the respective Government, UNDP and UNIDO or respective Government, donor country and UNIDO. Backstopping projects is a sophisticated task meaning co-ordination of all parties involved and accommodating their wishes.

UNIDO is geared to more and more project implementation by increasing the number of projects financed through special purpose contributions by donor countries while it seems that the maximum level of UNDP financed projects has been reached. UNIDO and especially IO/T are constantly developing areas to attract more donors thus promoting a straight dialogue with member states. At the same time, UNIDO and IO/T facilitate North-South co-operation and foster the interaction between industry and universities in fullfilling our mandate of industrial development.

ANNEXE 7

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

VIENNA INTERNATIONAL CENTRE
P.O. BOX 300, A-1400 VIENNA, AUSTRIA
TELEPHONE: 26 310 TELEGRAPHIC ADDRESS: UNIDO VIENNA TELEX: 135612 UNO a FAX: 232156

UNIDO/IO/SD/FEAS
January 1989

UNIDO's

PRE-INVESTMENT STUDIES PROGRAMME

Feasibility Studies*

Prepared by the
Feasibility Studies Branch
Department of Industrial Operations

* This document has been reproduced without formal editing.

UNIDO ACTIVITIES IN PRE-INVESTMENT STUDIES

I. INTRODUCTION

Investment is considered the central ingredient of industrialization. Hence, Govenments are keen on implementing measures and policies within their specific development objectives that would contribute to a high rate of investment. There are many factors influencing industrial investment among which domestic capability to handle pre-investment and investment activities may be considered crucial. In many developing countries the established institutions entrusted with the responsibility to map out industrial strategy, to prepare pre-investment studies and to implement industrial projects, still require assistance to undertake these tasks. The industrialized world possesses the resources to assist the developing countries in the industrialization process, and UNIDO possesses the mandate from its member states to translate these resources into appropriate technical assistance projects and programmes. Accordingly, UNIDO has oriented its technical assistance programme to expand co-operation with Governments, public and private enterprises, chambers of commerce and industry and research and industrial institutions. This broader role of UNIDO, which started with its conversion into a specialized agency in 1986, should bring benefits to all participants.

It is an accepted principle that pre-investment studies are an indispensable pre-requisite to the investment decision. To minimize costs, project development goes through a number of inter-related stages. It starts with project identification. A project idea is then elaborated through a number of stages referred to as the project preparation cycle, i.e. opportunity study, support or functional study, pre-feasibility study and, finally, the feasibility study. It is understood that only when a completed stage of the pre-investment work shows promising results, then the next stage is attempted. Project preparation, therefore, is a complicated task requiring highly skilled specialists in a variety of fields. Notwithstanding the value of a good pre-investment study, the UNIDO experience shows that often such studies are not up to the standard required for investment decisions. It is sometimes the case that studies prepared by equipment suppliers, perhaps free of charge, do not cover all aspects of the study, and tend to concentrate on the equipment and engineering requirements. These studies cannot be useful for evaluation by development finance institutions and cannot serve as a sound basis for an investment decision.

There are also cases where the pre-investment study is prepared by a consulting firm for a fee, but where the financial and economic aspects are either ignored or inadequately covered, or the study does not take into account the local conditions of the country where the project will function. Therefore, improving the quality of pre-investment studies should be an important concern of Governments.

In brief, the preparation of pre-investment studies is a necessity for the following reasons: (a) to avoid wasting domestic resources; (b) to enable Governments and individuals to reach rational investment decisions; (c) to attract internal and external financing, and (d) to facilitate the project's implementation. Needless to say, the funds expended on pre-investment studies are worthwhile even if the study should show a negative viability for the project. Development finance institutions have often complained about the shortage of bankable projects which means that good quality pre-investment studies are hard to find. This anomaly deserves to be examined by those concerned in each developing country and its causes identified and measures taken to deal with them.

The question of financing pre-investment studies has to be faced every time a project idea is identified. Such financing may be provided by the Government or the investor from own funds, or by a financial institution, whether domestic or international, which would eventually co-sponsor the project, or by an external source. UNIDO succeeded in obtaining funds from a number of bilateral donors to finance pre-investment studies under certain conditions. Moreover, UNIDO is urging the private sector in industrialized countries to participate in the process of industrialization in the Third World by making available their expertise, both technical and economic, and by investing as partners in industrial enterprises.

UNIDO's broad scope of activities in the industrial field, its world-wide coverage, and its role as a catalytic agent, enables it to respond effectively to the needs of the developing countries by channelling the resources made available by the developed countries.

II. THE PRE-INVESTMENT STUDIES PROGRAMME

This programme at UNIDO aims at achieving the important objective of building and strengthening national capacities and capabilities with a view to attain the following objectives:

(a) Raising the level of local skills by introducing and demonstrating the methodology and requirements for preparing feasibility studies in a comprehensive and balanced manner;

(b) Establishing the required institutional infrastructure both at national and regional levels which will identify, formulate, evaluate and select industrial projects in terms of their technical and financial feasibility as well as economic and social benefits and costs;

(c) Assisting developing countries in making the proper decision for the implementation of a specific industrial investment by undertaking or supervising the preparation of the pre-investment study.

UNIDO responds to Government requests for assistance in this field in a variety of modes as explained below.

1) Assistance in Industrial Investment Project Identification, Preparation and Evaluation

The methodology for project preparation and evaluation is based on the Manual for the Preparation of Industrial Feasibility Studies which was published by UNIDO in 1978 and which has received wide acceptance. The Manual is practical in approach; it offers a single format and set of procedures which could be applied to a wide spectrum of industrial projects. Industrial development centres, industrial development banks and public and private consulting firms in developing countries should benefit especially from the Manual. The numerous individual experts assigned to project planning authorities in developing countries should also be able to take advantage of it.

UNIDO has a long experience in the preparation and evaluation of pre-investment studies and will continue to respond to Government requests for such assistance. The studies supervised by UNIDO are prepared with impartiality, confidentiality and highest standards and at reasonable cost. Moreover, UNIDO requests beneficiary countries to involve local staff as well in the preparation of pre-investment studies in order to acquaint them with the methodology and concepts. Experts or consulting firms from developing countries may be selected to undertake such assignments where appropriate. Private industrial enterprises in developed countries are encouraged to participate by contributing their expertise with the expectation of following up investment potential.

UNIDO's pre-investment studies programme covers a wide range of industrial subsectors, in particular agro-based and light industries, chemical and pharmaceutical, metallurgy light and heavy engineering industries, capital goods and energy.

Between 1984 and 1988 UNIDO has carried out over 80 pre-feasibility and feasibility studies of which close to 30 % have led to positive investment decisions and subsequent investments. This unusually high result was achieved through careful screening of the projects to be studied, integration of the project sponsor/promoter into the feasibility study teams, co-financing of the feasibility study costs by the promoters and timely involvement of the banks.

2) Industrial Project Preparation Facility

The financing of pre-investment studies is a problem faced by many developing and least developed countries as they are unable to meet such costs in foreign currencies. For this reason and at the initiative of UNIDO, so far the Governments of the Federal Republic of Germany, the Kingdom of the Netherlands, Switzerland, France, Italy and Austria provided Special Purpose Contributions to cover such costs under certain conditions. This Industrial Project Preparation Facility of the UN Industrial Development Fund is gradually expanding as additional funds are being provided and more developing countries are benefitting. UNIDO will consider requests from developing and least developed countries for such assistance provided beneficiary countries agree to meet local costs.

3) Assistance in the Application of the Computer Model for Feasibility Analysis and Reporting (COMFAR)

In view of the wide application of the Manual for the Preparation of Industrial Feasibility Studies, UNIDO has developed a Computer Model for Feasibility Analysis and Reporting (COMFAR 2.1). The COMFAR software may be useful to banks, investors, experts, consultants, consulting firms, and UNIDO staff as well as international and national institutions active in the preparation, evaluation and financing of industrial investment projects.

COMFAR is composed of three different modules: The financial analysis module facilitates and accelerates the computations required for the preparation and evaluation of financial statements, financial and efficiency ratios, rates of return, etc., for opportunity, pre-feasibility and feasibility studies.

The Cost Benefit Analysis (CBA) module facilitates the appraisal of economic impacts of an investment project. Using also a dialogue approach, the CBA module offers the user various options to define adjusted market prices for all major inputs and outputs and the possibility of compensating for foreign exchange rate distortions. The CBA model produces automatically adjusted cash flows, net income flows and efficiency tests.

The GRAFIX module was designed to increase further the effectiveness of COMFAR. It facilitates the presentation of both financial and economic findings. The dialogue-oriented module offers 26 standardized charts on production costs, break-even conditions, cash-flows (financial and economic) and economic impacts. The GRAFIX module also facilitates interactive sensitivity analysis of all major project parameters and allows the results to be printed or displayed on screen instantaneously.

The facility to determine both financial and economic impacts and carry out sensitivity analysis and the possibility of a graphics presentation make COMFAR a powerful tool with a large potential for increasing the effectiveness and transparency of investment decision processes.

COMFAR is available in Arabic, Chinese, English, French, German, Russian and Spanish. Under preparation are Hebrew and Polish. Close to 400 COMFAR systems are in operation in more than 115 countries. Many countries are applying COMFAR for joint venture negotiations such as the USSR, where the system is used by key investment, consulting and promotion organizations for East/West joint ventures. COMFAR is widely used, inter alia, in the Federal Republic of Germany, the Netherlands, Saudi Arabia, Zambia, Ethiopia, Poland and Sweden.

In order to assist countries to obtain and apply the COMFAR software, UNIDO developed a training programme. For the success of the training programme, it is indispensable that nationals should have the requisite background including thorough knowledge of the UNIDO Manual for the Preparation of Industrial Feasibility Studies.

A brochure giving full details of this computer programme, its price and the hardware requirements, is available.

4) Assistance in Strengthening National Capabilities in Pre-Investment Studies and Investment Follow-up

The setting up of a National Industrial Advisory Service or of an Industrial Investment Project Preparation and Appraisal Unit, attached to the appropriate substantive Ministry, industrial development bank or industrial consulting firm, is a desirable step to be taken by each developing country even though it will take some time to build its capacity fully. Such an Advisory Service would consist of a nucleus of local specialists who would be complemented by drawing on international experts. UNIDO has been assisting developing countries in setting up advisory services or project planning units which have been tailored to the country's particular needs. Such assistance usually takes the form of a team of experts composed of an Industrial Economist (Team Leader), Market and Financial Analysts, a Mechanical Engineer and other engineers whose specializations will be determined by the specific

needs of the country concerned. This type of assistance is cost-effective as it will enable the beneficiary country to undertake pre-investment studies as well as provide on-the-job-training and lay the foundation for a permanent institutional mechanism.

During 1987 and 1988 several development finance institutions (e.g. from Ghana, Indonesia, the Seychelles and Pakistan) have requested UNIDO's Feasibility Studies Branch to establish project appraisal units in order to strengthen the bank's capabilities in project evaluation.

There is also a case for this kind of service to be set up on a regional basis to serve as well a number of neighbouring countries. The regional facility could undertake consultancy and advisory services at the request of member countries for a fee and in some cases free of charge, depending on the financial ability of the beneficiary country. It could also undertake training activities and encourage the formation and strengthening of counterpart local units in the member countries with which it would maintain a working relationship aimed at decentralizing certain functions and activities. Currently UNIDO is initiating a large-scale technical assistance project along these lines with the West African Development Bank (BOAD) in Lomé, Togo.

A brochure is available outlining details of the type of assistance UNIDO provides to set up industrial advisory units.

5) Assistance to Upgrade National Capabilities in Pre-investment Studies and Investment Follow-up

The shortage of trained manpower in many developing countries has been a major handicap in the preparation of pre-investment studies. This poses a serious constraint in the process of industrialization. It has been clearly recognized that the ability of a country to raise its rate of industrial investment depends on its capacity to design and promote viable projects. In the long run, training policies should aim at achieving self-sufficiency in meeting training requirements, preferably at the national level. For the short run, co-operation among developing countries as well as international co-operation in this domain is a necessary option.

In response to the acute needs of developing countries for upgrading of skills in the preparation of pre-investment studies, UNIDO has been organizing over 150 seminars at national, regional and interregional levels during the past eight years. These programmes are designed to provide economists and engineers in a relatively short time (from 2 to 8 weeks) with the necessary knowledge, both theoretical and practical, in advanced methods and techniques of project preparation, evaluation, financing and promotion. The seminar is conducted by a team of consultants, using the Manual for the Preparation of Industrial Feasibility Studies and the COMFAR software as some of their basic teaching materials. Interregional seminars are co-financed with donor Governments from developed countries. These have been very popular judging by the number of applicants, many of whom cannot be accommodated. UNIDO is seeking more donor countries to co-finance such training courses. Recently UNIDO has also received requests from industrialized countries (Finland, Switzerland, the Federal Republic of Germany, USSR, etc.) to conduct such seminars.

A programme of inter-university co-operation on project preparation and evaluation was established and is continuously being expanded to include universities and specialized institutes from Algiers, Belgrade, Bradford, Copenhagen, Delft, Eindhoven, Hamburg, Helsinki, Nuremberg, Twente, Warsaw and Zagreb. Negotiations are under way with universities in Austria, France, USA and USSR. The objective of this programme is to standardize industrial project preparation.

A brochure is available outlining the seminar programme and giving details about the lectures, duration and contents.

6) Assistance in Enterprise Rehabilitation Studies

In the past two decades many developing countries have experienced rapid industrial expansion. For various reasons, the momentum could not be sustained. Worse still, many existing industries are operating much below capacity and some have closed down while others are threatened with closure.

Therefore, UNIDO is stepping up its assistance in rehabilitation and restructuring of ailing industrial enterprises. The purpose of a rehabilitation study is to ascertain the factors and causes that limit the enterprise from achieving its full potential and to recommend remedial and corrective measures to render it viable. Often the approach is multi-disciplinary covering such aspects as the market, product, management, technology and equipment, maintenance practices, labour and staff, and financing requirements.

7) Assistance in Project Implementation and Promotion

Upon completion of a feasibility study, a decision to implement a viable project would entail the search for a financing institution, the negotiations concerning technology and management contracts, marketing arrangements, tendering procedures and engineering design and supervision contracts, etc. UNIDO can provide technical assistance in all these arrangements. There is much scope for the private sector in industrialized countries to participate. For example, there are many forms of technology that are no longer applicable to the industrial environment of developed countries, that could still be used or adapted for use in developing countries. UNIDO's programme offers industry an opportunity to promote the sale of "off-the-shelf" technology to the mutual benefit of all parties concerned.

UNIDO works with a network of 600 investment promotion agencies worldwide and maintains Investment Promotion Services offices in New York, Cologne, Milan, Paris, Seoul, Tokyo, Vienna, Warsaw and Zurich. These offices serve as a direct link to foreign business and governments.

UNIDO promotes specific projects by identifying prospective business partners, providing information on investment conditions and assisting in programming financial packages.

8) Publications

The Feasibility Studies Branch maintains an active research and development programme to design advanced methodologies on project preparation and evaluation.

The following publications are available upon request:

- Manual for the Preparation of Industrial Feasibility Studies: US$ 15
  covers project preparation and financial evaluation (ID/206), available in Chinese, Czech, Dahri, Danish, English, French, German, Hungarian, Russian, Serbo-Croatian, Spanish, Turkish, Arabic, Polish, Portuguese and Japanese. A second, revised edition is under preparation.

- Computer Model for Feasibility Analysis and Reporting (COMFAR):
  (Please refer to price list available on request)
  Software programme for financial, economic and graphic analysis of industrial investment projects. Available in Arabic, Chinese, English, French, German, Russian and Spanish; Hebrew and Polish under preparation.

- Guidelines for Project Evaluation (ID/SER.H/2): US$ 25; and Guide to Practical Project Appraisal (ID/SER.H/3): US$ 10
  deal with socio-economic evaluation, available in Chinese (ID/SER.H/2 only), English, French and Spanish.

- Manual for Evaluation of Industrial Projects (ID/244): US$ 9
  presents a methodology based on national value-added concepts and is applicable to all developing countries. Available in English, French and Spanish.

UNDER PREPARATION:

- Manual for the Preparation and Evaluation of Feasibility Studies for Small Industrial Enterprise Investment Projects

III. HOW TO APPLY

Government authorities should direct all requests for UNIDO assistance to the Resident Representative of the United Nations Development Programme (UNDP). UNIDO is represented in a number of countries by a Senior Industrial Development Field Adviser (SIDFA). The staff of the UNDP Resident Representative's Office and the SIDFA will be in a position to explain in detail the procedures to be followed.

The UNDP office usually has to agree to the source of finance before requests are made. In addition to UNDP financing, UNIDO has its own source of funds which can be made available for activities such as training workshops, short-term consultants and followships/study tours.

In all cases it is advisable to initiate a request well in advance.

Further information may be obtained from:

Feasibility Studies Branch
Department of Industrial Operations
UNIDO, Vienna International Centre
P.O.Box 300
A-1400 Vienna, Austria
Telephone: (0)222 [redacted] 3744
Telex: 135612 un a 21131
Telefax: 232156

ANNEXE 8

SOFTWARE LOGICIEL البرنامج الالكتروني SOFTWARE

COMFAR©

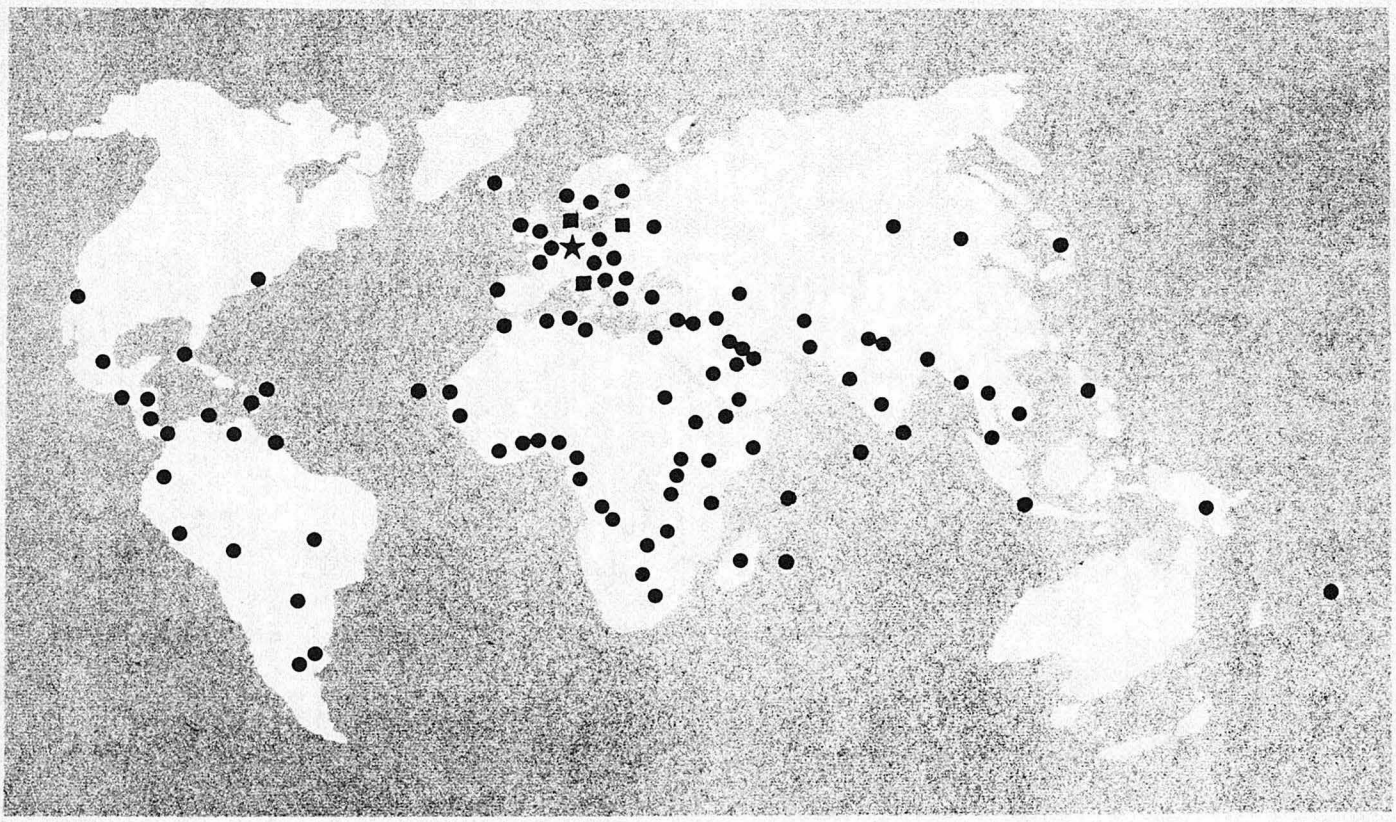

LICENSED **COMFAR**© SYSTEMS ●1–9 ■10–29 ★ over 30

FOR FEASIBILITY STUDIES AND PROJECT ANALYSIS
POUR LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ ET L'ANALYSE DE PROJETS
PARA ESTUDIOS DE VIABILIDAD Y EL ANÁLISIS DE PROYECTOS
من أجل دراسات الجدوى وتحليل المشاريع

Computer Model for Feasibility Analysis and Reporting

COMFAR © is a computer software package that permits the user to simulate the short and long-term financial and economic situation of industrial and related investment projects, such as textile factories, sugar mills, oil refineries, iron and steel mills etc.

The software was developed entirely by the Feasibility Studies Branch of UNIDO and is being maintained and continuously updated to meet the requirements of the rapidly growing users' group.

Description. With cost and sales data entered by the user, COMFAR produces the required statements and schedules, summarizing the economic and financial position of a project over time. It distinguishes cash flows in domestic and foreign currencies and provides for changes in exchange rates. The user is offered a number of standard functions to compute net working capital requirements, debt service, annual depreciation of fixed investments and corporate tax. Direct costing and the analysis in current prices is also possible.

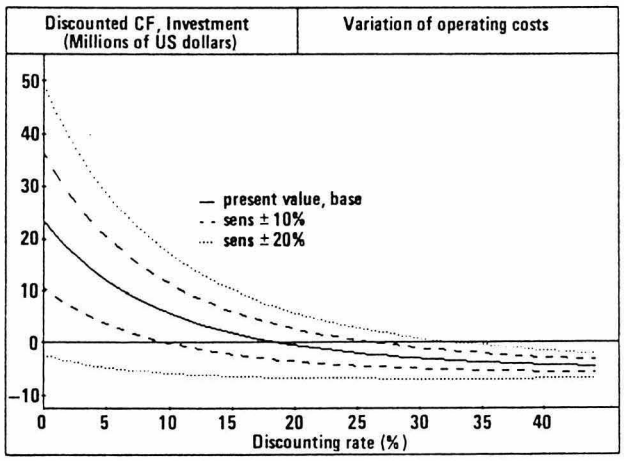

Economic Cost-Benefit Analysis. The COMFAR ECBA Module is complementary to the COMFAR Main System for financial analysis. COMFAR ECBA allows the user to introduce shadow prices and to compute economic rates of return, value added, foreign exchange effects and the structure of value added.

COMFAR GRAFIX allows the graphical presentation of various ratios and of the structure of cash flows and production costs. It also includes sensitivity and break even analysis, as well as the comparison of project alternatives.

COMFAR USERS. Since its first release in 1983, the software package has been licensed to national and regional development finance institutions, ministries and development planning institutions, leading manufacturing and consulting companies, universities and UNDP offices world wide.

No special computer knowledge is necessary to operate COMFAR. Communication with the model is possible in English, French, German and Spanish. Translation into Arabic, Chinese and Russian will be available early 1989; other languages are under preparation.

For *technical requirements* see page 4.

COMFAR © Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité

COMFAR est un logiciel qui permet à l'utilisateur de simuler la situation financière et économique à court et à long terme des projets d'investissement industriels et secteurs apparentés tels que les usines textiles, les raffineries de sucre, les raffineries de pétrole, les usines sidérurgiques et les fonderies, etc. Le logiciel a été entièrement conçu par le Service des études de faisabilité de l'ONUDI, et est régulièrement mis à jour pour répondre aux besoins formulés par le groupe d'utilisateurs en constante augmentation.

Description. Avec les données sur les coûts et les ventes introduites par l'utilisateur, COMFAR produit les états et pièces demandés, synthétisant la situation financière et économique du projet au cours d'une période. Il établit une distinction entre le cash-flow en monnaie locale et en devises et permet des changements dans les taux de change. L'utilisateur se voit offrir un nombre standard de fonctions pour calculer les besoins en fonds de roulement net, le service de la dette, l'amortissement annuel des investissements fixes et l'impôt sur les sociétés. Le calcul des coûts directs et l'analyse en prix courants est aussi possible.

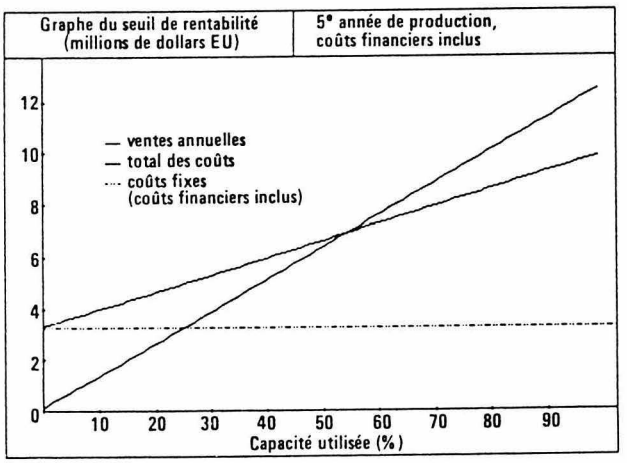

Analyse économique coûts-avantages. Le module AECA de COMFAR est complémentaire du système principal de COMFAR portant sur l'analyse fincancière. COMFAR AECA permet à l'utilisateur d'introduire des prix de référence et de calculer le taux interne de rentabilité économique, la valeur ajoutée, les effets nets sur devises et la structure de la valeur ajoutée.
COMFAR GRAFIX permet la présentation graphique de plusieurs ratios et de la structure des cash-flows et des coûts de production. Il comprend aussi l'analyse de sensibilité et du seuil de rentabilité, ainsi que la comparaison des variantes d'un projet.

Les utilisateurs de COMFAR. Depuis sa première version de 1983, le logiciel a été vendu sous licence à des institutions de financement du développement nationales et régionales, à des ministères et institutions de planification du développement, à des industries de pointe et sociétés de conseils, à des universités ainsi qu'aux différents offices du PNUD à travers le monde.
Aucune connaissance particulière en informatique n'est requise pour travailler avec COMFAR. La communication avec le progiciel est possible en anglais, français, allemand et espagnol (arabe, chinois et russe à partir de l'année 1989).
Pour les besoins en matériels, voir page 4.

HARDWARE REQUIREMENTS FOR COMFAR ©

The COMFAR package has been developed on the IBM PC/XT and on compatible personal computers such as OLIVETTI M24 and WANG PC 280. It has also been successfully tested on various IBM compatible PCs.

The following **systems configuration** is required to run COMFAR:

Microprocessor : 8088 (8086, 80C86, 80C88, 80286, 80386)
Operating System : **MS-DOS 2**.xx or **3**.xx (on IBM PC/AT **3.0** or higher)
Memory Capacity : **640 KB RAM** (on a few PCs 512 KB)

Disk Storage : one FD disk drive, for 5.25" or 3.5" diskettes (360 KB ,1.2 MB or 740 KB) one **fixed disk** (10 MB)
Printer Interface : Centronics or serial (RS232) port
Printer : Epson FX, Epson LQ, IBM Compact Printer or Graphics Printer, NEC-P6 and various Epson or IBM compatible dot-matrix printers
Graphics Adapter : Hercules b/w, IBM CGA and EGA b/w or colour Graphics Adapter, IBM-PS2, Olivetti M24 b/w or colour

BESOINS EN MATERIELS POUR COMFAR ©

Le progiciel COMFAR a été développé sur le micro-ordinateur IBM PC/XT et sur des micro-ordinateurs compatibles tels que OLIVETTI M 24 et WANG PC 280 . Il a été testé avec succès sur différents micro-ordinateurs compatibles IBM.
La **configuration** suivante est nécessaire pour permettre le fonctionnement de COMFAR.

Microprocesseur : 8088 (8086, 80C86, 80C88, 80286, 80386)
Système d'exploitation : **MS-DOS** 2.xx ou 3.xx (sur IBM PC/AT 3.0 ou supérieure)
Capacité mémoire : **640 KB RAM** (sur certains micro-ordinateurs 512 KB)
Capacité de disque : un lecteur de disquette FD pour des disquettes de 5.25" ou 3.5" (360 KB, 1.2 MB ou 740 KB), un disque dur (10 MB)

Interface d'imprimante : Centronics ou serial (RS232) port
Imprimante : Epson FX ou LQ, IBM Compact ou Graphics Printer, NEC-P6 et diverses autres imprimantes compatibles
Adaptateur graphiques : Hercules b/n, IBM CGA et EGA b/n ou couleur Graphics Adapter, IBM-PS2, Olivetti M24 b/n ou couleur

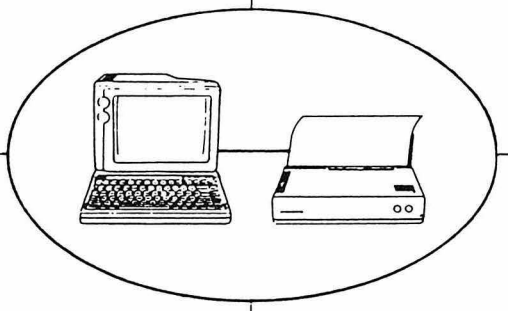

HARDWARE QUE REQUIERE EL COMFAR ©

El paquete COMFAR ha sido desarrollado en las computadoras personales IBM PC/XT, OLIVETTI M24 y WANG PC280. Además, fue ensayado con resultados satisfactorios en varias computadoras personales compatibles con IBM.
Para ejecutar el COMFAR se necesita la siguiente **configuración de sistema :**

Microprocesador : 8088 (8086, 80C86, 80C88, 80286, 80386)
Sistema operativo: **MS-DOS** 2.xx ó 3.xx (en IBM PC/AT 3.0 como mínimo)
Memoria : **640 KB RAM** (512 KB en algunas computadoras personales)
Almacenamiento en disco : Unidad para disquetes de 5.25 o 3.5 pulgadas (360 KB, 1.2 MB ó 740KB); disco fijo (10 MB)

Interfaz impresora : Centronics o en serie (RS232);
Impresora : Epson FX, Epson LQ, IBM Compact o Graphics, NEC-P6 y varias impresoras de matriz de puntos compatibles con Epson o IBM
Adaptador para gráficos : Hércules b/n, IBM CGA y EGA b/n o color, IBM PS2, Olivetti M24 b/n o color

المتطلبات التقنية من المعدات لتشغيل كومفار

وضعت مجموعة برامج كومفار على الحاسبة الالكترونية طراز IBM PC/XT وعلى الحاسبة الالكترونية الشخصية المتوافقة طراز OLIVETTI M24 وطراز WANG PC 280 . وجرّبت بنجاح أيضا على عدد من الحاسبات الالكترونية الشخصية المتوافقة من طراز IBM .

ومن أجل تشغيل كومفار، يلزم الترتيب التالي لنظام الحاسبة :

وحدة المعالجة الدقيقة : 8088 (8086، 80C86، 80C88، 80286، 80386).

نظام التشغيل الاساسي : MS DOS 2.xx أو 3.xx (على حاسبة طراز IBM/PC/AT 3.0 أو أعلى !)

سعة الذاكرة : ٦٤٠ كيلوبايت - ذاكرة الوصول العشوائي (RAM 640 KB) (على بعض الحاسبات الالكترونية الشخصية سعة الذاكرة بها ٥١٢ كيلوبايت (PCs 512 KB).

التخزين على القرص المغناطيسي : أداة واحدة لادارة الاقراص الالكترونية الثابتة، للقريصات مقاس ٥٫٢٥" أو ٣٫٥" (٣٦٠ كيلوبايت 360 KB أو ١٫٢ ميغابايت 1.2 MB أو ٧٤٠ كيلوبايت 740 KB)، وقرص ثابت واحد (١٠ ميغابايت 10 MB).

توصيلة الطابعة : منفذ Centronics أو (RS232) متسلسل .

الطابعة : طابعة Epson FX أو Epson LQ أو IBM أو Graphics Printer Compact Printer أو NEC-P6 أو طابعات مختلفة من طابعات المصفوفة المنقطة المتوافقة مع حاسبات Epson أو IBM .

مهايىء الرسومات : مهايىء رسومات من طراز Hercules أبيض وأسود، أو IBM CGA و IBM EGA أبيض وأسود أو ملون، أو IBM PS2، أو Olivetti M24 أبيض وأسود أو ملون .

Documentation complète disponible à la Division Technologie

ANNEXE 9

INTIB

La Banque d'informations industrielles et technologiques (version préliminaire)

La Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB), c'est l'expérience de l'information industrielle au service des pays en développement. Créée en 1977 l'INTIB a été dotée d'un statut permanent au sein de la section de l'information industrielle de l'ONUDI après un projet pilote de 18 mois.

INTIB/DB La banque de bases et banques de données

La banque INTIB/DB est un ensemble de bases et banques de données, chacune ayant un contenu relié à l'industrialisation des pays en développement. INTIB/DB et ses progiciels de consultation automatisés permettent un accès direct aux informations emmagasinées dans ses bases et banques de données.

INTIB/NET Le réseau international d'information industrielle

L'objectif principal de INTIB/NET est de faciliter et accélérer l'échange d'informations entre les utilisateurs des services de l'INTIB. Le fonctionnement du réseau repose sur le principe que dans chaque pays un organisme connaît bien les activités de l'INTIB, qu'il veut étendre cette connaissance au plus grand nombre, partager son expérience et finalement, échanger des informations avec les utilisateurs analogues d'autres pays. Cet organisme porte le nom de point focal de l'INTIB. Au niveau national, l'objectif principal du point focal est de promouvoir la diffusion de l'information par les centres spécialisés d'information déjà en place. L'INTIB fait partie du réseau et est en sorte, le maître d'oeuvre, la plaque tournante et le promoteur de l'échange d'informations industrielles. A cette fin, il utilise et gère un système moderne et adapté de communication.

INTIB/EXP L'expert-conseil en information industrielle

Le but de INTIB/EXP est d'assister le pays définir ses besoins en matière d'information industrielle et/ou d'aider à la formation de spécialistes de l'information industrielle. Il agit comme conseiller auprès du Gouvernement pour élaborer la structure, le fonctionnement et suggérer des moyens de financement d'un centre d'information industrielle.

INTIB/INT Un intermédiaire de l'information

Le rôle de INTIB/INT est d'agir comme un intermédiaire entre les serveurs d'information des pays développés et les besoins d'information des pays en développement. Il utilise l'ensemble des bases de données disponibles commercialement, en tire ce qui est approprié pour les pays en développement et diffuse ce qui leur est utile. Il agit comme courtier de l'information industrielle.

QU'EST-CE QUE INTIB PEUT OFFRIR?

LES PRODUITS ONUDI

Les banques et bases de données

Les bases de données *de l'ONUDI* sont actuellement disponibles sur bandes magnétiques ou disquettes. Un projet pilote est en cours afin de pouvoir les fournir sur CD-ROM. Il s'agit de:

- IDA (Environ 17,000 résumés d'études sur le développement industriel) (La version "read-only" de la banque des résumés de toute la documentation produite par l'ONUDI.)
- IDAA (Version adaptable au contexte, de IDA)
- REPERTOIRES (Industries, instituts de recherche, centres d'information pour les secteurs couverts par INTIB)
- STATISTIQUES INDUSTRIELLES
- TIES (Système d'échange d'information pour la négociation de contrats)
- CORIS (Version micro de TIES)
- INPRIS (Un ensemble de fichiers pour la promotion des investissements: fichier projets, investisseurs, banques, organismes, promoteurs)
- EIS (Un ensemble de fichiers de gestion de l'information sur l'énergie dont IDA, INECA, PRAD et ENER.)
- INECA (Collecte des informations dédiées à la conservation de l'énergie)
- PRAD (Résumés des projets gérés par l'ONUDI principalement ceux reliés à l'énergie)
- ENER (Inventaire des informations en relation avec l'énergie)
- TSDB (Ensemble de fichiers pour la promotion des échanges de technologies: offre(OFFR) et recherche (REQT) de technologies, possibilités de copartenariat (VENT))

Les progiciels ONUDI et autres

Les progiciels développés par l'ONUDI pour l'exploitation des bases et banques de données. Dans le cas des progiciels disponibles chez d'autres fournisseurs (organisations du système des Nations Unies ou entreprises commerciales), l'ONUDI fournira les informations pertinentes pour leur acquisition.

Selon l'application les progiciels sont pour ordinateur, mini-ordinateur ou micro-ordinateur.

Les publications de l'ONUDI

Les publications préparées par les différentes divisions de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) telles que:

- ONUDI bulletin d'information
- Bulletin bibliographique IDA
- Bulletins "Moniteur" sur la micro-électronique, les

nouveaux matériaux ou la biotechnologie.

- Thésaurus du langage du développement industriel
- Guides des sources d'information (série)
- Mise au point et transfert des techniques (série)
- Répertoires (centres de recherche, centres d'information)
- Guides de formulation (politique, contrat, projet)
- Bibliographies sélectives
- Profils industriels (série)
- Dossiers (par sujet, pour les secteurs d'activité de l'INTIB)
- Système de classification

On peut se procurer les publications de L'ONUDI sur support papier, sur disquettes ou sur microfiches. Il est probable que dans quelques années la documentation sera sur des supports informatiques autonomes (CD-ROM par exemple).

Le service de messagerie électronique

L'ONUDI a actuellement accès au service de messagerie électronique d'IBM qui a été conçu pour augmenter la vitesse et l'efficacité de la transmission de l'information. Certains pays possèdent un système de télécommunication qui permet de se relier à ce service.

La publication assistée par ordinateur

L'ONUDI possède une expertise dans le domaine de la publication assistée par ordinateur (PAO). Il peut conseiller pour la sélection du matériel requis.

LA FORMATION

La formation s'adresse principalement au personnel d'unité d'information dont l'activité est la collecte, l'organisation et la dissémination de l'information industrielle et technologique. Le but visé est de promouvoir le transfert des connaissances des centres d'information existants vers ceux qui sont en période de démarrage ou qui cherchent à améliorer leurs services.

Cette formation peut être dispensée au quartier général de l'INTIB, dans les centres régionaux ou nationaux de l'INTIB (point focal) ou dans des centres d'information industrielle mondiaux.

La formation acquise permettra entre autres d'augmenter ses connaissances pour:

identifier les sources d'information;
apprendre à identifier les besoins en information de sa clientèle-cible;
connaître les technologies de l'information;
connaître les moyens de communication.

LES SERVICES CONSEILS

L'ONUDI peut recruter des experts en information industrielle par l'intermédiaire de projets d'assistance technique pour aider au démarrage ou au renforcement d'unités d'information industrielle et technologique dans les pays en voie de développement. Il existe également des sources de financement pour effectuer une mission préparatoire qui servira à la préparation d'un document de projet en fonction du contexte.

Leur intervention selon le cas permettra de:

- aider à la formulation de la politique du pays en matière d'information industrielle et technologique;
- définir le but et les objectifs selon les besoins des utilisateurs;
- développer des méthodes pour identifier dans le pays les sources appropriées d'information et à l'étranger par la suite;
- développer des outils pour collecter, classer, retrouver et disséminer l'information;
- mettre en place un système de communication pour l'accès aux sources extérieures d'information;
- organiser les services tel que la dissémination sélective de l'information, question/réponse, conseil, publication;
- déterminer les besoins en personnel et leur profil;
- conseiller pour le choix de l'emplacement, de l'équipement ou du matériel;
- conseiller pour la gestion d'un centre d'information industrielle et technologique (méthode de promotion, coordination, politique de tarification, évaluation);
- conseiller pour le choix de matériel informatique, les progiciels ou les moyens électroniques de communication.

COMMENT NOUS CONTACTER

Les produits, la formation ou les services-conseils s'adressent aux organisations qui veulent démarrer ou perfectionner un service d'information dans leur pays. Ces services et certains produits ne sont pas gratuits. Il faut prévoir du financement qui peut faire l'objet d'une demande spécifique dans le cadre de programmes développés par l'ONUDI ou ailleurs. Pour obtenir plus d'informations ou une demande d'assistance sur un des sujets couvert par INTIB, un minimum d'information sur votre organisation est donc requis soit:

Un bref historique de votre organisation et où se situe le service d'information par rapport à celle-ci;
le secteur d'activité;
les sujets à couvrir;
la clientèle à desservir;
les ressources documentaires;
les ressources humaines;
les équipements informatiques à votre disposition;
le matériel de stockage de l'information;
le budget annuel d'opération envisagé.

...

Enfin spécifier si votre demande est pour l'acquisition de bases de données, progiciels, publications, la formation ou les services-conseils.

Vous devez adresser votre demande au Chef de la banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Centre International de Vienne, B.P. 300, A-1400 Vienne, Autriche.

"Sert de centre d'échanges d'informations industrielles et, en conséquence, rassemble et contrôle de façon sélective, analyse et élabore aux fins de diffusion, des données concernant tous les aspects du développement industriel aux niveaux global, régional et national ainsi qu'au niveau des différents secteurs, y compris les échanges portant sur les données d'expérience et les réalisations technologiques des pays industriellement développés et des pays en développement dotés de systèmes sociaux et économiques différents"

Article 2 h), Acte constitutif de l'ONUDI

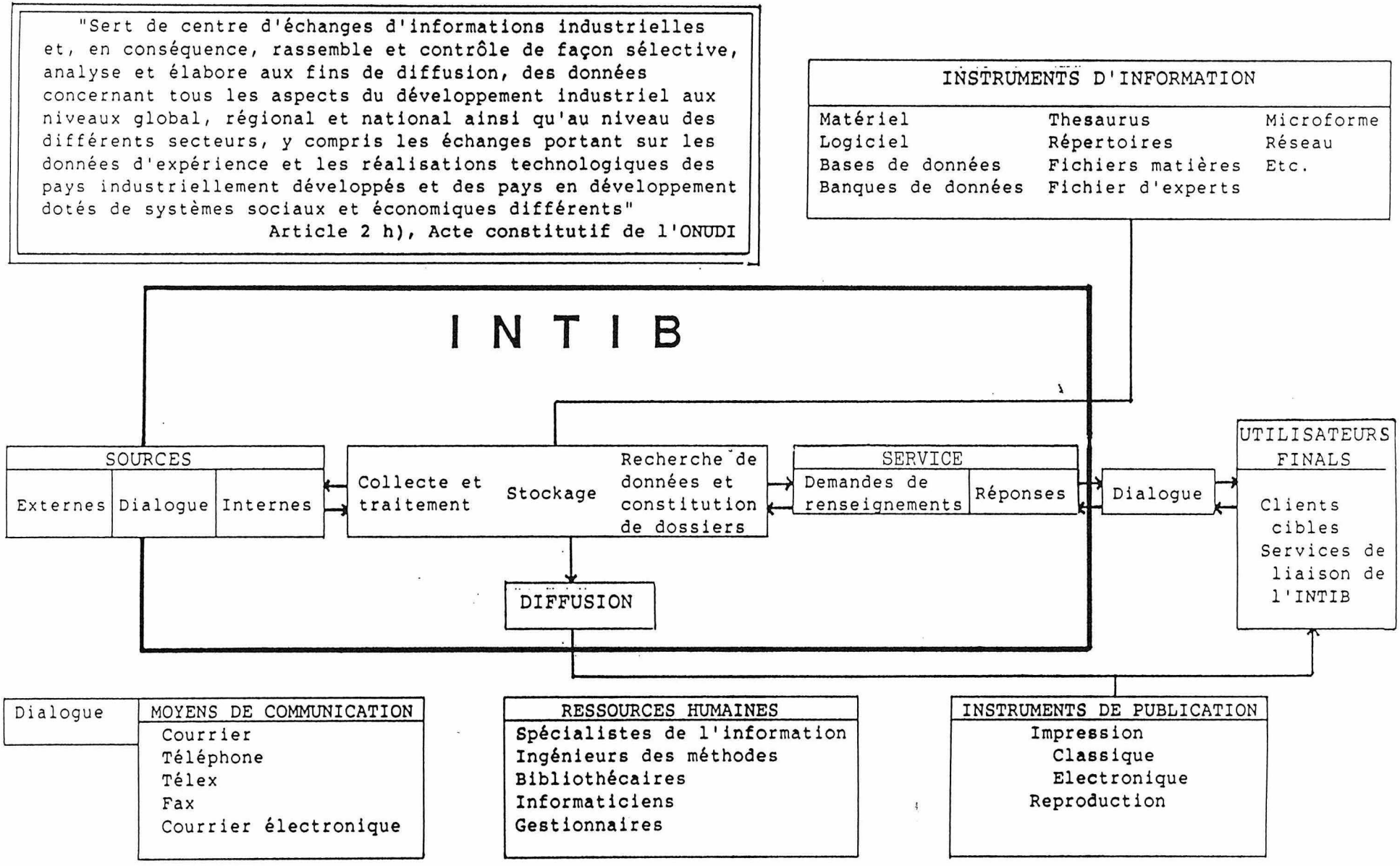

A N N E X E 10

LE SYSTEME DE CONSULTATIONS

PREMIERE PARTIE. PRINCIPES, OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES

1. Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sert d'enceinte aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement.

2. Le Système de consultations porte sur la coopération entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'entre les pays en développement eux-mêmes.

3. Le Système de consultations permet également de procéder, pendant ou après les consultations, à des négociations entre les parties intéressées, sur la demande de ces dernières.

4. Le Système de consultations, activité importante et permanente de l'ONUDI, constitue un cadre utile pour la détermination des problèmes liés à l'industrialisation des pays en développement, l'examen des moyens d'accélérer cette industrialisation et la promotion d'une coopération industrielle plus étroite entre les pays membres, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima.

5. Le Système de consultations a pour objet de définir les mesures concrètes tendant à accroître la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale et à créer de nouvelles installations industrielles dans ces pays en vue de l'instauration d'un nouvel ordre

économique international. A cette fin, les problèmes liés à l'industrialisation des pays en développement sont examinés systématiquement du point de vue économique, financier, social et technique, et sous l'angle des politiques à appliquer.

6. Le Système de consultations est utilisé pour suivre l'évolution de l'industrie mondiale, de façon que les difficultés prévues par les pays en développement en ce qui concerne leur industrialisation soient prévenues et que les difficultés détectées soient résolues dès qu'elles apparaissent.

7. La formulation de solutions aux problèmes abordés pendant les consultations tient compte de l'expérience du développement industriel acquise par des Etats dotés de systèmes économiques et sociaux différents.

8. Le Conseil examine le rapport des réunions de consultation, ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent, décide des mesures appropriées à prendre pour leur donner suite et donne les directives nécessaires à cette fin.

9. Le Système comporte des consultations à quatre niveaux — global, régional, interrégional et sectoriel — qui sont convoquées suivant les besoins et dans les conditions définies aux paragraphes 11 à 14 ci-après. Pour ce qui est des consultations régionales et interrégionales, il est dûment tenu compte des contributions que peuvent y apporter les commissions régionales des Nations Unies et des attributions de ces commissions.

10. Les réunions de consultation à tous les niveaux sont ouvertes aux participants de tous les pays membres.

11. Les consultations au niveau *global* sont notamment consacrées :

a) Aux questions liées à la promotion et à l'accélération de l'industrialisation des pays en développement, ainsi qu'au développement de la coopération industrielle entre tous les pays;

b) Aux problèmes communs à plusieurs secteurs industriels.

Ces consultations formulent, compte tenu notamment des aspects positifs des pratiques actuelles en matière de coopération internationale dans l'industrie, des propositions pour resserrer la collaboration industrielle entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre ces derniers, en prenant en considération tous les intérêts en jeu ainsi que la nécessité impérieuse, pour les pays en développement, d'accélérer leur industrialisation.

12. Les consultations au niveau *régional*, organisées à la demande des Etats intéressés, sont notamment consacrées :

a) Aux problèmes étroitement liés au développement industriel de la région en cause;

b) A toute question industrielle ou tout secteur industriel intéressant cette région;

c) A toute question industrielle ou tout secteur industriel ayant fait l'objet de consultations mondiales, en vue de faciliter l'application au niveau régional des recommandations qui y auraient été formulées.

13. Les consultations au niveau *interrégional*, organisées à la demande des Etats intéressés, sont notamment consacrées à la coopération actuelle et future entre deux ou plus de deux régions sur toute question industrielle ou dans tout secteur industriel.

14. Les consultations au niveau *sectoriel* sont notamment consacrées :

a) A l'évolution des structures du secteur en cause;

b) Aux moyens de contribuer de façon substantielle et efficace à l'industrialisation des pays en développement et à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Stratégie internationale de développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi que dans la Déclaration et dans le Plan d'action de Lima;

c) A l'élaboration de recommandations sur les mesures à prendre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

15. Les activités du Système de consultations profitent autant que possible des ressources et de l'expérience du Secrétariat, et contribuent efficacement aux autres activités de l'ONUDI.

16. Eu égard au rôle central de coordination assigné à l'ONUDI au sein du système des Nations Unies en matière de développement industriel, le Directeur exécutif de l'ONUDI prend les mesures requises pour assurer que les divers organismes, organes et programmes du système des Nations Unies participent activement et contribuent, dans leurs domaines de compétence respectifs, au Système de consultations. En tout état de cause, les commissions régionales compétentes des Nations Unies sont invitées à contribuer à la préparation et au déroulement des consultations régionales.

17. Avec l'approbation du Conseil, l'ONUDI peut convoquer une consultation conjointement avec les divers organismes, organes et

programmes du système des Nations Unies ou avec d'autres organisations intergouvernementales, auquel cas le Directeur exécutif fixe, en coopération avec les autres chefs de secrétariat intéressés, la répartition des tâches liées à la préparation et au déroulement de cette consultation. Dans les limites des allocations budgétaires, le Directeur exécutif convient également avec les chefs de secrétariat intéressés de la contribution financière de chaque organe ou organisation.

18. Les dépenses afférentes aux consultations sont considérées comme des dépenses d'administration de l'ONUDI, au sens de l'alinéa *a* du paragraphe 20 ainsi que du paragraphe 21 de la Section II de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale. Toutefois, si une consultation se tient ailleurs qu'au siège, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement sont couvertes par un Etat ou de toute autre façon, ainsi qu'il est spécifié au paragraphe 5 de la résolution 31/140 de l'Assemblée générale.

19. Les dépenses des participants aux consultations sont à leur charge, étant entendu toutefois qu'une attention particulière est accordée au cas des participants venant des pays les moins avancés.

20. Le Conseil détermine les questions et les secteurs qui doivent faire l'objet de consultations, ainsi que le niveau — défini aux paragraphes 11 à 14 — auquel celles-ci se tiennent. Le Conseil arrête tous les deux ans le programme des consultations, y compris les réunions préparatoires, pour la période biennale coïncidant avec l'exercice financier suivant, en tenant compte, entre autres, des incidences financières.

21. Chaque consultation fait l'objet de travaux préparatoires, et les questions à y examiner sont définies sur la base :

a) Des études faites par le Secrétariat de l'ONUDI et, le cas échéant, par d'autres organes des Nations Unies, d'autres organisations internationales ou d'autres institutions ou organismes compétents.

b) De l'examen de ces études et autres documents auquel procèdent individuellement ou lors de réunions appropriées des experts choisis par le Directeur exécutif, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable et, le cas échéant, après consultations avec les Etats membres intéressés;

c) De contacts officieux avec les représentants d'organismes et institutions pouvant contribuer efficacement à la préparation des consultations et, le cas échéant, de discussions avec les représentants permanents des Etats membres de l'ONUDI.

22. Le Directeur exécutif fixe la date, le lieu et la durée de chaque réunion de consultation, eu égard aux décisions du Conseil relatives au programme de consultations et compte tenu de l'état d'avancement des travaux préparatoires.

23. Les participants de chaque pays membre comprennent des représentants des pouvoirs publics ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement.

24. Le Directeur exécutif invite les organisations internationales ainsi que les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ONUDI à participer aux consultations en qualité d'observateurs.

DEUXIEME PARTIE. REGLEMENT INTERIEUR

Ordre du jour

25. Le Directeur exécutif établit l'ordre du jour provisoire de chaque consultation, sur la base des travaux préparatoires, et le communique à tous les Etats membres et aux organisations invitées, trois mois au moins avant l'ouverture de la consultation.

26. La documentation établie pour chaque consultation est distribuée aux Etats membres et aux organisations invitées, en temps opportun pour leur permettre de l'examiner suffisamment à l'avance, soit normalement deux mois avant la date d'ouverture de la consultation. Les documents sont communiqués aux personnes désignées pour participer à la consultation, dès que leur nom est communiqué au secrétariat.

27. La Réunion de consultation adopte son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire, compte tenu des amendements qui peuvent y être apportés avec l'accord des participants.

Bureau

28. Chaque Réunion de consultation élit un Président, un Rapporteur et de un à quatre Vice-Présidents. Il est dûment tenu compte du principe de la répartition géographique équitable pour l'élection du Président, du Rapporteur et des Vice-Présidents, qui constituent le Bureau.

29. Si le Président ne peut assurer la présidence de tout ou partie d'une séance, il désigne, pour le remplacer, un Vice-Président qui a les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que le Président.

30. *a)* Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président assure la présidence des séances plénières, prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la consultation, dirige les débats, assure l'application du règlement, donne la parole, soumet les questions aux participants pour décision et proclame les décisions adoptées.

b) Le Président statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle les débats de la consultation et y assure le maintien de l'ordre. Au cours d'un débat, le Président peut

donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment de la Réunion de consultation, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un membre quelconque s'il estime qu'un discours prononcé après la clôture de la liste des orateurs rend cette décision opportune.

c) Le Président peut proposer à la consultation la limitation du temps de parole, la limitation du nombre d'interventions de chaque participant sur toute question et la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou l'ajournement de la séance ou du débat sur la question en discussion.

31. Dans l'exercice de leurs fonctions, le Président et les autres membres du Bureau de la Réunion de consultation demeurent sous l'autorité de la Réunion.

Groupes de travail

32. La Réunion de consultation peut créer tout groupe de travail qui lui sera nécessaire pour s'acquitter efficacement de ses fonctions.

Séances publiques

33. Les séances, plénières et autres, sont publiques, à moins que la Réunion de consultation n'en décide autrement.

Secrétariat

34. Le Directeur exécutif ou son représentant dirige le personnel nécessaire à chaque Réunion de consultation.

35. Le secrétariat de l'ONUDI est chargé de prendre toutes les dispositions voulues pour la consultation, et notamment d'établir et de distribuer les documents dans toutes les langues de travail six semaines au moins avant la réunion; dans les limites de ses attributions, il aide le Président, si celui-ci le lui demande, à exercer ses fonctions.

36. Le Directeur exécutif ou son représentant peut faire des exposés oraux ou écrits à la consultation et, le cas échéant, à ses groupes de travail, sur toute question en discussion.

Langues et comptes rendus

37. Les discours sont interprétés dans toutes les langues officielles du Conseil qui sont effectivement nécessaires aux participants à la consultation. Tout orateur peut prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles du Conseil, s'il assure l'interprétation de son discours dans une des langues utilisées pendant la consultation.

38. Les documents destinés à la consultation sont établis dans toutes les langues de travail du Conseil. A la demande des participants, ces documents peuvent aussi être établis dans d'autres langues officielles du Conseil.

39. Les rapports des réunions de consultation sont rédigés dans les langues officielles du Conseil.

40. Il n'est pas établi de comptes rendus sténographiques ou analytiques. Le secrétariat de l'ONUDI peut procéder à l'enregistrement sonore des séances des consultations et, selon le cas, des groupes de travail.

Propositions de fond

41. Les propositions de fond et les amendements y relatifs en cours de débat peuvent être présentés par tout participant ou observateur, mais seuls les participants peuvent se prononcer à leur sujet.

42. Les propositions de fond et les amendements y relatifs sont normalement présentés par écrit et distribués par le secrétariat. Sauf décision contraire de la Réunion, ces propositions et amendements ne peuvent, en règle générale, être examinés avant le lendemain de la distribution du texte; cependant, le Président peut, avec l'assentiment de la Réunion, autoriser l'examen de propositions ou d'amendements dont le texte n'a pas été distribué ou n'a été distribué que le jour même.

Motions de procédure

43. Les motions suivantes ont priorité, dans l'ordre indiqué ci-après, sur toutes les autres propositions ou motions présentées :

a) Suspension de la séance;

b) Levée de la séance;

c) Ajournement du débat sur la question en discussion;

d) Clôture du débat sur la question en discussion.

Motions d'ordre

44. Au cours de la discussion de toute question, tout participant ou observateur peut à tout moment présenter une motion d'ordre, sur laquelle le Président statue immédiatement, conformément au présent règlement. Tout participant peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement soumis au Bureau de la Réunion de consultation qui tranche. Un participant ou un observateur qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

Décisions

45. Tous les organes des réunions de consultation opèrent suivant le principe du consensus des participants de chaque pays membre au sens du paragraphe 23. Au cas où les participants d'un pays membre donné ne souhaitent pas s'associer à un consensus, ils le font savoir par un porte-parole désigné parmi eux.

Etablissement du rapport

46. Chaque réunion de consultation établit un rapport, qui reproduit les conclusions et recommandations approuvées par consensus ainsi que les principales opinions exprimées pendant les débats.

47. Le projet de rapport est rédigé par le rapporteur et, après examen par le Bureau, soumis à la consultation pour examen et adoption.

Adoption du rapport

48. Le rapport est adopté par consensus des participants.

Présentation du rapport

49. Le rapport de la Réunion de consultation, avec les conclusions et recommandations qui y figurent, est soumis au Conseil, pour approbation et avis quant aux suites à lui donner.

Autres questions de procédure

50. Les autres questions de procédure, notamment celles qui ne sont pas prévues dans le présent règlement, qui ne sont pas réglées par consensus des participants à la Réunion de consultation, sont soumises au Bureau de la Réunion de consultation qui tranche.

Amendement

51. Le présent règlement peut être modifié par le Conseil.

ANNEXE 11

Le système d'information pour la promotion des investissements (INPRIS)

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est de promouvoir et d'accélérer l'industrialisation des pays en développement. L'ONUDI s'efforce de corriger le grave déséquilibre qui existe entre la production industrielle des pays développés et celle des pays en développement et d'accroître la part de ces derniers dans la production industrielle mondiale. Elle y parvient notamment grâce à la Division de l'investissement industriel, qui favorise la coopération à l'échelle de l'entreprise entre les promoteurs de projets dans les pays en développement et leurs partenaires potentiels installés dans un pays industrialisé ou dans un autre pays en développement, et aide ainsi la croissance industrielle. (On trouvera à l'annexe I un tableau montrant l'apport de l'ONUDI à la restructuration industrielle des pays industrialisés et à la promotion de l'investissement industriel dans les pays en développement.) Ce programme est exécuté au titre de la coopération technique de l'ONUDI, comme d'ailleurs d'autres travaux de préinvestissement (études de faisabilité, formation et assistance en matière de développement industriel et de création et gestion d'usines, etc.).

Le système d'information pour la promotion des investissements (INPRIS) a été créé par la Division de l'investissement industriel pour améliorer l'enregistrement et la diffusion de renseignements sur les activités de préinvestissement. Il comprend cinq banques de données informatisées d'utilisation commode (un fichier des projets, un fichier des investisseurs, un fichier des banques, un fichier des organismes et un fichier des promoteurs) et des données sur différents pays (les profils d'investissements industriels par pays) informatisées également. On trouvera ci-après exposé le détail des six éléments de ce système. Tous les chiffres indiqués sont de septembre 1986.

Fichier des projets

Le fichier des projets contient des informations résumées sur quelque 2 700 propositions de projets d'investissement industriel

dans les pays en développement qui nécessitent une coopération d'un genre ou d'un autre avec l'étranger : coentreprise ou autre type d'association, acquisition de technologies ou de compétences en matière de gestion, aide à la commercialisation, etc. L'ONUDI s'emploie à recenser les projets de ce type envisagés par le secteur privé et le secteur public des pays en développement (ministères de l'industrie, sociétés de développement, organismes de promotion de l'investissement, fabricants locaux, etc.). L'information voulue est recueillie généralement grâce au questionnaire de l'ONUDI sur les projets d'investissement industriel dont on peut se procurer les formulaires à remplir auprès des services de la Division de l'investissement industriel et elle est éventuellement complétée par une étude de faisabilité, de préfaisabilité ou autre. En remplissant le questionnaire, le promoteur du projet précise les produits à fabriquer, la capacité prévue pour l'usine, les besoins en énergie, en matières premières et en main-d'œuvre, les marchés envisagés, le coût du projet, les sources de financement, etc.

Chaque fois que possible, les services de la Division de l'investissement industriel étudient ces projets et signalent à leurs promoteurs toute inexactitude, faiblesse ou incohérence. Chaque projet jugé intéressant est affecté d'un numéro de projet et classé conformément à la Classification internationale type pour l'industrie (CITI). Les données essentielles que fournit le questionnaire sont alors stockées dans le ficher des projets. On trouvera à l'annexe II une fiche type et l'on verra que les données informatisées qu'elle comporte sont de celles qu'un partenaire éventuel voudrait normalement avoir avant de décider si le projet l'intéresse ou non.

La fiche donne donc une description des produits à fabriquer et indique la capacité prévue pour l'usine, le coût estimatif du projet et le type de coopération étrangère recherché; elle précise aussi si une étude a été faite et si le projet a un promoteur local.

Une fois enregistré au fichier, un projet est signalé aux inéressés de trois manières. D'abord, il figure sur une liste publiée deux ou trois fois par an. Cette liste paraît sous forme de brochure où sont reproduits des imprimés (voir un exemple à l'annexe II). Elle est envoyée à quelque 3 500 partenaires en puissance, institutions financières de développement, organismes d'aide publique et établissements analogues. Lorsqu'un entrepreneur s'intéresse à un projet, il peut se faire envoyer par les services de la Division de l'investissement industriel une copie du questionnaire sur ce projet et toute autre information complémentaire disponible. Le questionnaire indiquant le nom et l'adresse du promoteur du projet, il pourra se mettre en rapport avec celui-ci et entamer les pourparlers.

Ensuite, les services de la Division reçoivent des entrepreneurs des demandes de renseignements sur les projets formulés dans tel ou tel secteur industriel ou dans un pays ou une région donnés ou nécessitant une forme particulière de coopération — coentreprise, fourniture de technologie, prise de participation, etc. On peut obtenir ces informations de l'ordinateur quelle que soit la combinaison de paramètres (par exemple projets relatifs à l'industrie du meuble au Ghana avec recherche de débouchés sur les marchés étrangers) et les réponses sont donc fournies sur des feuilles de sortie d'imprimante. Comme pour les listes de projets, il existe pour chacun des projets résumés sur imprimé une information complémentaire donnée dans un questionnaire ou sous une autre forme.

La troisième façon de faire connaître les projets enregistrés au fichier est d'utiliser davantage les réseaux de communication et la consultation à distance de banques de données. Certaines institutions et sociétés qui se spécialisent dans ce type de données reçoivent une copie des bandes où sont enregistrées les informations sur les projets. Leurs abonnés peuvent donc avoir connaissance des projets que lance l'ONUDI, en dehors de celle-ci. Cependant, ils ne peuvent obtenir d'informations supplémentaires qu'en s'adressant aux services de la Division. Il est possible d'avoir directement accès à l'ordinateur de Vienne; c'est le cas par exemple des services de promotion des investissements de l'ONUDI à Cologne qui peuvent faire des recherches en direct pour répondre à des demandes émanant d'entrepreneurs de la République fédérale d'Allemagne. On prévoit de doter des mêmes moyens les services de promotion d'investissements de Milan, Paris, Tokyo, Zurich et Varsovie.

Fichier des investisseurs

Le fichier des investisseurs est un répertoire d'environ 3 100 entreprises publiques et privées qui ont fait savoir qu'elles étaient disposées à étudier la possibilité de participer à des projets industriels dans les pays en développement. Ces entreprises ont leur siège dans des pays industrialisés et dans des pays en développement qui ont des capitaux, technologies ou d'autres ressources à investir. L'ONUDI a étudié un certain nombre d'entreprises de divers pays et conclu qu'elles répondaient aux critères requis pour figurer au fichier des investisseurs : taille moyenne, engagement de participer au projet au moins pendant une période moyenne et appartenance à un secteur industriel correspondant aux besoins des pays en développement. Ces études sont la principale source d'informations sur les partenaires éventuels. Des entreprises sont

aussi classées dans le fichier des investisseurs à la suite de la visite de leurs cadres supérieurs à l'ONUDI, de demandes reçues par la poste, de contacts établis par les missions diplomatiques auprès de l'ONUDI, etc.

Comme on le voit sur la fiche reproduite à l'annexe III, les renseignements stockés sur ordinateur comprennent le nom et l'adresse de l'entreprise, celui de la personne à qui s'adresser, les produits qui pourraient être fabriqués conjointement et les pays ou régions avec lesquels la coopération est souhaitée. Les produits étant, comme pour le fichier des projets, classés conformément à la CITI, il y a correspondance directe entre les deux fichiers.

Les entreprises classées dans le fichier des investisseurs reçoivent régulièrement les listes de projets dont il a été question plus haut. D'autre part, on consulte ce fichier lorsque des ministères de l'industrie, des organismes de promotion des investissements, etc., de pays en développement cherchent des partenaires pour telle ou telle opération. La polyvalence du système de recherche permet de poser plusieurs questions en une seule (par exemple, quels partenaires italiens seraient éventuellement intéressés par un projet indonésien dans l'industrie textile ?). En outre, ces entreprises sont invitées aux réunions de promotion des investissements et aux réunions de présentation des pays que l'ONUDI organise régulièrement.

L'information stockée dans le fichier des investisseurs est publiée dans une brochure intitulée *Propositions d'association industrielles*, catalogue de tous les produits manufacturés par les investisseurs et qui pourraient être fabriqués par un promoteur local et un entrepreneur étranger travaillant en coopération. Cette brochure est largement distribuée, surtout aux institutions et organismes des pays en développement d'où peuvent émaner des propositions de projets d'investissement industriel (voir "Fichier des organismes", ci-après). Elle a pour objet de faire naître des idées sur les produits qu'un pays donné pourrait fabriquer et complète une publication de l'ONUDI sur un thème proche intitulée *How to Start Manufacturing Industries* qui décrit quelque 288 procédés de fabrication.

Fichier des banques

N'étant pas une institution de financement, l'ONUDI ne peut participer financièrement à des projets de fabrication de produits exécutés dans les pays en développement, si ce n'est, dans certaines limites et pour certains projets, en finançant des éléments "matière grise" (études de faisabilité, formation, etc.). Elle peut cependant porter les propositions de projets à l'attention des institutions financières de développement et donner aux promoteurs de projets et à leurs partenaires éventuels des renseignements sur ces institutions, dont beaucoup travaillent d'ailleurs elles-mêmes à la promotion de projets et donnent des informations sur des projets intéressant les pays en développement.

La troisième base de données de l'INPRIS est le fichier des banques qui contient des renseignements sur environ 600 institutions financières de développement, internationales, régionales (y compris des institutions arabes et islamiques) et nationales. On trouvera à l'annexe IV une fiche échantillon. Cette base de données peut fournir une liste des établissements financiers de développement disposés à financer des projets dans un pays ou une région donnés. Elle indique aussi la durée des prêts et les montants limites de crédits, si l'établissement est disposé à financer l'étude ou la préparation de projets, à accorder des crédits à l'exportation, etc. Là encore, il est possible d'obtenir plusieurs renseignements en une seule fois (par exemple une liste de tous les établissements financiers de développement favorables à une prise de participation dans des projets du secteur privé kényen).

La publication *Directory of Development Finance Institutions* (ID/344) donne des informations à jour sur 340 établissements. Il s'agit d'un imprimé d'ordinateur (en anglais seulement) tiré du fichier des banques. L'introduction et les instructions sont rédigées en anglais, en espagnol et en français. Un système de renvois facilite l'identification des organismes à même de financer des projets dans un pays ou une région donnés.

Comme on peut s'en rendre compte, bien qu'il ne soit pas aussi directement complémentaire des fichiers des projets et des investisseurs que ceux-ci le sont entre eux, le fichier des banques donne un complément d'information utile, en particulier au début des négociations sur un projet donné.

Fichier des organismes

L'information relative aux propositions de projets d'investissement industriel dont disposent les services de la Division de l'investissement industriel provient d'entités publiques et privées très diverses situées dans des pays en développement, et pas seulement d'entrepreneurs privés. Il peut s'agir de ministères de l'industrie, d'offices de promotion d'investissements, de sociétés de développement, d'associations de fabricants, etc. Pour que les services de la

Division entrent plus facilement en contact avec ces entités, les informations concernant 1 200 organismes ont été rassemblées en une seule base de données. On trouvera à l'annexe V une fiche type.

Cette base de données sert à fournir au personnel de la Division chargé de déterminer sur le terrain les projets intéressant les noms et adresses des organismes avec lesquels il doit prendre contact. Les organismes enregistrés reçoivent aussi les documents relatifs aux activités de promotion des investissements comme la publication *Propositions d'associations industrielles* dont il est question plus haut.

Fichier des promoteurs

De temps à autre, les services de la Division apprennent que des usines situées dans des pays industrialisés ferment pour raison commerciale mais sont par ailleurs encore techniquement viables et disposent d'une technologie encore parfaitement utilisable dans un environnement différent. Elles partent souvent pour une fraction de la valeur de remplacement des installations et des machines et quelquefois pour à peine plus de leur valeur à la casse, l'un des principaux soucis de leurs propriétaires étant de s'en défaire avant que l'équipement ne devienne improductif.

Comme un certain nombre d'installations qui cessent de fonctionner fabriquent des produits recherchés dans les pays en développement (produits alimentaires, textiles, chaussures, produits du bois, produits chimiques, ouvrages en métal, etc.), il a été décidé de mettre en place une banque de données des entreprises qui, dans les pays en développement, pourraient trouver intéressant de connaître ces possibilités de redéploiement. L'information qui porte sur un millier d'entre elles et dont on trouvera un exemple à l'annexe VI provient du fichier des projets du *Bulletin d'information de l'ONUDI*, des pays en développement qui participent à des réunions de promotion des investissements ou autres et de personnes venues prendre contact avec l'ONUDI.

Lorsque les services de la Division ont connaissance d'une possibilité de redéploiement, ils consultent le fichier des promoteurs et communiquent l'information aux entreprises susceptibles de s'y intéresser. Si l'une ou l'autre d'entre elles est effectivement intéressée, elle peut prendre contact avec le responsable voulu de l'établissement concerné pour négocier l'acquisition de ce dernier. Il serait logique aussi de créer une banque de données des possibilités de redéploiement, mais chaque offre dure si peu de temps que la chose ne paraît pas faisable.

Profils d'investissement industriels par pays

Lorsqu'il se demande s'il va participer à un projet industriel dans un pays en développement, l'investisseur potentiel ne connaît très souvent que peu de chose sur les conditions d'investissement en vigueur dans ce pays. Un certain nombre de banques, d'institutions à vocation économique et d'organisations internationales publient des rapports sur les pays, mais donnent rarement le genre de renseignements qui pourraient intéresser le candidat à l'investissement. L'ONUDI a donc décidé d'établir une série de profils de pays en développement qui fourniraient précisément ce type d'information.

Rédigés suivant une présentation type, les profils ont huit pages et donnent d'abord des renseignements généraux sur le pays, des indicateurs économiques et une information sur la balance des paiements ainsi que sur l'infrastructure et la structure du secteur manufacturier. Suit une information plus spécifique sur la réglementation générale de l'investissement étranger, des transferts financiers, des brevets et marques de fabrique, sur l'impôt, sur la main-d'œuvre, sur les systèmes d'incitation. Les profils donnent enfin des exemples d'entreprises manufacturières du pays, indiquent les sources d'information sur le secteur industriel, et fournissent les noms des établissements financiers ainsi qu'une carte du pays.

Les profils ont été complètement revus en 1984 et il en existe maintenant pour 104 pays en développement.

Comment utiliser l'INPRIS

L'INPRIS est à la disposition des fabricants, des institutions et autres organismes des secteurs privé et public tant des pays industrialisés que des pays en développement. Les services de la Division de l'investissement industriel sont tout disposés à fournir l'information stockée dans le système.

Les demandes d'enregistrement dans une banque de données appropriée sont les bienvenues aussi. Pour qu'un projet soit examiné en vue de sa promotion et de son enregistrement au fichier des projets, son promoteur doit remplir le questionnaire de la Division sur les projets d'investissements industriels. Les entreprises et établissements financiers de développement qui souhaitent figurer dans les fichiers des investisseurs et des banques peuvent se faire envoyer par les services de la Division le formulaire à remplir. Les

organismes qui s'occupent d'investissements dans les pays en développement et les entrepreneurs de ces pays qui aimeraient connaître les possiblités de redéploiement ont aussi tout intérêt à écrire à ces services.

La correspondance relative à l'INPRIS doit être envoyée à l'adresse suivante :

Le Directeur
Division de l'investissement industriel
Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
Boîte postale 300
A-1400 Vienne (Autriche)

***Téléphone :* (0222) 2631, poste 4811**
***Télex :* 135612**

Annexe I

SYSTEME ONUDI AU SERVICE DE LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE
DES PAYS INDUSTRIALISES COMBINEE A LA
PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

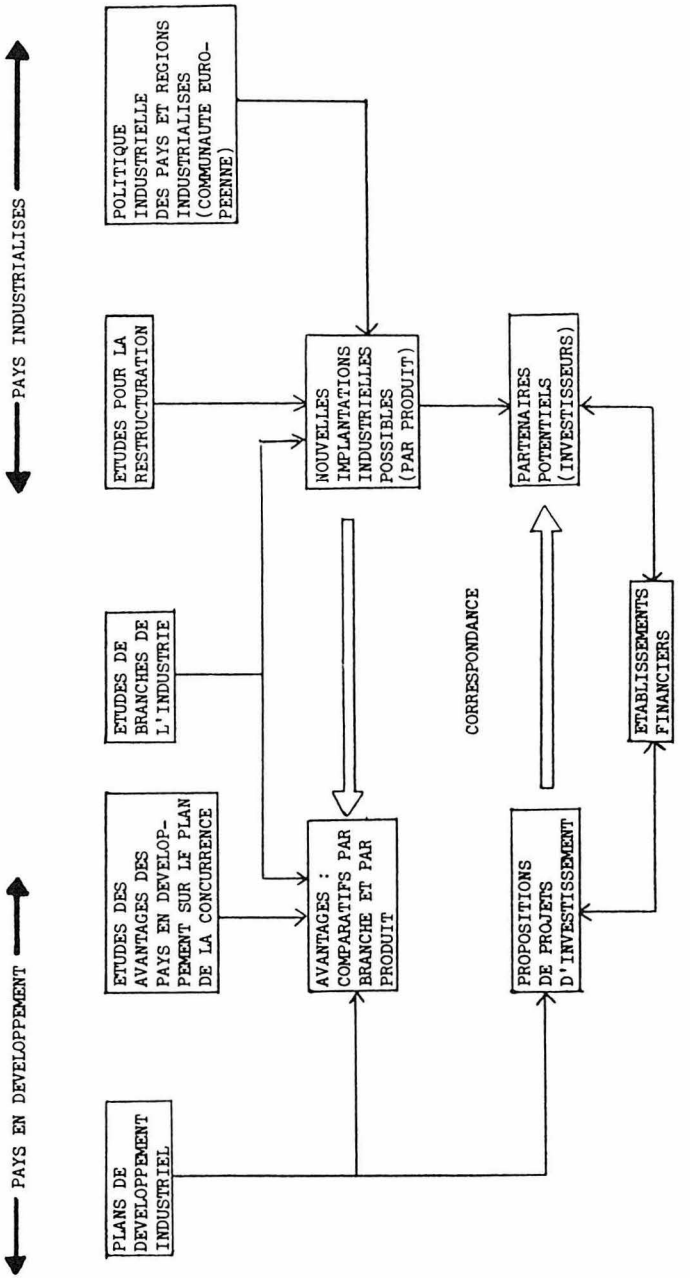

Annexe II

UNIDO INVESTMENT PROMOTION INFORMATION SYSTEM (INPRIS) - PROJECT FILE

CONTROL NUMBER: 001929
ISIC: 3811, 3822
PROJECT NUMBER: SOM/033/V/84-11 COUNTRY: Somalia
PROJECT TITLE: Agricultural Implements and Hand Tools
PRODUCT & CAPACITY: Animal-drawn implements (cultivators, planters, ridgers, etc.): 1,500/year
Tractor-drawn implements (ploughs, multi-purpose tools, ditchers, ridgers): 1,800/year
Spades, hoes, axes, pick axes, forks and levellers: 1,000 each/year
COOPERATION SOUGHT: LNS, SOT, TRX
TOTAL PROJECT COST: US$ 1,700,000 PROJECT IS: New
STUDY AVAILABLE: No LOCAL SPONSOR: Yes
PROJECT STATUS: Active AS ON (DATE): 850220

Annexe III

UNIDO INVESTMENT PROMOTION INFORMATION SYSTEM (INPRIS) - INVESTOR FILE

CONTROL NO.: 002586

ISIC MAIN PRODUCTS
3692 Portland cement, off-white cement, lime, cement clinker

CODE NUMBER: AUL047
NAME OF FIRM: Adelaide Brighton Cement Ltd.
ADDRESS: Charles St.
Birkenhead
South Australia 5015
Australia
TELEPHONE: (08) 49 0400 TELEX: AA82789
CONTACT NAME: Mr. G.A. Fry POSITION: Director, Admin.
PREF DEV CNY: PCF, RAS
DATE: 840118

Annexe IV

UNIDO INVESTMENT PROMOTION INFORMATION SYSTEM (INPRIS) - BANK FILE

CONTROL NO.: 000010
CODE NUMBER: GAR020 COUNTRY: Kuwait
NAME OF INSTITUTION:
The Industrial Bank of Kuwait
ADDRESS: P.O. Box 3146
Safat
Kuwait
TELEPHONE: 2457661 TELEX: 22469, 22582
CABLE ADDRESS: BANKSENAEY- KUWAIT
CONTACT NAME: Mohamed Jamal TITLE: Executive Manager, Project Dept.
Lucien Toutounji Sen. Exec. Manager, Project Dept.

GEOGRAPHICAL COVERAGE: GUL
PAID-IN CAPITAL: KD20,000,000
RESERVES: KD8,846,001
LENDING LIMIT: MAXIMUM 20% of IBK's net worth and long-term loans
MINIMUM KD50,000
MATURITY RANGE OF LOANS: 4-8 years
FINANCING AVAILABLE FOR
STUDY OR PREPARATION OF PROJECTS: YES
EQUITY INVESTMENT IN PROJECTS: YES
PROJECTS IN PRIVATE SECTOR: YES
EXPORT CREDITS: NO
DATE: 840808

Annexe V

UNIDO INVESTMENT PROMOTION INFORMATION SYSTEM (INPRIS) - INSTITUTION FILE

CONTROL NO.: 000409
CODE NUMBER: MAL005
NAME OF INSTITUTION:
Malaysian Industrial
Development Authority
MAIL ADDRESS: P.O. Box 10618
Kuala Lumpur
Malaysia
TOWN ADDRESS: 3rd-6th Floor
Wisma Damansara
TITLE OF CEO: Director General
CONTACT NAME: J. Jegathesan TITLE: Director of Investment Promotion
TELEPHONE: 03-943633 TELEX: MIDA MA 30752
CABLE: MIDAMAL - Malaysia TYPE: PRM
DATE: 841120

Annexe VI

UNIDO INVESTMENT PROMOTION INFORMATION SYSTEM (INPRIS) - SPONSOR FILE

CONTROL NO.: 000316
CODE NUMBER: BRA005
NAME OF COMPANY: Prolat Produtos Lacteos Ltda.
ADDRESS: Rua Carmo Gifone
441-38400 Uberlandia
Brazil
TELEPHONE: (034) 235-1224 TELEX: (034) 3243 CSOR BR
CABLE ADDRESS: ...
CONTACT NAME: Jayme Tannus

ISIC DESCRIPTION
3112 Dairy products

REFERENCE: BRA/001/V/84-05
DATE: 840709

ANNEXE 12

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Vienne

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Objectifs
Réalisations
Perspectives

NATIONS UNIES
New York, 1982

Avant-propos

L'Assemblée générale des Nations Unies a, en décembre 1976, créé le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel dans le but "d'augmenter les ressources de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de renforcer son aptitude à répondre avec rapidité et souplesse aux besoins des pays en développement". En prenant cette mesure, l'Assemblée générale reconnaissait l'extension du mandat et les responsabilités nouvelles de l'ONUDI après l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels lors de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, le 26 mars 1975.

Le présent opuscule s'adresse à tous les bénéficiaires et donateurs potentiels du Fonds, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ou d'autres sources non gouvernementales. Les pages qui suivent exposent l'origine et les objectifs du Fonds et rendent sommairement compte de ce qu'il a pu accomplir à ce jour. Le but principal en est toutefois d'avancer quelques idées nouvelles quant à des activités que le Fonds pourrait financer si ses ressources venaient à être considérablement augmentées.

L'évolution récente de l'économie mondiale ayant rendu plus difficiles que jamais l'accélération et le maintien de la croissance industrielle des pays en développement, le nouveau Fonds a besoin d'un apport de ressources régulier et beaucoup plus important que par le passé — comme l'Assemblée générale l'a elle-même reconnu. Les perspectives évoquées ici ne correspondent nullement à des projets préexistants. Il s'agit de stimuler le débat dont le Secrétariat de l'ONUDI, en tant qu'auteur des propositions de programme destinées au Fonds, espère tirer profit. L'évolution que connaîtront dans les années à venir tant l'économie mondiale que les relations économiques entre pays en développement et pays développés aura

aussi son incidence sur les modalités de mise en pratique de ces idées. En répondant aux besoins des pays en développement, la direction du Fonds se doit de faire preuve non seulement de rapidité et de souplesse, mais aussi d'imagination.

Le Directeur exécutif de l'ONUDI,
Abd-El Rahman Khane

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION 1
Historique 1
Objet et principes directeurs du FNUDI 1
Dispositions à prendre dans l'hypothèse de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée 2

Chapitres

I. LE ROLE DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU SECRETARIAT DE L'ONUDI 5
Participation des gouvernements et des organismes intergouvernementaux à la planification des projets du FNUDI 6
Le rôle des organismes non gouvernementaux 7
Evaluation et action complémentaire 8
Coordination avec d'autres sources d'aide publique au développement 8

II. DISPOSITIONS FINANCIERES 10

III. L'UTILISATION DES RESSOURCES DU FNUDI 13
Programmation sectorielle 13
Coopération entre pays en développement 19
Mise au point et transfert des techniques 20
L'infrastructure institutionnelle de l'industrie 21
Promotion de l'investissement industriel 22

Chapitres *Pages*

IV. PERSPECTIVES 23

Energie industrielle et industries énergétiques 24

Coopération technique entre pays en développement 24

Perfectionnement des cadres et autres activités de formation 24

Services consultatifs de diagnostic 25

La Banque d'informations industrielles et technologiques de l'ONUDI 26

Promotion de l'investissement industriel et planification sectorielle 27

Etudes et recherches à plus long terme 28

Introduction

Historique

C'est en 1973, à l'initiative du Conseil du développement industriel, principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), que l'Assemblée générale a, pour la première fois, envisagé la création d'un fonds pour le développement industriel sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des deux années qui ont suivi, le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adopté par l'Assemblée générale, ainsi que la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés par l'ONUDI à sa deuxième Conférence générale, ont demandé que soient intensifiés les efforts dans ce domaine et ont insisté sur la nécessité, à cette fin, de mettre à la disposition des institutions internationales des ressources plus importantes. Les textes statutaires créant le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI) ont été adoptés par l'Assemblée générale en 1976 dans deux résolutions : la résolution 31/202, qui énonce les dispositions concernant la gestion du FNUDI, et la résolution 31/203, qui expose les procédures régissant son fonctionnement.

La première des conférences annuelles d'annonces de contributions s'est tenue en octobre 1977. Grâce à une planification minutieuse des programmes, les premiers projets à financer par le FNUDI ont été approuvés rapidement et le Fonds a commencé ses opérations au début de 1978.

Objet et principes directeurs du FNUDI

L'objet du Fonds, tel qu'il est énoncé dans la résolution 31/202 de l'Assemblée générale, est d'augmenter les ressources de l'ONUDI et

de renforcer son aptitude à répondre avec rapidité et souplesse aux besoins des pays en développement. La résolution dispose de plus que le FNUDI "complète l'assistance fournie au moyen des ressources du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de favoriser une croissance accélérée et autonome des pays en développement dans le domaine de l'industrie".

Le Fonds est utilisé conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la résolution de l'Assemblée générale qui, en novembre 1966, a créé l'ONUDI. Les principes directeurs pour la préparation des programmes financés par le FNUDI sont ceux qu'énoncent la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

Aux termes du Plan d'action de Lima, le FNUDI devrait permettre à l'ONUDI : *a)* de contribuer à instaurer un nouvel ordre économique international; *b)* de favoriser la coopération internationale pour le développement; *c)* de mettre en œuvre les recommandations du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI; *d)* d'exécuter des projets hors siège, en particulier des projets non classiques et susceptibles d'aider les pays les moins avancés; et *e)* de promouvoir la mise au point et le transfert des techniques.

La troisième Conférence générale de l'ONUDI (1980), qui a passé en revue les progrès réalisés en matière de développement industriel depuis la deuxième Conférence générale, a adopté la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays, où il est demandé que le FNUDI serve principalement à financer des activités dans des domaines prioritaires tels que le renforcement du potentiel technologique des pays en développement, la promotion de la coopération entre pays en développement, l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, ainsi que l'organisation de programmes de formation.

Dispositions à prendre dans l'hypothèse de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée

On sait que l'Acte constitutif de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies est actuellement ouvert à la ratification des Etats Membres. Cet instrument stipule que la nouvelle Organisation disposera, pour augmenter ses ressources de

base, d'un fonds de développement industriel, avec les mêmes catégories de donateurs et le même objet que le FNUDI. Aux termes de la résolution 34/96, adoptée à sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à transférer à la nouvelle institution les avoirs du FNUDI, "à condition que l'institution accepte d'utiliser ces avoirs conformément aux engagements pris par l'Organisation des Nations Unies envers les donateurs desdits avoirs[1]". L'administration des contributions volontaires ultérieures et la programmation de leur emploi demeureront inchangées, à moins que la Conférence générale de la nouvelle Organisation n'en décide autrement.

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 46* (A/34/96), chap. V.

I. Le rôle du Conseil du développement industriel et du secrétariat de l'ONUDI

Le FNUDI est administré par l'ONUDI, dont le secrétariat agit sous l'autorité du Conseil du développement industriel. Le Directeur exécutif de l'ONUDI soumet chaque année au Conseil un plan de fonctionnement pour les deux années suivantes, ainsi que des propositions de programme couvrant la première de ces deux années.

Le plan de fonctionnement comporte des prévisions relatives aux recettes du FNUDI et à l'affectation qui en est envisagée. Le programme fournit des précisions quant aux types d'activités que l'on se propose d'entreprendre, accompagnées d'estimations des dépenses ventilées selon les types d'activités. Le programme est cependant formulé de manière à assurer une certaine souplesse dans le choix final des projets à mettre en œuvre au cours d'une année donnée.

Le Conseil du développement industriel approuve le programme et assure la répartition des fonds entre les projets. Ces pouvoirs lui reviennent de droit, mais ce droit peut être délégué au Directeur exécutif, ce qui est actuellement le cas.

La formulation des projets relève du secrétariat de l'ONUDI, qui est tenu de préparer, pour chacun d'entre eux, un document de projet détaillé, comportant des prévisions budgétaires. Les projets hors siège sont formulés après discussion avec les gouvernements des pays en développement ou avec des organismes intergouvernementaux. Le secrétariat, agissant en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, veille tout particulièrement à assurer une coordination correcte entre organismes d'assistance multilatérale et bilatérale, afin d'éviter tout chevauchement de leurs activités.

L'une des tâches qui revient au secrétariat consiste à s'assurer que les projets, dans toute la mesure possible, reflètent les grandes questions dont ont été saisies les instances internationales et au nombre desquelles on trouve notamment la promotion du développement rural, le renforcement de l'autonomie des pays en développement, la Décennie du développement de l'Afrique, ainsi que les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.

Le secrétariat élabore de façon suivie des idées et des propositions de projets susceptibles d'être financées par le FNUDI. L'approbation définitive des projets en vue de leur mise en œuvre ne peut cependant être donnée qu'après examen des fonds disponibles et prévision des recettes escomptées. Au sein du secrétariat, un Comité d'examen des projets évalue les propositions de projets en vue du financement par le FNUDI et soumet ses recommandations au Directeur exécutif, pour approbation. Une fois que la mise en œuvre des projets a été approuvée, les documents qui s'y rapportent sont signés par le Directeur exécutif ou par son représentant et, s'il s'agit de projets hors siège, par des représentants des gouvernements ou des organismes intergouvernementaux concernés.

Participation des gouvernements et des organismes intergouvernementaux à la planification des projets du FNUDI

On trouvera au chapitre II une description des relations entre les gouvernements qui versent des contributions spéciales au FNUDI et à l'ONUDI. En vue d'une utilisation efficace des contributions en monnaies non convertibles, les donateurs sont consultés quant à la manière dont leurs contributions doivent être dépensées dans le pays concerné.

Tout gouvernement sollicitant l'assistance du Fonds doit présenter au Directeur exécutif de l'ONUDI une demande écrite contenant des renseignements détaillés sur le type d'assistance requis, les objectifs qu'il espère atteindre et les services et moyens qu'il compte pouvoir fournir lui-même. La procédure est pour l'essentiel la même que celle qui régit les demandes d'assistance du PNUD.

Tous les pays en développement membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent bénéficier d'un financement du FNUDI, qu'ils contribuent ou non au Fonds. A cet égard, le fonctionnement du FNUDI est identique à celui du PNUD. Les ressources dont dispose le FNUDI ne sont cependant pas assez importantes pour permettre

des allocations par pays équivalentes aux chiffres indicatifs de planification (CIP) du PNUD. On espère, avec le temps, mettre en œuvre des projets hors siège dans tous les pays qui sollicitent une assistance du FNUDI, mais en attendant chaque demande doit encore être examinée compte tenu de la répartition géographique des projets hors siège approuvés à ce jour et des ressources déjà engagées dans divers types d'activités.

Il arrive que les gouvernements ne soient pas en mesure de formuler des demandes officielles aussi précises et détaillées qu'il est indiqué ci-dessus. Dans ce cas, il convient de prendre contact avec le représentant résident du PNUD ou le conseiller industriel principal hors siège qui, le cas échéant, fera appel au personnel du Siège de l'ONUDI. Lorsqu'ils traitent les demandes d'assistance, ces fonctionnaires, tant sur place qu'au Siège, gardent à l'esprit la nécessité de coordonner les activités financées par le FNUDI avec celles financées par le PNUD.

Les organisations intergouvernementales sont, en principe, placées sur un pied d'égalité avec les gouvernements dans leurs relations avec le FNUDI, qu'elles fournissent l'assistance ou qu'elles en bénéficient. Leur participation à la planification des projets du FNUDI dépend manifestement de l'autorité et du pouvoir qui leur ont été conférés par les Etats membres. L'une des fonctions du FNUDI est de promouvoir la mise en œuvre des programmes de l'ONUDI se rapportant à la coopération entre pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement et pays développés. Il y a donc virtuellement de nombreuses possibilités de mise en œuvre régionale, voire interrégionale, de projets qui suscitent une telle coopération.

Le rôle des organismes non gouvernementaux

En décidant que les organisations non gouvernementales pouvaient aussi contribuer au FNUDI, l'Assemblée générale a reconnu qu'elles pouvaient utilement collaborer avec l'ONUDI pour favoriser l'industrialisation des pays en développement. Au nombre de ces organisations, on trouve des bureaux de conseil et des centres d'étude de la productivité, des universités et des établissements de recherche, des associations professionnelles, des fédérations industrielles et des syndicats. Parmi les donateurs potentiels, on trouve aussi des entreprises industrielles, des coopératives et des établissements de développement rural.

Dans bien des cas, la seule contribution qu'une organisation non gouvernementales est à même d'apporter à l'ONUDI est une contribution non financière : avis fondés sur l'expérience et un savoir spécialisé, contacts personnels ou offres de services à court terme. Les contributions de ce type peuvent être d'une grande utilité pour toutes les activités de l'ONUDI et plus particulièrement pour celles novatrices et non conventionnelles, qui relèvent d'un financement du FNUDI. On peut aussi envisager des accords de partage des coûts entre le FNUDI et un organisme non gouvernemental en vue de la mise en œuvre d'un projet donné. En principe, les ressources du FNUDI peuvent servir aussi à commander des études ou des travaux de recherche à des organisations non gouvernementales.

Evaluation et action complémentaire

L'ONUDI évalue systématiquement les projets industriels et l'ensemble du programme, afin de permettre au Conseil du développement industriel d'exercer un contrôle efficace sur l'utilisation des ressources du Fonds.

L'action complémentaire est jugée particulièrement importante : tous les documents de projets doivent comporter une liste de mesures complémentaires qui seront prises après l'achèvement du projet; un projet peut, dans certains cas, avoir comme objectif d'établir les bases d'une telle action complémentaire.

Coordination avec d'autres sources d'aide publique au développement

Comme il a été dit plus haut, le Fonds est destiné à compléter l'assistance fournie aux pays en développement par l'Organisation des Nations Unies et par le PNUD. La nécessité d'une coordination appropriée avec le PNUD est claire — et elle est de fait énoncée dans la résolution 31/202 de l'Assemblée générale. Cependant, il faut parfois aussi tenir compte des formes bilatérales d'aide publique au développement. Les ressources du Fonds peuvent servir à des projets qui encouragent une assistance du PNUD ou une assistance bilatérale ou lui ouvrent la voie. En résumé, les diverses sources de financement, Fonds compris, doivent se renforcer l'une l'autre afin de favoriser l'industrialisation des pays en développement et l'ONUDI, dans sa programmation, s'efforce continûment d'œuvrer en ce sens.

De même qu'il y a des raisons pour lesquelles certains pays fournissent une assistance bilatérale tout en contribuant au PNUD, il y a des arguments qui militent en faveur d'une contribution simultanée au PNUD et au FNUDI. Le Fonds peut financer certaines activités alors que le PNUD ne le peut pas — ou en tout cas ne le fait que rarement. De plus, le Fonds permet plus que le PNUD la mise en œuvre de projets novateurs car, lors de l'élaboration des programmes par pays du PNUD, bien des gouvernements hésitent à faire figurer dans leurs CIP de tels projets dont le résultat est incertain. Les idées dont l'utilité a été prouvée grâce à un financement du Fonds trouvent ultérieurement leur place dans des projets financés sur les CIP. La programmation des ressources du Fonds a illustré de manière convaincante le bien-fondé de ces arguments.

En outre, plusieurs projets du Fonds ont, par leur succès même, permis de mobiliser, pour des projets complémentaires, d'autres sources de financement. Le développement des ateliers mécaniques au Népal et l'utilisation de matières plastiques dans l'agriculture en Haute-Volta en sont deux exemples probants. Certains projets financés par le Fonds ont débouché directement sur des investissements consacrés à des installations de production industrielle.

II. Dispositions financières

Il ne s'agit pas ici de traiter en détail des dispositions financières concernant le FNUDI, qui sont énoncées dans la résolution 31/203 de l'Assemblée générale et complétées par le règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et, le cas échéant, par les exceptions et additions à ce règlement qui ont directement trait au FNUDI. Il est cependant souhaitable de fournir quelques informations à ce sujet, car des dispositions ont d'importantes incidences sur la programmation et la gestion du FNUDI.

Les principales caractéristiques du Fonds sont les suivantes :

a) Les contributions sont volontaires et peuvent être acceptées de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'autres sources non gouvernementales;

b) Les donateurs peuvent choisir la monnaie dans laquelle ils versent leur contribution;

c) Les donateurs peuvent verser des contributions en en précisant d'avance l'affectation, à condition que celle-ci soit compatible avec les objectifs du Fonds;

d) Le FNUDI participe au financement des frais d'appui (frais administratifs compris) correspondant à son programme selon des modalités analogues à celles du PNUD, où un remboursement partiel des frais d'appui est prévu pour les organisations chargées de l'exécution. A l'heure actuelle, 13 % de la valeur des dépenses correspondant aux budgets des projets sont facturés au Fonds.

Quatre facteurs financiers ont des incidences considérables sur le type de programme que peut proposer le secrétariat de l'ONUDI. Ce sont :

- Le montant total des contributions annuelles versées au FNUDI;

- La mesure dans laquelle les gouvernements annoncent des contributions pour plusieurs années au lieu de s'engager pour une seule année;
- Le rapport entre les contributions spéciales et les contributions générales versées au FNUDI;
- Le rapport entre le montant des contributions en monnaies non convertibles et celles en monnaies convertibles.

Le budget minimum de certains types de projets est tel que le secrétariat ne pourrait raisonnablement les soumettre pour approbation à moins que les revenus annuels du Fonds ne soient infiniment supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, car ces projets absorberaient une part injustifiable des ressources totales. En outre, le secrétariat serait plus disposé à proposer des projets d'une durée supérieure à un an s'il avait la garantie de continuité plus grande des revenus du Fonds que pourraient lui donner des annonces de contributions pour plusieurs années.

Quant aux contributions spéciales, leur utilisation peut être limitée à un secteur industriel, une institution ou un pays, voire être assortie de conditions restrictives plus étroites. Cependant, l'établissement d'un programme d'activités cohérent est facilité si les donateurs définissent dans les termes les plus généraux l'affectation spéciale qu'ils ont en vue, laissant au secrétariat le soin de préciser les projets.

Lorsque les contributions sont versées en monnaies non convertibles, il appartient au secrétariat de formuler des projets du Fonds faisant intervenir des biens ou des services qui peuvent être acquis contre ces devises. Le coût des services d'appui du programme et des services administratifs doit cependant être couvert, à quelques exceptions près, d'importance secondaire, en monnaies convertibles.

Les contraintes qu'impose à la programmation des ressources du FNUDI la forme dans laquelle sont versées les contributions peuvent être illustrées de façon simple par l'expérience acquise entre 1978 et 1980. Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des ressources engagées, selon le type de contributions, et indique la part du total consacrée à des programmes de formation et au renforcement des établissements de formation industrielle dans les pays en développement.

Forme des contributions	*Total (en milliers de dollars E.-U.)*	*Formation (en milliers de dollars E.-U.)*	*Part de la formation dans le total (en pourcentage)*
Contributions spéciales en monnaies convertibles	19 200	5 169	26,9
Contributions en monnaies non convertibles	9 900	7 043	71,1
Contributions générales en monnaies convertibles	11 100	827	7,5
Total	40 200	13 039	32,4

Au cours de cette période de trois ans, les 125 projets de formation approuvés ont absorbé 32,4 % des ressources engagées. Ces projets ont cependant absorbé 71,1 % des ressources en monnaies non convertibles, principalement en raison des difficultés qu'il y a à financer les salaires du personnel des projets ou l'achat d'équipement avec des monnaies non convertibles. Si 26,9 % des contributions spéciales en monnaies convertibles ont été consacrés à des activités de formation, c'est parce que les donateurs eux-mêmes en avaient exprimé le désir. Les projets de formation sont en effet parmi les plus fructueux projets du FNUDI.

Manifestement, la programmation des ressources du FNUDI sera soumise à de très graves contraintes tant que les contributions générales en monnaies convertibles ne représenteront pas une part sensiblement plus importante du total.

III. L'utilisation des ressources du FNUDI

Bien que le Fonds soit encore jeune, l'on peut déjà signaler certains projets novateurs qu'il a contribué à financer. Les exemples retenus ici illustrent divers éléments du programme du FNUDI. Les premiers décrivent des projets se rapportant à des secteurs industriels déterminés, après quoi sont abordés des thèmes plus généraux.

Programmation sectorielle

Production agro-industrielle et utilisation industrielle des ressources naturelles

La graine de ricin, qui ne pousse bien que sous les tropiques, est riche en protéines, mais sa toxicité en a jusqu'à présent interdit la consommation par l'homme. Des ressources du FNUDI ont été affectées à la mise au point de techniques de détoxication de la graine de ricin et de suppression de l'allergène contenu dans la farine de ricin.

Le FNUDI a financé d'importants travaux de recherche et de développement menés sous les auspices de l'ONUDI durant six ans et qui ont abouti à la production de farine d'algues *Spirulina,* riche en protéines et en pigments naturels et qui peut servir à l'alimentation tant humaine qu'animale. Une usine pilote créée au Mexique s'est peu à peu transformée en installation semi-commerciale de traitement des algues. Les techniques de traitement ont si bien progressé que le volume de la production peut aujourd'hui être porté à une échelle commerciale. Plusieurs pays en développement ont manifesté leur intérêt pour la création d'une telle industrie, qui offre des possibilités d'exportation prometteuses.

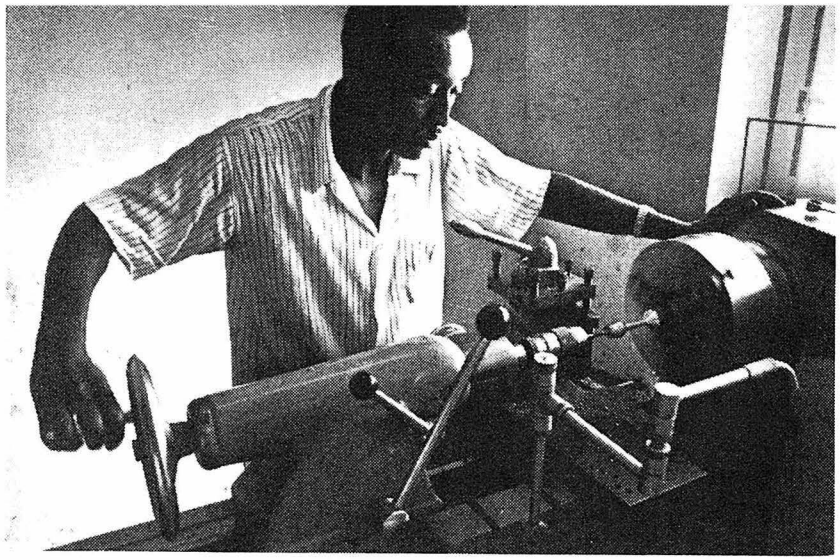

La fabrication de pièces de rechange à l'Institut de recherche industrielle de Khartoum, au Soudan, assure la continuité du fonctionnement de l'industrie mécanique légère. L'Institut, qui bénéficie de l'appui de l'ONUDI, offre des consultations et de l'assistance aux secteurs public et privé.

Ce sont de nouvelles techniques mises au point grâce à l'aide de l'ONUDI et faisant appel à des modules en bois qui ont été utilisées pour construire ce pont dans la République démocratique populaire lao. La préfabrication des modules se fait à partir de bois d'œuvre local et d'éléments en acier léger.

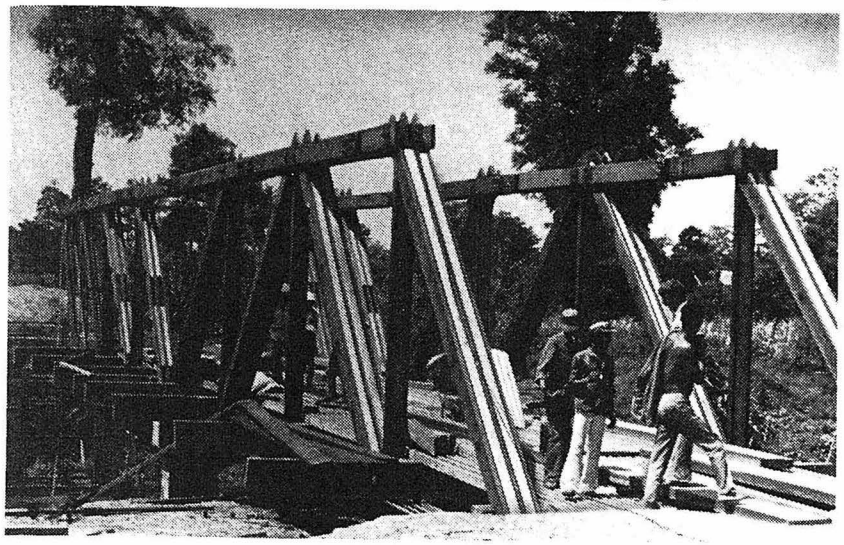

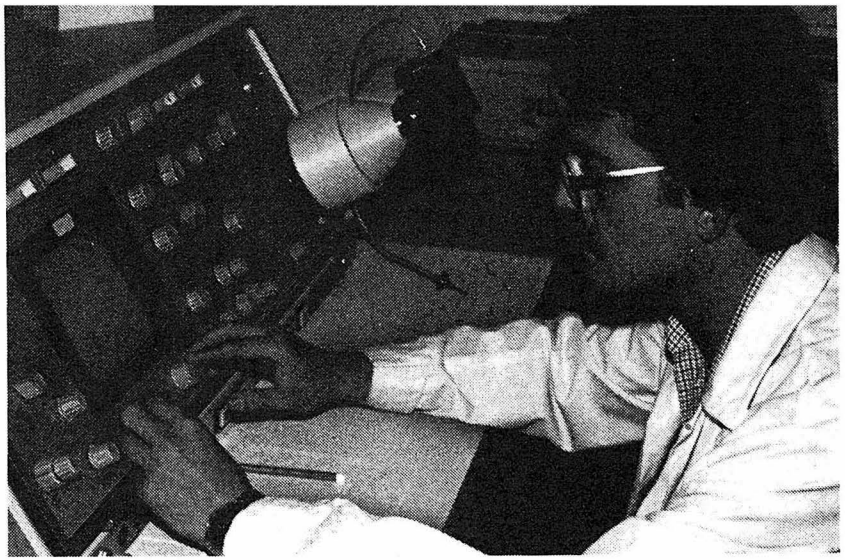

Tableau de contrôle du microscope électronique au Centre de recherche et de mise au point du ciment à Ankara, en Turquie. C'est l'ONUDI qui a fourni cette installation, ainsi que d'autres équipements. L'Organisation envoie aussi des étudiants de divers pays pour suivre des stages de formation au Centre.

Sarclage des terres humides au moyen d'un minicultivateur actionné par un moteur à essence de 1 ch, grâce à l'équipement mis au point par l'Institut international de recherches rizicoles de Los Baños, à Laguna (Philippines), qui est partiellement subventionné par l'ONUDI.

D'autres projets ont permis l'introduction de techniques nouvelles ou modifiées. Des usines pilotes ont été ouvertes qui permettent la séparation des fibres courtes et longues dans la pâte de bambou et la production d'aliments pour animaux à partir de résidus agricoles.

Certains projets de production de matériaux de construction combinent l'utilisation des ressources naturelles avec la satisfaction des besoins fondamentaux.

Le FNUDI a permis à l'ONUDI de venir en aide à l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel dans le cadre d'un projet de recherche visant à mettre au point du caoutchouc naturel semi-plastique, en poudre et liquéfié, ainsi que des matériaux composites à base de caoutchouc naturel susceptibles d'applications industrielles.

Métallurgie

Des ressources ont été allouées à des recherches sur des techniques de production de concentrés de fer par enrichissement des cyanites de néphéline.

L'ONUDI a fourni son assistance à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour l'élaboration de normes et de spécifications communes pour l'acier par l'adaptation des recommandations pertinentes de l'Organisation internationale de normalisation.

La Revolution Workshop Foundry, principale fonderie du Yémen démocratique, est actuellement en cours de modernisation avec l'aide du Fonds. Le projet a pour but d'améliorer la qualification des opérateurs, afin que la fonderie puisse à la fois étendre sa gamme de composants relevant des techniques de pointe et en améliorer la qualité. Les éléments essentiels du projet sont le matériel de démonstration, l'assistance d'experts et la formation de personnel local. Il est intéressant de noter que les ressources financières engagées comprennent, à côté des monnaies convertibles, trois monnaies non convertibles.

Sources d'énergie renouvelables

L'ONUDI utilise les ressources du FNUDI pour ses activités dans le domaine des techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelables; il s'agit de techniques à la fois éprouvées et extrêmement prometteuses. La biomasse en fait partie. C'est ainsi

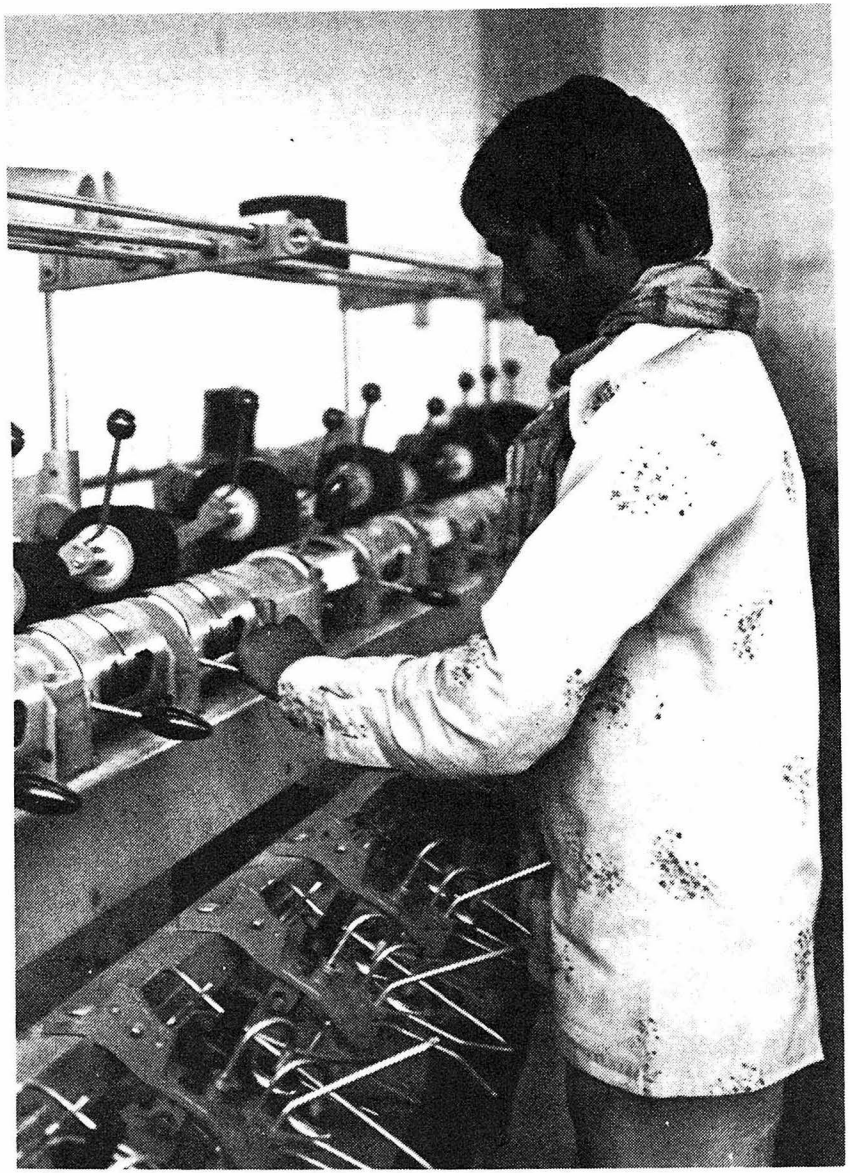

Les machines à enrouler font partie de l'équipement fourni par l'ONUDI pour la production d'échantillons de tricots dans une usine de Ludhiana, en Inde. Depuis 1974, l'ONUDI a fourni pour plus de un million de dollars des Etats-Unis de machines à enrouler, à teindre et à apprêter destinées à cette usine.

que des consultations techniques entre pays en développement consacrées aux techniques de production du biogaz ont été organisées en coopération avec le Gouvernement chinois.

Le FNUDI avait, à ses débuts, entrepris un autre projet lié aux applications de la biomasse, à savoir la production d'alcool (éthanol) par fermentation de végétaux. Il s'agit là d'un processus connu de longue date, mais dont l'exploitation industrielle a été limitée par l'attirance plus grande manifestée par les pays industrialisés pour d'autres voies chimiques. L'alcool de fermentation peut servir de combustible, ainsi que de matière première pour l'industrie chimique. Un séminaire organisé en 1979, en coopération avec le Gouvernement autrichien et des représentants de l'industrie de ce pays, a réuni 37 participants provenant de 25 pays en développement et 89 participants représentant 37 entreprises et 17 universités et instituts de recherche des pays développés. Quarante-six communications y ont été présentées et discutées. L'ONUDI a par la suite reçu un certain nombre de demandes d'information et d'assistance dans ce domaine, qui ont déjà débouché sur des projets en Ethiopie, au Kenya et au Panama.

On voit apparaître des techniques permettant l'exploitation d'autres sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement — comme l'énergie solaire ou l'énergie hydro-électrique pour petites centrales. Un projet a ainsi permis la distillation d'huiles naturelles grâce à l'énergie solaire. Pour la production d'énergie hydro-électrique, on s'est intéressé à des installations d'une capacité maximale de 5 000 kW. Les générateurs de la gamme 100 kW-1 000 kW, parfois appelés petites centrales, et même les générateurs de moins de 100 kW, appelés minicentrales, peuvent apporter une contribution notable au développement des petites et moyennes industries des zones rurales et des régions isolées. De nouvelles techniques permettent aujourd'hui la construction d'installations de ce type dans les pays en développement. En 1979, il a été possible, grâce aux ressources fournies par le FNUDI, de tenir au Népal un séminaire-atelier sur le transfert des techniques dans ce domaine et de ménager un échange de données d'expérience entre la Chine, les Philippines et des pays d'Amérique centrale. Les questions économiques et techniques, de même que les dispositions institutionnelles susceptibles d'encourager la construction de ces petites unités, ont fait l'objet d'un examen détaillé. Financé par le FNUDI, un manuel sur les minicentrales à l'intention des responsables de la prise de décisions est en cours de préparation.

Consultations sectorielles au sein de l'ONUDI

Le Système de consultations mis en place au sein de l'ONUDI conformément au Plan d'action de Lima a pour objet de faciliter une répartition géographique modifiée de la production industrielle de manière à permettre la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration de Lima — à savoir, que les pays en développement assurent d'ici à l'an 2000 au moins 25 % de la production industrielle mondiale.

Les réunions de consultation, auxquelles participent des responsables des pouvoirs publics, des représentants de l'industrie, des syndicats et des groupes de consommateurs des pays intéressés, servent d'instances où sont négociés des accords dans certains secteurs clefs de l'industrie entre pays développés et pays en développement, de même qu'entre pays en développement. Des ressources du FNUDI ont contribué à la préparation de certaines de ces consultations.

La documentation technique et économique rassemblée pour chacune des consultations, les discussions auxquelles celles-ci donnent lieu et les mesures concrètes de coopération auxquelles elles aboutissent constituent, au total, un volume considérable d'assistance technique. Ainsi, à la suite de la première Consultation sur les engrais et les produits pétrochimiques, des ressources du FNUDI ont été utilisées pour financer la préparation de plusieurs contrats types destinés à faciliter les négociations entre vendeurs et acheteurs de projets allant de la fourniture d'installations clefs en main à la simple fourniture de services techniques. Un projet du FNUDI, qui vise à étudier la faisabilité de la création d'industries pétrochimiques d'aval dans les pays en développement dépourvus de ressources pétrolières, est né de la préparation de la Consultation sur ce secteur.

Coopération entre pays en développement

En matière d'industrialisation, la coopération entre pays en développement dépend avant tout de la volonté politique des gouvernements, mais l'ONUDI peut apporter son aide en concevant des mesures pratiques. A l'initiative de l'Organisation, des "réunions de solidarité" sont organisées depuis 1979 pour étudier les moyens par lesquels les pays en développement invités à telle ou telle réunion pourraient collaborer au développement industriel du pays

hôte. L'ONUDI doit être particulièrement à même de promouvoir la coopération technique entre pays en développement (CTPD), car, de plus en plus souvent, certains pays en développement tirent profit des avis et de l'assistance d'autres pays, qui viennent de connaître une phase d'industrialisation comparable à la leur.

A la suite de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue en septembre 1978, l'ONUDI a accordé la priorité à des activités de promotion telles que les réunions, les consultations ayant pour but l'échange d'informations et divers types de voyages d'étude, afin de déterminer comment la CTPD peut contribuer à résoudre les problèmes du développement. Plusieurs des projets sectoriels du FNUDI décrits ci-dessus ont comporté une part de CTPD. On peut mentionner en passant quelques autres exemples, tels que celui de la coopération entre le Brésil et l'Angola dans le domaine de l'industrie alimentaire, entre l'Uruguay et le Kenya pour le contrôle de la qualité du cuir, et entre l'Inde et Cuba pour la création d'une usine pharmaceutique pilote.

Mise au point et transfert des techniques

Les activités de promotion et les études et recherches relatives à la mise au point et au transfert des techniques, distinctes des activités de formation, ont fait l'objet de plus de 50 projets du FNUDI, pour un budget se chiffrant à plus de 5 millions de dollars des Etats-Unis. Certains de ces projets ont permis de faire l'inventaire des techniques nationales et importées actuellement utilisées dans les pays en développement ainsi que d'apporter une aide à la mise au point de techniques nouvelles mieux adaptées aux conditions de ces pays. D'autres projets avaient pour objet la préparation de politiques nationales en matière de technologie et le choix de techniques appropriées.

Des crédits du Fonds ont également été utilisés pour mettre en place le Système d'échange de renseignements techniques (TIES), qui met en rapport les services d'enregistrement de transfert des techniques des pays en développement, ainsi que pour permettre aux responsables de ces services d'échanger des données d'expérience en matière d'acquisition de techniques industrielles.

Un "système de fourniture de services techniques" mis en place dans le cadre d'un projet du FNUDI vient en aide aux petites et

moyennes industries des zones rurales dans les pays en développement. Aux termes de ce projet, des experts de la gestion de la production, de la commercialisation, de la recherche appliquée et de la mise au point des produits déterminent les services nécessaires aux entreprises et, lorsque ceux-ci sont insuffisants, donnent eux-mêmes des conseils. L'un des objectifs principaux de ce projet est la création d'un système qui mette en rapport les entrepreneurs ruraux et les institutions susceptibles de fournir les services techniques nécessaires.

Les programmes de formation collective constituent un élément important du transfert des techniques. On utilise de plus en plus des centres de recherche et de développement des pays en développement pour le transfert du savoir-faire. Ainsi, l'ONUDI a contribué à financer des programmes de formation au Centre de conception et de mise au point des techniques mécaniques et industrielles, au Caire, destinés à des Egyptiens et des ressortissants de pays avoisinants. Des programmes analogues ont été financés au Centre de recherche et de développement du ciment, à Ankara.

Au sens large, la mise au point et le transfert des techniques sont évidemment au centre de la quasi-totalité des projets que le FNUDI finance dans les divers secteurs industriels.

L'infrastructure institutionnelle de l'industrie

Les pays en développement ont besoin de doter leur industrie d'une infrastructure institutionnelle plus que la plupart des pays développés, dans la mesure où il leur faut compenser en partie l'absence de traditions industrielles. Toutefois, pour être réellement efficaces, les projets réalisés dans ce domaine doivent fournir une assistance considérable et durable. Ainsi, un soutien utile a été apporté à des laboratoires de contrôle de la qualité au Kenya (cuir), en République-Unie de Tanzanie et au Yémen (industrie alimentaire), à un système d'information industrielle dans les Etats arabes, ainsi qu'à un système de commercialisation et de distribution au Mexique. Des ateliers généraux ou des ateliers mobiles spécialisés ont été organisés dans certains pays en développement afin de développer les installations de réparation et d'entretien mécaniques. La pénurie de ressources a cependant jusqu'à présent empêché le FNUDI d'entreprendre des projets importants et à long terme permettant la mise en place d'institutions dans ce domaine.

Promotion de l'investissement industriel

L'ONUDI sert d'intermédiaire pour promouvoir les investissements dans la construction d'installations industrielles dans les pays en développement. Elle aide les gouvernements qui entreprennent des études de préinvestissement et s'efforce, par diverses activités, de mettre en rapport les auteurs de projets et les investisseurs potentiels. Elle a encouragé les contacts entre banques de développement des pays développés et des pays en développement ainsi que l'échange d'informations et de données d'expérience entre ces banques dans divers pays en développement. Afin de mener à bien ces activités, l'ONUDI, en collaboration avec les gouvernements hôtes, a mis en place, dans six pays, des bureaux de promotion des investissements.

On sait depuis longtemps que les efforts consacrés aux études de préinvestissement ne débouchent pas souvent sur la construction effective d'installations de production industrielle, notamment dans les pays les moins avancés. Par l'intermédiaire du Fonds, l'ONUDI a aidé plusieurs pays à faire le bilan des études consacrées aux industries existantes et à prendre ensuite des mesures susceptibles de favoriser l'investissement.

Le FNUDI a joué un rôle de premier plan dans la promotion des investissements industriels, à laquelle il a consacré 17 projets, avec un budget total de 7 millions de dollars des Etats-Unis. Ainsi, le forum des investisseurs tenu à Dakar, au Sénégal, en septembre 1978, sous les auspices conjoints du gouvernement hôte, de la Communauté économique européenne, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'ONUDI, a réuni plus de 400 participants, dont 300 représentaient des institutions financières et des entreprises de 16 pays industrialisés. Grâce à ce forum, une centaine de projets d'investissement, que souhaitaient promouvoir les représentants de 14 pays et organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest, ont pu être discutés avec de nombreux investisseurs potentiels. Un certain temps s'écoule nécessairement avant que de telles réunions de promotion ne portent leurs fruits, mais, en l'occurrence, des accords fermes ont pu être conclus un an plus tard pour des projets d'une valeur totale de plus de 65 millions de dollars des Etats-Unis.

IV. Perspectives

Les contribuants du FNUDI, les gouvernements qui ont bénéficié de son assistance, les organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de l'ONUDI peuvent tous, semble-t-il, se pencher avec une certaine satisfaction sur ce qui a été réalisé au cours de la période relativement courte qui s'est écoulée depuis la création du Fonds. Il est peut-être inévitable que chacune des parties ait quelque raison d'être déçue de ce qu'il n'ait pas été possible d'en faire davantage.

Dans les pages qui précèdent, on a clairement exposé les difficultés liées à la programmation lorsqu'une part trop importante des ressources du FNUDI est constituée par des contributions spéciales ou des contributions en monnaies non convertibles. L'élément décisif demeure, toutefois, le montant total des contributions annuelles versées au FNUDI. En 1977, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Conseil du développement industriel fixant à 50 millions de dollars par an le niveau souhaitable des ressources du Fonds et, lors de sessions ultérieures, elle a réaffirmé que ce montant était indispensable à un fonctionnement efficace du Fonds. A ce jour, toutefois, les contributions n'ont atteint qu'environ un tiers de ce montant (6,7 millions de dollars des Etats-Unis en 1978, 10 millions en 1979 et 14,6 millions en 1980).

A présent, il serait peut-être utile de suggérer quelques activités nouvelles au financement desquelles le Fonds pourrait s'employer si ses ressources étaient fortement augmentées, dans l'espoir de stimuler un débat entre donneurs et bénéficiaires d'assistance, qui puisse se traduire par des projets concrets. Ces idées, dont on trouvera la description ci-après, n'ont pour l'heure pas été présentées en bonne et due forme au comité de programmation du secrétariat de l'ONUDI. Les propositions elles-mêmes évolueront selon la tournure que prendront les événements économiques.

Energie industrielle et industries énergétiques

Un approvisionnement sûr en énergie est un élément indispensable du développement industriel. L'ONUDI a trois objectifs majeurs dans ce domaine. Le premier consiste à favoriser une utilisation rationnelle et économique de l'énergie dans le secteur industriel. Le deuxième est d'aider à améliorer l'approvisionnement du secteur industriel en énergie en encourageant la production de combustibles nouveaux à partir de sources renouvelables. En troisième lieu, l'ONUDI s'efforce de promouvoir la fabrication d'équipements appropriés à la production, la distribution et l'utilisation d'énergie provenant de sources non classiques, notamment dans les pays en développement. La fabrication de produits dérivés des mêmes matières premières que les combustibles — qu'il s'agisse de matières plastiques, d'engrais ou d'insecticides — ou dont la fabrication fait intervenir des procédés analogues ou identiques, doit être prise en compte dans la planification d'activités liées à l'approvisionnement en combustible. Il est clair que les ressources du FNUDI trouveraient maintes applications dans la réalisation de ces objectifs.

Coopération technique entre pays en développement

Les pays en développement sont de plus en plus conscients des avantages qu'ils peuvent tirer d'une coopération réciproque en vue de promouvoir leur industrialisation, tout comme ils savent qu'un pays peut fournir une assistance dans certains secteurs industriels et être bénéficiaire d'assistance dans d'autres. Afin de consolider les progrès réalisés à ce jour, il convient le plus souvent de renforcer les institutions ou d'en créer de nouvelles. Cela vaut plus particulièrement pour la coopération interrégionale. Les ressources du FNUDI, si elles venaient à être augmentées, pourraient servir à des activités de promotion et à des projets hors siège dans le domaine institutionnel, et cet investissement nécessaire pourrait, au bout de quelques années, conduire à la préparation de projets de CTPD plus nombreux et variés, dont l'efficacité serait en outre accrue.

Perfectionnement des cadres et autres activités de formation

Dans les pays en développement, la sous-utilisation des capacités manufacturières ne tient pas à une cause unique : une mauvaise gestion y est souvent aussi fautive que la faible productivité du

travail, le mauvais état des installations ou les erreurs de commercialisation. En pareil cas, c'est une formation en cours d'emploi qui permettrait sans doute de redresser la situation en ce qui concerne les cadres supérieurs. Le Fonds, s'il disposait de ressources plus importantes, pourrait engager des entreprises de conseil en gestion pour diagnostiquer sur le terrain les causes d'échec et pour aider les cadres supérieurs à adopter des mesures correctives.

Pour les petites industries rurales, le problème est autre. En premier lieu, il convient de déterminer ceux qui pourront devenir des entrepreneurs industriels dans un environnement fondamentalement agricole, moyennant un test d'aptitudes approprié, pour pouvoir ensuite les faire bénéficier d'une certaine formation de base.

Il est nécessaire aussi de former le personnel des instituts de recherche ou d'autres organismes ou départements publics. La pénurie de ressortissants des pays en développement possédant les compétences nécessaires pour préparer et évaluer les projets d'investissement industriels, ainsi que pour organiser leur financement, constitue un grave handicap, particulièrement dans les pays les moins avancés. Un programme complet et continu de cours destiné aux hauts fonctionnaires et autres responsables pourrait être organisé au Siège de l'ONUDI. Ce programme pourrait être complété, dans les pays en développement, par des cours destinés aux fonctionnaires subalternes. S'ils avaient plus de compétence, ces fonctionnaires pourraient en effet préparer plus efficacement les projets industriels et les gouvernements seraient ainsi mieux à même de décider des études à entreprendre sur place et de celles à confier à des consultants étrangers.

Services consultatifs de diagnostic

Les difficultés d'exploitation qui apparaissent dans les premières années qui suivent l'ouverture d'une entreprise manufacturière — et parfois bien plus tard — ont souvent une origine technique plutôt qu'administrative et appellent un diagnostic et un traitement immédiats. L'entreprise ne peut se permettre d'attendre que les travailleurs locaux aient reçu la formation nécessaire pour résoudre ces difficultés. L'organisation d'une assistance internationale à cet effet a toujours posé des difficultés dans la mesure où elle ne se prête pas à une planification préalable détaillée.

Les ressources du FNUDI pourraient être utilisées pour financer un plan pilote d'aide aux entreprises, au niveau des branches ou des sous-branches pour lesquelles la demande de services de diagnostic est sensiblement homogène et apparemment importante — comme les petites aciéries qui utilisent de la ferraille ou relaminent des produits importés. On pourrait envisager des contrats de sous-traitance avec une ou deux entreprises de consultants de manière que, pendant une période de douze mois, quatre à huit experts soient en permanence à la disposition d'un pays en développement après l'autre. Afin de vérifier l'état de la demande, l'ONUDI assurerait la publicité du projet avant d'engager les consultants. Les gouvernements accepteraient d'avance de prendre toutes les dispositions nécessaires pour recevoir les experts qui leur seraient envoyés par les entreprises de consultants, à condition d'être prévenus, par exemple, quatre semaines à l'avance.

La Banque d'informations industrielles et technologiques de l'ONUDI

La Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) est une entreprise de l'ONUDI qui a des droits certains sur les ressources supplémentaires du Fonds, parce qu'elle a entrepris maints travaux novateurs sous les auspices de l'Assemblée générale. Son expansion est toutefois entravée par des contraintes d'ordre financier. L'INTIB vient compléter les activités de l'ONUDI en servant de centre d'échange d'informations industrielles pour les pays en développement, dont le stock a été pour l'essentiel constitué grâce à des contributions volontaires fournies tant avant qu'après la création du FNUDI. L'INTIB est à la fois une source d'information stockée par l'ONUDI et un moyen d'obtenir des informations et des connaissances techniques par le truchement d'un réseau international. La Banque aide ses clients à opérer des choix techniques dans divers secteurs industriels en leur fournissant des informations annotées sur les options existantes. Elle détient aussi des données sur les conditions dans lesquelles les pays en développement peuvent accéder à certaines techniques. Toutefois, l'INTIB n'a pas encore été en mesure de fournir ces services pour la totalité des secteurs industriels présentant un intérêt de premier plan pour les pays en développement.

Promotion de l'investissement industriel et planification sectorielle

Une utilisation plus poussée des ressources du Fonds permettrait à l'ONUDI de collaborer avec des banques, fonds et autres institutions régionales de développement, ainsi qu'avec les gouvernements des pays en développement, en vue de mettre au point des projets bancables. L'ONUDI et ces institutions pourraient conjointement déterminer les projets industriels susceptibles d'être financés et évaluer les projets soumis à ces institutions.

Il devrait être possible d'accroître le nombre des demandes générales de financement reçues par ces institutions ou transmises par celles-ci à l'ONUDI qui pourraient faire l'objet d'évaluations conjointes. Une assistance technique est souvent nécessaire pour rendre les projets viables. Le FNUDI pourrait fournir cette assistance en totalité ou en partie; dans ce dernier cas, elle pourrait être utilisée pour permettre la mobilisation des ressources complémentaires nécessaires.

L'ONUDI et l'institution de développement concernée pourraient décider, selon le cas, des travaux à entreprendre et du partage des coûts entre le FNUDI et l'institution. Ce type de collaboration permettrait à ces institutions d'affecter, plus rapidement qu'elles ne le font aujourd'hui, les ressources dont elles disposent pour des investissements industriels.

Les institutions régionales voient souvent leur travail entravé par l'absence ou le caractère limité de la planification sectorielle dans les pays de leur ressort. Dans certains cas, il serait préférable d'étudier un secteur industriel au niveau sous-régional plutôt qu'au niveau national, par exemple dans un grand nombre de pays d'Afrique classés parmi les moins avancés. Au niveau sous-régional, ces pays pourraient cependant éprouver des difficultés à financer une telle planification. Dans la plupart des pays d'Afrique, l'agro-industrie est considérée comme un secteur prioritaire du développement industriel. L'Assemblée générale ayant déclaré que les années 80 seraient la Décennie du développement industriel de l'Afrique, il serait opportun de lancer un projet financé par le FNUDI qui porterait sur la planification d'un secteur industriel commun à plusieurs pays d'Afrique et notamment aux moins avancés d'entre eux.

Les coentreprises industrielles internationales ne doivent pas inévitablement porter sur des opérations de grande envergure. Cependant, nombre d'entreprises petites et moyennes des pays

développés et des pays en développement relativement industrialisés peuvent hésiter à envisager des investissements industriels dans un autre pays en raison des connaissances limitées qu'elles ont de sa situation économique et du coût non négligeable qu'implique la réalisation d'une étude de préinvestissement sur place. Les ressources du FNUDI pourraient servir à atténuer cette difficulté, notamment par le financement d'une partie du coût de ces études.

Etudes et recherches à plus long terme

Un fonds dont les ressources ne peuvent satisfaire toutes les demandes d'assistance au titre de projets à court terme ne sera pas utilisé pour nombre de projets dont les fruits n'apparaîtront qu'à plus long terme. Cependant, ne pas s'attaquer aux problèmes fondamentaux dont la solution ne saurait être immédiate revient pratiquement à se préparer des difficultés ultérieures. Si le FNUDI voyait ses ressources augmenter sensiblement, l'ONUDI pourrait, dans les exercices annuels de programmation qu'elle soumet au Conseil du développement industriel, accorder une plus grande importance aux études et recherches à plus long terme.

De fait, le FNUDI a financé une partie des études entreprises par l'ONUDI à la demande de l'Assemblée générale sur les déplacements de la capacité industrielle entre pays développés et pays en développement, ainsi que sur les transformations que connaissent actuellement les structures industrielles des pays développés. Le ralentissement prolongé de la croissance économique enregistré au cours des dernières années dans les pays en développement comme dans les pays développés a eu pour effet d'intensifier les pressions non seulement économiques mais aussi sociales et politiques qui sont à l'origine de ces transformations. Il existe un besoin indéniable d'études et de recherches approfondies dans ce domaine, à la satisfaction duquel l'ONUDI pourrait apporter sa contribution propre. Telle est peut-être la plus pressante, mais nullement la seule, des questions liées au développement à long terme auxquelles un FNUDI plus riche pourrait affecter des ressources.

A N N E X E 13

VI. LE FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

a) Pourquoi le FDI ? Les caractéristiques du Fonds

Le FDI a été créé eu égard à la dynamique toute particulière du secteur industriel. Il est conçu pour permettre à l'ONUDI de répondre avec souplesse et rapidité aux demandes d'assistance.

Il est alimenté par des contributions volontaires de gouvernements et d'organisations non gouvernementales (y compris des entreprises privées).

Ses ressources s'ajoutent aux moyens de financement de l'assistance technique fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et par d'autres organismes.

Le Fonds a ses caractéristiques propres, et donc sa raison d'être propre.

Contrairement aux sources classiques de financement de l'assistance technique, le FDI sert, dans toute la mesure du possible, à financer, dans le domaine industriel, des projets novateurs, non traditionnels, expérimentaux et susceptibles d'intéresser un nombre de pays aussi grand que possible, des projets que d'autres organismes de financement hésitent à subventionner car ils présentent des "risques élevés" et mettent souvent en jeu une technologie complexe.

Ayant adopté cette optique pour sa programmation, l'ONUDI s'efforce de donner aux projets financés par le FDI un effet multiplicateur, afin de maximiser leur impact et d'en faire bénéficier autant de pays que possible.

b) Niveau des ressources du FDI

Les annonces de contributions pour 1989 devraient atteindre 38 millions de dollars.

c) Types de contribution au FDI

Il y en a quatre :

Type de contribution annoncée	Code de l'ONUDI	Pourcentage (annonces pour 1988)
- Spéciale en monnaie convertible	US	83,5
- Spéciale en monnaie non convertible	UT	6,5
- Générale en monnaie convertible	UC	2,5
- Générale en monnaie non convertible	UD	7,5
		100,0

d) Les contraintes qui pèsent sur la programmation du FDI

Etant donné certaines conditions imposées par les donateurs ou d'autres contraintes découlant du type de monnaie (non convertible) dans laquelle est faite la contribution, il n'est possible de programmer librement que la partie du Fonds constituée par des contributions générales en monnaie convertible (UC), qui est relativement modeste.

Les projets et programmes dont le financement est proposé au titre des deux éléments constitués par des contributions spéciales (US et UT) doivent être négociés avec les donateurs potentiels. Ces négociations prennent souvent beaucoup de temps, et il est difficile d'en préjuger le résultat.

L'élément constitué par des contributions spéciales en monnaie non convertible ne se prête guère à programmation, car ces fonds ne peuvent, en fait, être utilisés que dans le pays donateur.

e) Contributions liées

Les nouvelles règles de gestion financière de l'ONUDI permettent à l'Organisation d'accepter des contributions spéciales liées si le donateur le désire. Dans ce cas, l'ONUDI ne lancera pas d'appels d'offre internationaux ou s'adressant à plusieurs pays, ses appels d'offre ne s'adresseront qu'aux sociétés du pays donateur.

f) Critères de programmation, type et volume des différentes contributions spéciales au FDI supérieures à 300 000 dollars

Voir l'annexe I.

PAYS : France Juin 1989

1) **INFORMATIONS FINANCIERES** 1/

Contributions au FDI annoncées depuis 1986 (spéciales, en monnaie convertible)

1986 : 1 568 627 dollars EU
1987* : 4 835 185 dollars EU
1988 : 1 986 755 dollars EU
1989 : 2 204 724 dollars EU

* Sur cette contribution de 4 835 185 dollars, un montant d'environ 3 millions de dollars (équivalant à 20 millions de francs français) doit être réservé à des projets dans le secteur agricole et couvre une période de trois ans (1987-1989). Cette part est financée par le Ministère de l'agriculture, alors que la contribution française habituelle est financée par le Ministère des affaires étrangères.

2) **TYPE DE CONTRIBUTION ANNONCEE**

Spéciale, en monnaie convertible, non liée.

3) **MODE DE PAIEMENT**

La contribution est payée annuellement, en une fois.

4) **TYPE D'ACCORD ONUDI-DONATEUR**

Echange de lettres.

5) **PRIORITES**

a) Géographiques :

(FDI) : Chine, pays de l'ANASE, Inde, Brésil, pays arabes d'Afrique.

(agro-industries) : Première priorité : Thaïlande, Chine, Mexique et Brésil.

Deuxième priorité : Malaisie, Inde, Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Cameroun, Nigéria, Zaïre, Zimbabwe.

France (suite)

b) Sectorielles :

(FDI) : Energie, agro-industries (en particulier pêche, emballage, contrôle de la qualité, huiles et graisses végétales, transformation du bois); petites industries; projets concernant la santé (médicaments essentiels); contrôle de la qualité des vaccins; logement rural.

(agro-industries, par ordre de priorité) :

Transformation des produits agricoles (céréales, graisses, produits à base de poisson et produits carnés); engrais et pesticides; machine agricole; bois; logement rural; cuir.

6) OBSERVATIONS

La France est favorable à l'utilisation de sa contribution (en particulier la partie destinée au secteur agricole) pour le financement de missions d'identification des projets. Il conviendrait aussi d'envisager la participation d'experts français à ces missions et de l'indiquer sur la fiche signalétique des projets.

1/ Chiffres extraits du document PBC.5/CRP.3 daté du 6 avril 1989 (annexe II - Déclarations d'intention de contribution au FDI au 31 décembre 1988).

ANNEXE 14

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

SERVICE DE L'ONUDI EN FRANCE
pour le renforcement de la coopération industrielle
entre la France et les pays en développement

Le 28 juin 1980, le Gouvernement de la République Française et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ont signé un accord portant création à Paris d'un service de l'ONUDI pour le renforcement de la coopération industrielle entre la France et les pays en développement.

La mission générale confiée au Service de l'ONUDI en France consiste à sensibiliser les entreprises françaises aux perspectives industrielles offertes par les pays en développement et à les accompagner dans leurs démarches d'investissement dans ces pays. Le Service est ainsi amené à identifier les entreprises françaises susceptibles de répondre aux propositions de coopération industrielle présentées par des promoteurs de pays en développement, ou de proposer elles-mêmes des offres de coopération, à mettre en relation les partenaires potentiels et à les aider dans leurs négociations techniques et financières.

Le principal vecteur de relations mis en place par le Service entre les pays en développement et la communauté économique française est constitué par son programme d'accueil de représentants de pays en développement. Ceux-ci, dont le séjour en France est habituellement de deux ans, sont chargés, sous la responsabilité du Service et avec son assistance, de promouvoir l'industrie de leur pays auprès de la communauté économique française.

Le Service a par ailleurs constitué un réseau de correspondants dans les régions françaises qui lui permet d'avoir un lien plus étroit et plus suivi avec les entreprises, notamment petites et moyennes, d'assurer et de recevoir une meilleure information, et d'organiser de façon conjointe la plupart des opérations qu'il assure.

Le Service a également pris le plus grand soin à la création d'un fichier, en permanence mis à jour, d'industriels français ouverts à la coopération industrielle avec les pays en développement.

Enfin, conscient à la fois de l'originalité du cadre multilatéral dans lequel il poursuit sa mission et des limites des moyens dont il dispose face à l'ampleur de la tâche, le Service de l'ONUDI en France recherche en permanence une collaboration étroite avec les nombreux organismes français publics ou privés, qui poursuivent également un objectif de coopération industrielle.

Directeur : Christophe GUILLEMIN

118 rue de Vaugirard - 75006 PARIS (FRANCE)
Tél : (1) 45 44 38 02 - Télex : 203 503 ONUDI PR F - Télécopie :(1) 45 48 72 55

ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION

SERVICE DE L'ONUDI EN FRANCE POUR LE RENFORCEMENT
DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE
LA FRANCE ET LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

UNIDO SERVICE IN FRANCE FOR THE STRENGTHENING
OF INDUSTRIAL CO-OPERATION BETWEEN FRANCE
AND DEVELOPING COUNTRIES

118, RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS (FRANCE) - TEL.: (1) 45.44.38.02 - TELEX: 203503 ONUDI-PR - FAX: (1) 45.48.72.55

ACCUEIL DE REPRESENTANTS DE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Ce programme original, autour duquel s'organise largement l'activité du Service, consiste à recevoir des représentants de pays en développement et à les aider à renforcer la coopération industrielle entre la France et leur pays d'origine.

Ces délégués, dont le séjour en France est habituellement de deux ans, sont notamment chargés de promouvoir leur industrie nationale auprès de partenaires français.

Ils bénéficient de l'assistance permanente du Service pour :

- exposer les objectifs du développement industriel de leur pays et préciser les possibilités existantes d'opérations industrielles conjointes ;
- rechercher des partenaires français, notamment parmi les petites et moyennes entreprises, susceptibles d'être intéressés par ces opérations ;
- apporter à ces entreprises des informations concernant les conditions d'investissement et les projets industriels de leur pays ;
- organiser les contacts entre partenaires des deux pays ;
- rechercher les moyens de financement nécessaires.

Les personnes recrutées par le Service dans le cadre de ce programme ont généralement déjà exercé des responsabilités dans le domaine du développement industriel, ont une connaissance étendue de la situation économique et des mécanismes financiers de leur pays, et sont en mesure d'assurer le suivi et la coordination des dossiers de coopération industrielle entre partenaires nationaux et partenaires français.

Pour ce faire, chaque représentant doit également disposer dans son pays d'un correspondant en mesure lui-même d'assurer la coordination locale afin de transmettre ou fournir les informations indispensables à la bonne évolution des dossiers.

A l'issue de leur mission auprès du Service de l'ONUDI en France et de retour dans leur pays, les délégués sont à même de poursuivre leurs contacts avec les opérateurs français et d'utiliser le réseau qu'ils ont constitué durant leur séjour en France.

Le Service de l'ONUDI en France a le souci constant d'étendre son programme à l'ensemble des zones du monde en développement. Il s'efforce d'assurer un certain équilibre géographique entre les différents continents.

Depuis sa création, le Service de l'ONUDI en France a accueilli vingt délégués de seize pays en développement. Actuellement, huit pays sont représentés.

.../...

PAYS ACTUELLEMENT REPRESENTES AU SERVICE

ASIE

* **République Populaire de CHINE** : Monsieur GAO KENONG, Directeur de la Division des Relations Internationales du Ministère des Relations Economiques et Commerciales avec l'Etranger.

* **INDE** : Monsieur Augustine PETER, Conseiller Economique Adjoint auprès de l'Agence Gouvernementale chargée de la promotion des investissements privés en Inde, l'"Indian Investment Centre" (IIC).

* **PHILIPPINES** : Monsieur Jaime NAVARRO, Chef-Adjoint des Investissements au "Board of Investments" (BOI).

* **VIETNAM** : Monsieur Viet-Cuong BUI, Directeur Général-Adjoint, chargé des relations internationales au Cabinet du Ministre des Relations Economiques et Commerciales avec l'Etranger.

AFRIQUE/OCEAN INDIEN

* **MADAGASCAR** : Monsieur Xavier RAKOTONIRINA, Conseiller Technique du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Mines.

* **ILE MAURICE** : Monsieur Dharamraj THODDI KOTIAH, Directeur-Adjoint du Département de la Promotion Industrielle de la "Mauritius Export Development and Investment Authority" (MEDIA).

AMERIQUE LATINE

* **BOLIVIE** : Monsieur Oscar FREUDENTHAL, Consultant auprès du Projet de Promotion des Investissements en Bolivie mis en place par le siège de l'ONUDI et financé par le Programme des Nations Unies pour le Dévelopopement (PNUD).

* **EQUATEUR** : Madame Lucia ESPINOSA, détachée du Centre Equatorien du Développement Industriel (CENDES).

En outre, dans le cadre d'un projet particulier, le Service anime un programme de coopération industrielle avec le **BRESIL**, le **VENEZUELA** et l'**ARGENTINE** dont la responsabilité a été confiée à Monsieur Glénio BONDER, Conseiller Industriel auprès du Service de l'ONUDI en France.

ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION

SERVICE DE L'ONUDI EN FRANCE POUR LE RENFORCEMENT
DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE
LA FRANCE ET LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

UNIDO SERVICE IN FRANCE FOR THE STRENGTHENING
OF INDUSTRIAL CO-OPERATION BETWEEN FRANCE
AND DEVELOPING COUNTRIES

118, RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS (FRANCE) - TEL.: (1) 45.44.38.02 - TELEX: 203503 ONUDI-PR - FAX: (1) 45.48.72.55

PRINCIPALES ACTIVITES DU SERVICE

OBJECTIF

Promouvoir l'industrialisation des pays en développement en aidant les entreprises françaises à s'y implanter

ACTIVITES

* PROMOTION

- Accueil en France de délégations d'indutriels de pays en développement
- Organisation de missions de contacts et de prospection dans les pays en développement
- Organisation de la participation des entreprises françaises aux forums industriels de l'ONUDI
- Journées d'information sur des pays ou des secteurs d'activité

* INFORMATION

- Information sur les pays en développement (climat et conditions d'investissement, réglementation juridique et fiscale, traditions institutionnelles, etc...)
- Monographies par pays ou sectorielles
- Renseignement sur les entreprises, les partenaires potentiels et les projets de coopération industrielle
- Diffusion des possibilités d'investissement
- Information sur les dispositifs français ou multilatéraux d'appui aux investissements dans les pays en développement

.../...

* **ASSISTANCE**

Le Service de l'ONUDI en France propose son assistance aux entreprises françaises ou des pays en développement pour :

- rechercher un partenaire industriel ou financier

- préparer des projets industriels

- procéder à l'analyse financière des projets

- aider les partenaires dans leurs négociations

- orienter les investisseurs vers les sources de financement, nationales ou internationales, les mieux adaptées

MOYENS
======

- une équipe de représentants de pays en développement permettant, sous les auspices des Nations Unies, un accès direct et privilégié dans leurs pays ;

- une équipe de Conseillers Industriels proche des milieux d'affaires français ;

- un réseau de correspondants institutionnels dans les régions françaises ;

- un fichier d'industriels français ouverts à la coopération industrielle avec les pays en développement ;

- un logiciel d'analyse financière de projets

- un accès privilégié :

  . au réseau international des Nations Unies dans les pays en développement
  . aux institutions internationales avec lesquelles l'ONUDI a des accords (Centre pour le Développement Industriel de la CEE, Société Financière Internationale - programme financé par la France dans l'agro-industrie -, etc...).

ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION

SERVICE DE L'ONUDI EN FRANCE POUR LE RENFORCEMENT
DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE
LA FRANCE ET LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

UNIDO SERVICE IN FRANCE FOR THE STRENGTHENING
OF INDUSTRIAL CO-OPERATION BETWEEN FRANCE
AND DEVELOPING COUNTRIES

118, RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS (FRANCE) - TEL.: (1) 45.44.38.02 - TELEX: 203503 ONUDI-PR - FAX: (1) 45.48.72.55

SI VOUS SOUHAITEZ ETRE INFORME :

- SUR LES ACTIVITES PROMOTIONNELLES INITIEES PAR LE SERVICE,

- SUR LES PROJETS EN PROMOTION,

PRIERE DE NOUS RETOURNER LA PRESENTE FICHE

NOM : _____ **PRENOM :** _____

SOCIETE OU ORGANISME : _____ **CODE APE :** _____

FONCTION : _____

ADRESSE : _____

_____

TELEPHONE : _____ **TELECOPIE :** _____ **TELEX :** _____

Pays en développement qui vous intéressent plus particulièrement :

Domaines de coopération éventuellement souhaités :

Nature de la coopération :

Désire recevoir le bulletin du Service : oui /___/ non /___/

Autres renseignements souhaités :

ANNEXE 15

ONUDI
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

INFORMATION
TEXTE NON OFFICIEL, DESTINE A L'INFORMATION

IDO/INF/NS/2
Septembre 1989

ONUDI

FAITS ET CHIFFRES

L'ONUDI est, depuis le 1er janvier 1986, la seizième institution spécialisée du système des Nations Unies. Avant d'accéder à ce nouveau statut, elle était depuis 1966 une organisation autonome faisant partie du Secrétariat de l'ONU. L'initiative de sa transformation remonte à la deuxième Conférence générale, tenue en 1975, qui a adopté la Déclaration et le Plan d'action de Lima préconisant un renforcement de l'ONUDI "pour accroître sa capacité de fournir l'assistance la plus efficace aux pays en voie de développement". En 1979, une conférence plénipotentiaire a adopté un Acte constitutif stipulant que le principal objectif de l'ONUDI serait de promouvoir le développement industriel dans les pays en développement.

Siège: Vienne (Autriche).

Direction : M. Domingo L. Siazon Jr (Philippines), Directeur général depuis le 1er septembre 1989.

Organes : Les stratégies et orientations de l'ONUDI en matière de développement industriel sont définies lors de ses conférences générales qui se réunissent tous les deux ans et rassemblent les représentants des 151 Etats Membres. Les Conférences générales ont eu lieu à Vienne (1985), Bangkok (1987), Vienne (1989).

Le **Conseil du développement industriel** se compose de 53 pays membres élus par la Conférence pour une période de quatre ans.

Le **Secrétariat** comptait, au 31 décembre 1988, 1 257 fonctionnaires dont 423 administrateurs, 717 agents des services généraux et 110 travailleurs manuels. Le nombre des fonctionnaires de sexe féminin était, à cette date, de 636 dont 78 administrateurs et 558 fonctionnaires d'autres catégories. En 1988, 1 910 agents engagés au titre de projets ont été recrutés.

Le Secrétariat comprend le Bureau du Directeur général et les cinq départements suivants : élaboration des programmes et des projets; opérations industrielles; promotion industrielle, consultations et technologie; relations extérieures, information et services des langues et de la documentation; administration.

Représentation hors Siège : Les 30 conseillers industriels principaux hors Siège (SIDFA) travaillent dans les pays en développement et sont assistés de 54 administrateurs auxiliaires dont les postes sont financés par les 12 Etats Membres suivants : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

Activités d'appui : Etudes à l'échelle mondiale, régionale, nationale et sectorielle; études et enquêtes statistiques, études sur les progrès techniques et sur l'acquisition, la mise au point et les applications des technologies; Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB); services de promotion des investissements, réunions d'experts et rencontres consacrées à des questions industrielles; réunions de solidarité pour favoriser la coopération entre pays en développement; services spéciaux en faveur des pays les moins avancés.

Programmes spéciaux : L'ONUDI entreprend divers programmes spéciaux : Système de consultations (formule offrant la possibilité à tous ceux qui s'intéressent à une industrie particulière - organes gouvernementaux, secteurs privés et travailleurs - de se réunir pour en examiner les problèmes et les exigences et perspectives à long terme), promotion de l'investissement, technologie, coopération industrielle entre pays en développement, Décennie du développement industrielle de l'Afrique, assistance aux pays les moins avancés, coopération avec les entreprises industrielles et les organisations non gouvernementales, intégration des femmes dans le développement industriel.

Opérations : En 1988, l'ONUDI a exécuté 1 784 projets d'une valeur globale de 119 780 millions de dollars des Etats-Unis, dont 185 avaient une valeur supérieure à 1 million de dollars, 568 se situaient entre 150 000 et 1 million de dollars et 1 031 en dessous de cette valeur.

Les dépenses (en 1988) se sont réparties comme suit :

Coopération technique, par élément de projet	% du total
Agents engagés au titre de projets	41,1
Matériel	11,2
Formation et bourses de perfectionnement	15,0
Sous-traitance	29,9
Divers	2,8
Coopération technique, par zone géographique	
Afrique	32,1
Asie et Pacifique	36,7
Pays arabes*	15,0
(Pays arabes d'Afrique)	(10,6)
Amériques	9,0
Europe	3,6
Projets mondiaux et interrégionaux	14,3

* Le pourcentage correspondant aux Etats arabes d'Afrique est compris dans celui de l'Afrique.

Coopération technique, par secteur et programme	Total (en millions de dollars EU)
Industries chimiques	31,4
Industries mécaniques	13,7
Agro-industries	11,6
Infrastructure institutionnelle	15,8
Industries métallurgiques	8,0
Formation	6,7
Etudes de faisabilité	4,9
Planification industrielle	5,8
Gestion industrielle et modernisation d'usines	6,0
Divers	15,9

La principale source de financement des activités de coopération technique de l'ONUDI est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Parmi les autres sources de financement, on peut citer : le Fonds de développement industriel (FDI), le Programme ordinaire de coopération technique de l'ONUDI et la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA), les fonds d'affectation spéciale et les accords d'autofinancement conclus par certains pays en développement.

Bureaux de liaison Siège de l'Organisation des Nations Unies, Bureau DC1-1110, 1 United Nations Plaza, New York, N.Y. 10017, téléphone New York (212) 963-6890; Genève, Villa les Feuillantines, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, téléphone Genève (022) 33 29 93.

Bureaux de promotion des investissements Bureaux à Vienne (Autriche), Paris (France), Cologne (République fédérale d'Allemagne), Milan (Italie), Tokyo (Japon), Varsovie (Pologne), Zurich (Suisse), Washington (Etats-Unis), Séoul (République de Corée).

Pour plus de détails, écrire à l'adresse suivante :

Section des relations publiques de l'information
ONUDI
B.P. 300
A-1400 Vienne
Autriche

Tél. : (21131) 5021/5022
Télex : 135612
Téléfax : 232156

2125I
RS/mcd